

Droits humains et éducation sexuelle

Contexte, perceptions et pratiques

Maryvonne Charmillot, Ágnes Földhazi, Caroline Jacot-Descombes

ies éditions



Droits humains et éducation sexuelle

Contexte, perceptions et pratiques

Maryvonne Charmillot, Caroline Jacot-Descombes et Àgnes Földhazi

DOI : 10.4000/books.ies.5000

Éditeur : Éditions ies

Année d'édition : 2021

Date de mise en ligne : 28 septembre 2021

Collection : Le social dans la cité

EAN électronique : 9782882242372



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2021

EAN (Édition imprimée) : 9782882242297

Nombre de pages : 128

Référence électronique

CHARMILLOT, Maryvonne ; JACOT-DESCOMBES, Caroline ; et FÖLDHAZI, Àgnes. *Droits humains et éducation sexuelle : Contexte, perceptions et pratiques*. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Éditions ies, 2021 (généré le 08 décembre 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/ies/5000>>. ISBN : 9782882242372. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ies.5000>.

© Éditions ies, 2021

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

Droits humains et éducation sexuelle

le social dans la cité 31

Maryvonne Charmillot, Àgnes Földhazi
& Caroline Jacot-Descombes

Droits humains et éducation sexuelle

Contexte, perceptions et pratiques

Avec la collaboration de Daniel Kunz,
Vanessa Fagnoli, Manuela Käppeli
& Nikola Koschmieder

Traduction partielle de Anita Cotting
& Caroline Jacot-Descombes

ies éditions

2021

Ouvrage publié avec le soutien du Centre Maurice Chalumeau
en sciences des sexualités de l'Université de Genève.
L'étape de prépresse de cette publication a été soutenue par
le Fonds national suisse de la recherche scientifique.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

CENTRE MAURICE CHALUMEAU
EN SCIENCES DES SEXUALITÉS



**Fonds national
suisse**

Responsable de collection: Monica Battaglini
Coordination éditoriale: Stéphanie Fretz
Révision linguistique: Alexandra Rihs
Mise en page: Gaia Biaggi et Marc Logoz
Couverture: Jean-Marc Humm
Impression et reliure: Atar

© 2021 Editions ies

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé
que ce soit, réservés pour tous les pays.

ISBN: 978-2-88224-229-7

ISSN: 1663-9499

Dépôt légal: septembre 2021

Editions ies

Haute école de travail social, Genève

editions.hets@hesge.ch

www.hesge.ch/hets/editions-ies

Sommaire

13 **Préface**

de Léonore Porchet

15 **Introduction**

Chapitre premier

23 **Evolution des cadres normatifs et diversité
des approches en éducation sexuelle**

23 Institutionnalisation de l'éducation sexuelle en Suisse: repères historiques

33 Cadres de référence actuels pour l'éducation sexuelle

Chapitre 2

37 **Démarche méthodologique: construire les savoirs
avec les acteurs et les actrices**

39 Construction des grilles d'entretien sur les droits sexuels

45 Analyse des données

Chapitre 3

49 **L'éducation sexuelle sous le regard des jeunes,
des parents et des professionnel·les**

49 Représentations et pratiques des jeunes: les droits sexuels

61 Constats des jeunes: considérations variées

62 Représentations et pratiques des parents: cadres de référence

73 Représentations et pratiques des parents: les droits sexuels

76 Parents et jeunes: principaux constats

78 Représentations et pratiques du réseau professionnel

en santé, travail social et éducation: cadres de références

86	Représentations et pratiques du réseau professionnel en santé, travail social et éducation : les droits sexuels
92	Professionnel·les : principaux constats
95	Conclusion
	L'éducation sexuelle basée sur les droits humains : Une approche non explicite mais jugée pertinente
99	Bibliographie
109	Annexes
109	Annexe 1 : Guide d'entretien pour les parents
113	Annexe 2 : Guide pour les professionnel·les
114	Annexe 3 : Guide des focus groups pour les jeunes
118	Annexe 4 : Vignettes Focus groups – filles
121	Annexe 5 : Vignettes Focus groups – garçons

Comité scientifique (2015-2018)

Mary-Josée Burnier, ancienne référente des pratiques en promotion de la santé, Service de santé de l'enfance et de la jeunesse, Genève.

Pascale Coquoz, spécialiste en santé sexuelle et enseignante/formatrice en santé sexuelle (Association pour l'Education familiale), ancienne présidente de l'ARTANES (Association des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive en Suisse romande et au Tessin), Fribourg.

Dr Marina Costa, ancienne médecin scolaire et ancienne directrice du service Lust und Frust, Zurich.

Arabel Mettler, spécialiste en santé sexuelle, ancienne coprésidente de la faseg (Fachverband Sexuelle Gesundheit in Beratung und Bildung), Association des spécialistes en santé sexuelle (éducation et conseil) en Suisse alémanique.

Brigitte Pugin, spécialiste en santé sexuelle et ancienne présidente de l'ARTANES.

Annelies Steiner, spécialiste en santé sexuelle et ancienne coprésidente de la faseg.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des chercheuses et chercheurs qui ont travaillé à l'étude sur laquelle se base cet ouvrage ainsi que la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit (HSLU) et la Haute école de travail social de Genève (HETS-Genève) pour leur précieux soutien.

Nos remerciements s'adressent aussi particulièrement à l'ensemble des jeunes, parents et professionnel·les qui ont participé à nos entretiens ainsi qu'au comité scientifique et partenaires du réseau de la santé sexuelle en Suisse.

Cette publication a été réalisée avec l'appui de la Haute école de travail social de Genève et nous tenons à remercier chaleureusement le comité éditorial des Editions ies pour son soutien à la réalisation de cette publication.

L'éducation sexuelle: une contribution à la démocratie ?

Léonore Porchet,
Présidente de Santé sexuelle Suisse
Conseillère nationale

L'éducation est porteuse de valeurs. Elle constitue une base fondamentale pour la socialisation des enfants et des jeunes. En tant que prestation universelle, ce droit de l'enfant est un vecteur incontournable pour produire, reproduire ou modifier les normes sociales. Même si les pairs et les médias occupent également une place conséquente, la famille et l'école sont les institutions principales impliquées dans l'éducation des enfants.

Le contenu de l'éducation évolue sans cesse. Dans les années 2000, on a vu apparaître dans les programmes scolaires suisses un enseignement en vue du développement durable. En parallèle, les parents transmettent de plus en plus à leurs enfants des gestes quotidiens liés à la préservation de nos ressources naturelles, par exemple, le tri des déchets.

En matière de sexualité, il en va de même. Les contenus ont évolué, les valeurs qui en forment le socle également. Au sein des familles et à l'école, on n'aborde pas la sexualité de la même manière aujourd'hui, à l'ère des médias sociaux, qu'au début de l'épidémie du sida ou lorsque la pilule a été commercialisée.

Au fil du temps, les mouvements sociaux ont influencé l'éducation sexuelle. Les valeurs véhiculées dans le cadre d'une éducation militante et populaire réalisée dans les centres de planning familial, à travers les services d'éducation sexuelle et les antennes sida puis, progressivement, dans le contexte de l'éducation scolaire et familiale se sont transformées. Parallèlement, d'autres courants, notamment conservateurs ou hygiénistes, ont aussi influencé les valeurs transmises lors des cours d'éducation sexuelle et dans les familles.

Aujourd'hui, le projet démocratique et les droits humains sont les valeurs de base de politiques publiques éclairées, justes et efficaces. En s'intéressant à la place donnée aux droits sexuels dans l'éducation familiale et scolaire, cet ouvrage aborde une question essentielle pour l'ensemble

des adultes participant à l'éducation des enfants et des jeunes (parents, famille élargie, réseaux professionnels en travail social, santé et éducation). Il permet à chacun-e de réfléchir aux valeurs individuelles diffusées dans l'éducation et dans l'éducation sexuelle en particulier, en prenant conscience que son attitude, son expression et ses messages, dans la vie de tous les jours, ne sont pas neutres. Donner un espace démocratique aux droits sexuels, c'est ce que l'on souhaite pour les futures générations.

Introduction

Quels sont les contenus et les messages de l'éducation sexuelle actuelle ? Les droits humains en font-ils partie ? Quelles sont les attentes des jeunes et quel est le regard porté sur l'éducation par les jeunes, les parents et le corps enseignant ? C'est à ces questions que cet ouvrage se propose de répondre, sur la base d'une recherche qui a exploré les représentations de jeunes, de parents et de professionnel·les de l'éducation à propos de leurs pratiques et conceptions de l'éducation sexuelle familiale et scolaire.

L'éducation sexuelle est considérée dans cet ouvrage comme une construction sociale qui s'organise différemment selon les contextes historiques, politiques et culturels. Cet objet est particulièrement intéressant car il reflète l'organisation sociale de la sexualité dans une société donnée, en tant qu'indicatrice de son expression socialement acceptable (Devieille, 2013). L'éducation sexuelle elle-même est à la croisée des domaines de l'éducation, de la santé et du social : elle est à la fois une éducation sociale à la sexualité dans le cadre de la vie privée et en société, et une éducation qui vise la promotion de la santé et la prévention des risques liés à la sexualité. Ces ancrages sanitaires et sociaux se retrouvent dans les pratiques et le développement institutionnel de l'éducation sexuelle à l'école en Suisse, de même que dans les analyses internationales (Braeken & Cardinal, 2008).

Reconnue en tant qu'outil de prévention par la médecine, l'éducation sexuelle s'est institutionnalisée car elle permet de remplir plusieurs mandats publics, dont la prévention des grossesses non voulues, la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que la prévention des abus sexuels. C'est dans sa fonction de santé publique que l'éducation sexuelle a véritablement pu entrer dans les plans scolaires en Suisse (Spencer, So-Barazetti, Glardon & Scott, 2001). Selon cette conception, l'éducation sexuelle peut se restreindre à une information

sur les messages et moyens de prévention, en particulier lorsqu'elle est prise en charge dans les cours de biologie et par un personnel médical (par exemple, le service de médecine scolaire).

Trois grandes approches de l'éducation sexuelle à l'école dans le monde occidental font débat. La première est une éducation sexuelle basée sur la sexualité au sein du mariage et la promotion de l'abstinence hors mariage. La deuxième est une approche principalement de prévention, intégrée dans des objectifs de «santé publique» ou de *Lebenskunde*. Elle a comme objectifs de transmettre des savoirs utiles à la prévention des risques en matière de sexualité. La troisième est l'approche holistique de l'éducation sexuelle, basée sur les «droits sexuels» (PHZ Luzern & HSLU, 2008; Bureau régional de l'OMS pour l'Europe & BZgA, 2010). Reflétant des transformations sociétales (individualisation croissante des rapports humains, accélération des rythmes de vie, développement des nouvelles technologies – voir, par exemple, Bauman, 2004; de Singly, 2003) et le mouvement en faveur des droits de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant, 1997), la conception de l'éducation sexuelle basée sur les droits sexuels est aujourd'hui recommandée par les organisations internationales (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe & BZgA, 2010, UNESCO, 2017). L'International Planned Parenthood Federation la nomme également «éducation sexuelle intégrée» (IPPF, 2010, 2) et la définit ainsi:

L'approche de l'éducation sexuelle intégrée fondée sur les droits vise à doter les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir – physiquement et affectivement, individuellement et dans le cadre des relations avec les autres. Elle perçoit la «sexualité» de façon holistique et dans le contexte du développement affectif et social. Elle reconnaît que l'information à elle seule ne suffit pas. Les jeunes ont besoin d'avoir l'occasion d'acquérir des compétences essentielles et de développer des attitudes et valeurs positives.

Cette définition est reprise sous la dénomination de l'éducation sexuelle holistique dans les standards de l'éducation sexuelle d'OMS Europe:

L'éducation sexuelle permet aux enfants et aux jeunes de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société bienveillante et équitable. [...] L'éducation sexuelle doit être fondée sur les droits humains universellement acceptés, en particulier le droit à l'information, indispensable comme socle de toute prévention» (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe & BZgA, 2010, p. 20). Par droits sexuels¹ sont compris les droits humains univer-

sels, déclinés pour le domaine de la sexualité, par exemple le droit à la santé sexuelle, ou encore le droit à l'éducation sexuelle. Ils s'appliquent à toute personne, du seul fait de sa nature humaine. Ils sont inviolables, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être ni acquis ni gagnés, ni prêtés ni suspendus.

En d'autres termes, les droits sexuels s'appliquent à tous et toutes de la même manière, indépendamment de l'âge, de l'origine, du sexe, de la religion, du mode de vie, de la fortune et du statut social, entre autres. Ils ont une vocation universelle fondée sur un ensemble de traditions et de cultures liées aux besoins humains fondamentaux, à des valeurs et aux chances de développement. Ils sont indivisibles et interdépendants. Ils ne peuvent donc pas s'opposer les uns aux autres, être répartis entre anciens et nouveaux ou se concurrencer dans leur importance. Cela est particulièrement intéressant pour les droits sexuels, pour lesquels on trouve d'ailleurs des formulations explicites dans la Déclaration des droits humains la plus récente – la Convention relative aux droits des personnes handicapées –, entrée en vigueur en Suisse en 2014. L'interdépendance signifie la dépendance réciproque des droits humains, raison pour laquelle la violation ou la protection d'un droit humain influe sur d'autres droits humains. La violation du droit humain à la santé pour les enfants et les jeunes, par exemple, a un impact sur le droit humain à l'éducation car, selon l'état de santé, l'offre éducative ne peut pas être prise en compte ou alors seulement partiellement. L'exigence de reconnaissance et de garantie des droits humains est du ressort prioritaire de l'Etat et des institutions et organisations qu'il mandate dans les domaines, par exemple, de la formation, de la santé et du social (cf. Fritzsche, 2009, p. 14-20).

Les droits sexuels sont inclus dans divers traités et accords internationaux sur les droits humains, y compris dans les conventions onusiennes². Certains de ces droits trouvent aussi une expression dans des constitutions et lois fédérales et cantonales. Une distinction s'opère toutefois entre les accords des droits humains pertinents pour les droits sexuels (telles les conventions de l'ONU ou du Conseil de l'Europe, qui impliquent une

1 Différentes organisations ont rédigé plusieurs versions de déclarations des droits sexuels: nous utilisons comme base de notre travail de recherche la Déclaration de l'IPPF – International Planned Parenthood Federation (une ONG à l'échelle mondiale, voir www.ippf.org).

2 Pour une vue complète des références internationales, voir Recher (2019).

obligation pour les Etats) et les droits sexuels proprement dits, qui n'ont pas un caractère obligatoire. Ces derniers sont des déclarations de principe, des recommandations, autrement dit, des *soft laws*, sans obligation juridique. Par ailleurs, comme les droits humains suivent le principe de l'indivisibilité, les « droits sexuels » ne constituent pas, en tant que tels, une nouvelle catégorie de droits humains, mais doivent être perçus comme une nouvelle façon d'interpréter et de penser le cadre existant des droits humains.

Pour notre analyse, nous nous référons à la Déclaration des droits sexuels de l'IPPF (2008), qui énonce le cadre exhaustif des droits sexuels de chaque individu. Elle intègre les enfants et les jeunes, car elle prend en compte leur capacité de développement. Concrètement, elle met au centre l'autodétermination, sans exception, de toute personne quel que soit son genre, des enfants et des jeunes sur leur corps et leur vie. Le but stratégique de cette déclaration est que le genre et la sexualité ne doivent plus être la cause d'inégalité et de stigmatisation. Cela va de pair avec le libre choix de la parentalité et, si des enfants sont souhaités, avec la liberté d'en choisir le nombre et l'espacement de leurs naissances. De même, la déclaration vise à garantir une vie sexuelle satisfaisante, sans peur d'une grossesse non voulue ou d'infections sexuellement transmissibles, VIH compris.

De manière générale, il n'existe aucun accord sur les modalités d'application des droits sexuels au quotidien ni sur le rôle de l'Etat en la matière, comme le montre, par exemple, le récent débat politique sur l'éducation sexuelle en Suisse. L'initiative populaire fédérale « Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire », retirée par la suite, préconisait ainsi de placer l'éducation sexuelle sous la seule responsabilité des parents, d'instaurer l'éducation sexuelle à l'école obligatoire dès l'âge de 12 ans seulement et de la limiter aux informations d'ordre purement biomédical, intégrées dans les cours de biologie. L'initiative prévoyait, par contre, qu'un cours de prévention des abus sexuels soit dispensé à l'école maternelle, toutefois sans aborder l'éducation sexuelle³.

Ce n'est donc pas un hasard si les questions liées à la politique familiale, à l'éducation et à la santé sexuelle donnent aujourd'hui lieu à d'importants débats sur la définition des politiques éducatives, culturelles et sociales qui y sont liées (Nassehi, 2016). Dans son rapport, en 2010, l'ancien rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, Vernor Muñoz (2010), attirait déjà l'attention sur l'importance de l'éducation sexuelle holistique pour garantir une meilleure mise en œuvre du droit à la vie, à la santé, à l'éducation et à la non-discrimination. Il notait que le manque d'informations démocratiques

et pluralistes sur la sexualité, notamment dans les écoles, était source de discriminations de toutes sortes, en particulier à l'égard des femmes, des filles et des minorités sexuelles.

En tant que droits humains appliqués à la sexualité, les droits sexuels recouvrent divers domaines, comme la politique, le droit et l'éducation. Ancrée dans son préambule, la mission éducative faisait déjà partie intégrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948, comme elle l'est aussi dans d'autres documents relatifs aux droits humains tels que la Convention sur les droits des personnes handicapées ou la Convention des droits de l'enfant: «[...] Tous les individus et les organes de la société [...] s'efforceront par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et par des mesures progressives [...] de garantir leur reconnaissance et leur application générale et effective» (Préambule de la DUDH, 1948).

Les buts de cette mission éducative consistent ainsi à respecter et protéger la dignité humaine. La dignité humaine implique le respect de tout individu – tous les êtres humains doivent pouvoir, dans une même mesure, vivre leur différence (Bielefeldt, 2007). Eduquer renvoie, dans cette perspective, à la protection de la diversité des manières de vivre et des lieux de vie, dans le respect des limites d'autrui et de la société.

Selon la conception d'une éducation sexuelle basée sur les droits, celle-ci est construite comme une mesure visant non seulement à transmettre des connaissances, mais surtout à renforcer les compétences sociales et psychosociales, dans le but que les individus exercent leurs droits sexuels et puissent accéder à la santé sexuelle. Cet accent sociétal donné à l'éducation sexuelle entraîne, outre la famille et le réseau de santé, l'implication d'un réseau en travail social et soulève la question du partage des responsabilités, entre l'éducation formelle (programme à l'école, par exemple) et informelle (par exemple, au sein de la famille ou dans les loisirs). Par «éducation sexuelle formelle», on entend l'éducation sexuelle transmise dans le cadre institutionnel de l'école ou d'autres institutions où se déroule un programme scolaire, et par «éducation sexuelle informelle», celle transmise en dehors de ces institutions. Selon une enquête récente et représentative

3 Conseil fédéral suisse: 14.092 Message concernant l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» du 28.11.2014.

en Suisse (Barrense-Dias *et al.*, 2018), l'éducation sexuelle informelle est d'abord assumée par la famille et, au fur et à mesure de l'âge et du développement des enfants et des jeunes, par les pairs. L'éducation sexuelle informelle a également un ancrage dans les médias, en particulier les médias numériques tels qu'Internet, dans lequel les jeunes choisissent leurs contenus et s'éduquent en quelque sorte de manière autonome.

L'éducation sexuelle basée sur les droits marque un changement de paradigme: auparavant centrée sur la transmission des faits biologiques et des messages de prévention, l'éducation sexuelle est à présent considérée dans une visée holistique avec sa dimension sociétale, dimension qui met l'accent sur les valeurs démocratiques du «vivre-ensemble» et sur les droits sexuels (IPPF, 2010; OMS, 2010).

Si l'éducation aux droits humains fait progressivement son entrée dans l'éducation à l'école en Suisse, notamment dans les nouveaux plans cadres régionaux⁴, l'éducation aux droits sexuels semble en être à ses balbutiements. En effet, même si le droit à une éducation sexuelle formelle est reconnu en Suisse⁵ (Kessler, Blake, Gerold & Zahorka, 2017), le pays ne dispose pas d'une politique nationale en matière d'éducation en général, et en particulier pas en matière d'éducation sexuelle. Cela se traduit dans une diversité de dispositifs en place et de manières de faire, qui oscillent entre des approches de prévention des risques en matière de sexualité et des approches d'éducation sexuelle holistique basées sur les droits. Afin de garantir l'égalité de traitement et la qualité des informations (conditions de base pour exercer le droit à l'éducation et à l'information), l'éducation sexuelle fait partie d'une politique publique éducative et sanitaire et, selon la répartition des compétences, elle est décidée et financée principalement par les cantons. Cette politique se concrétise par des cours d'éducation sexuelle, en général à l'école, ainsi que par l'accompagnement d'un réseau en travail social et de santé travaillant avec les enfants et les jeunes (par exemple, pédiatres, spécialistes en santé sexuelle, animateurs et animatrices⁶ en travail social, etc.). Trois grands modes d'organisation se dessinent, en fonction des trois régions linguistiques.

En Suisse romande, ce sont des spécialistes externes en santé sexuelle qui interviennent dans les écoles pour assurer une éducation sexuelle continue. [...] En Suisse alémanique, ce sont le plus souvent les enseignant-es [...] qui sont responsables de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle. De nombreux modèles existent, en fonction des écoles ou des enseignant-es: ceux proposant des prestations très complètes, mais aussi ceux transmettant seulement le strict

minimum, la plupart du temps sous forme de cours de biologie et de reproduction, en laissant de côté les aspects relationnels et sociaux. Un modèle de coopération entre le personnel enseignant et le personnel spécialisé en santé sexuelle permettrait de dialoguer pour intégrer les dimensions psychosociales dans les approches biologiques/physiologiques. Au Tessin, les enseignantes sont responsables de l'éducation sexuelle. Au secondaire et post-obligatoire, les spécialistes externes en santé sexuelle interviennent pour compléter l'éducation à la santé sexuelle (Alliance pour une éducation sexuelle en Suisse)⁷.

Dans ce système éducatif suisse se pose la question de la place des droits sexuels dans l'enseignement scolaire obligatoire. La garantie de l'accès aux droits sexuels à l'ensemble de la population par les Etats (selon la Convention des droits de l'homme de l'ONU) nécessite qu'ils soient connus par la population. Pour les enfants et les jeunes, l'éducation joue donc un rôle primordial, non seulement dans l'apprentissage des droits sexuels en tant que tels mais également dans l'apprentissage à les exercer dans notre société.

Aucune recherche ne s'est intéressée à l'intégration des droits sexuels dans l'éducation des jeunes. Cet ouvrage vise à donner un éclairage sur les représentations de jeunes, de parents et des membres du personnel éducatif, sanitaire et de travail social à propos des droits sexuels, les valeurs démocratiques sous-jacentes (participation, non-discrimination, égalité, liberté, etc.) et leur prise en compte dans les pratiques éducatives. Pour ces différents acteurs et actrices, ces droits constituent-ils une base, un repère, un objet de l'éducation sexuelle? Sont-ils connus, méconnus, ignorés, appliqués, questionnés?

Cette publication s'inscrit dans les recherches en sciences sociales qui travaillent sur les représentations sociales des droits humains et leur traduction dans l'éducation quotidienne (Jaffé *et al.*, 2018; Droux, 2017). Elle

4 Plan d'études romand et Lehrplan 21. Consulté le 29.07.2020 sur www.educationsexuelle-ecole.ch

5 Voir, par exemple, la décision de la Cour européenne des droits de l'homme: A.R. & L.R. gegen Schweiz Nichtzulassungsentscheid n° 22338/15, 19 décembre 2017.

6 Le langage épïcène et inclusif employé dans cette publication suit la directive de rédaction épïcène et inclusive de l'Université de Genève. Voir <https://www.unige.ch/rectorat/egalite/evenement/actualites/epicene/>

7 Consulté le 29.07.2020 sur <http://www.alliance-educationsexuelle.ch/web.php/21/fr/ressources/faq-pour-parents-et-enseignant.e.s>

se base sur les résultats de la recherche «Etude des droits sexuels en tant que base à l'éducation sexuelle en Suisse. Perceptions et pratiques des parents, des jeunes, des enseignant-es et des spécialistes de l'éducation sexuelle» (2015-2018), menée conjointement par la Haute école de travail social (HETS – Genève)⁸, la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit (HSLU) et Santé sexuelle Suisse. Elle émane d'un groupe de recherche qui travaille dans le réseau de la santé sexuelle en Suisse et développe l'accès à l'éducation sexuelle holistique pour tous et toutes à travers des formations, des conférences, des publications. La recherche explore, sous l'angle des droits sexuels, les perceptions et les pratiques des parents, des jeunes et des enseignant-es et spécialistes en santé sexuelle dans l'éducation sexuelle formelle et informelle en Suisse.

Cet ouvrage est destiné à toute personne impliquée dans l'éducation sexuelle des enfants et des jeunes, que ce soit en tant que parent, professionnel-le de la santé, du travail social et de l'éducation ou en tant que scientifique et responsable de formation. Il vise à enrichir les manières de penser l'éducation sexuelle par la compréhension de la place accordée ou non aux droits sexuels⁹.

8 La HETS de Genève a été partenaire du projet de recherche uniquement pour la phase I (2015-2016).

9 Voir également le dossier Education sexuelle: où en sommes-nous?, *Educateur*, 09/2020. Consulté le 02.03.2021 sur <https://www.le-serch/education-sexuelle-ou-en-sommes-nous>

Chapitre premier

Evolution des cadres normatifs et diversité des approches en éducation sexuelle

L'éducation sexuelle telle qu'on peut la pratiquer dans les écoles en Suisse est le résultat d'une construction sociale et historique émanant de différents cadres normatifs, issus eux-mêmes de cadres moraux et religieux ainsi que de paradigmes et approches développés par des disciplines telles que la médecine sociale, la santé publique, l'éducation, la psychologie, etc. Les cadres normatifs sont mobilisés par l'Etat, par des groupes d'expertise en santé et éducation et, sur le terrain, par les écoles. Leur recours dépend de l'agenda politique, dont la politique de la santé (l'épidémie du VIH en est un exemple), mais aussi de mouvements sociaux en faveur des droits des femmes, des enfants et des personnes LGBTI*¹ et de lutte contre les discriminations basées notamment sur le genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle. Les droits sexuels, au centre de notre réflexion, constituent l'un de ces cadres de références, aussi est-il important de le situer dans la généalogie des approches ayant façonné l'éducation sexuelle actuelle en Suisse.

Institutionnalisation de l'éducation sexuelle en Suisse: repères historiques

Analyser l'éducation sexuelle sous un angle sociohistorique permet de mettre en évidence comment, en Suisse, elle s'est transformée, passant d'une approche morale et de lutte contre les maladies vénériennes à une éducation sexuelle basée sur les droits.

1 LGBTI*: Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans* et intersexes.

Début d'une institutionnalisation de l'éducation sexuelle à l'école²

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'éducation sexuelle est reconvenue comme une des mesures indispensables en santé publique pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles. Dans la réalisation de l'éducation sexuelle, deux questions sont périodiquement débattues en fonction de l'évolution du contexte sociopolitique et médical : comment doit-on parler de sexualité aux jeunes et qui doit s'en charger ? De façon sous-jacente, les différentes réponses à ces questions indiquent que le cadre normatif change au gré des priorités politiques en santé publique, du contexte social ou encore des avancées de la science.

Dès le tout début du XX^e siècle, les associations professionnelles d'hygiène scolaire et de médecine en Europe se prononcent en faveur d'une éducation sexuelle chez les jeunes, puis chez les enfants, y compris en Suisse (notamment lors du congrès international de lutte contre les maladies sexuelles tenu à Bruxelles en 1902, puis lors du congrès international pour l'éducation à la santé à l'école tenu à Nuremberg en 1904). Selon cette conception, l'école a un rôle à jouer en santé publique mais les parents doivent rester au premier plan et libres de retirer leur enfant du cours. L'approche proposée est celle de l'hygiène sexuelle. L'éducation sexuelle doit enseigner au moins la reproduction sur le modèle des plantes et des animaux. Les thèmes conseillés sont : l'anatomie et la physiologie des organes sexuels, la sensibilisation aux maladies et aux abus sexuels. Les médecins scolaires doivent assumer ces tâches éducatives tant que le corps enseignant n'y est pas formé. Les milieux professionnels de la médecine ont alors été les premiers à demander explicitement à l'Etat de rendre possible l'éducation sexuelle des jeunes. Parmi les prises de position qui ont marqué la Suisse, il faut relever le combat de la première femme médecin en Suisse, Marie Heim-Vögtlin (1845-1916), qui se prononce en faveur du droit à l'éducation des femmes. Elle a notamment soutenu une éducation sexuelle pour les mères, considérées comme les garantes de la future génération. Heim-Vögtlin propose une éducation qui utilise un langage biologique pour parler de la sexualité, tout en considérant l'aspect sacré de la sexualité. On observe alors la coexistence de deux modèles pour l'éducation sexuelle : d'une part, un cadre de référence en santé publique associé à un objectif de transmettre des connaissances aux élèves, y compris les jeunes femmes, pour rendre leur comportement sexuel responsable. D'autre part, un cadre de référence émanant de la religion qui transmet

des valeurs pour orienter le comportement sexuel dans le couple, dont la fidélité et l'abstinence avant le mariage sont les points centraux.

Cette coexistence des cadres de référence s'illustre par exemple dans le Canton de Vaud, où des cours sur les risques de la vie sexuelle sont organisés par la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité dès 1904 aux gymnasiens entre 13 et 16 ans. On constate que, pour les jeunes femmes, les cours ne sont pas proposés pour des raisons de moralité, le cadre normatif de la morale religieuse l'emportant sur celui de la santé publique. De même, on observe que l'éducation sexuelle est confrontée à des mouvements de contestation, particulièrement dans les régions catholiques de Suisse, qui ne partagent en général pas les objectifs, valeurs et conceptions de la médecine par rapport à une éducation sexuelle à l'école.

Entre-deux-guerres

Des courants se dessinent après la Première Guerre mondiale sur une approche pédagogique visant à renforcer le « caractère » de l'élève pour lui permettre de contrôler son corps. Ces courants, soutenus par le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, proviennent notamment des écrits de Friedrich Wilhelm Foerster (1869-1966), qui prône la technique de la maîtrise de soi et le renforcement du caractère, ainsi que des déclarations de l'Institut Jean-Jacques Rousseau à Genève, dirigé alors par Pierre Bovet (1878-1965). Ainsi, des brochures pour enfants et jeunes, notamment celles de Hans Hoppeler (1879-1945), utilisent des métaphores pour expliquer la reproduction et mettent l'accent essentiellement sur la nécessité de contrôler les pulsions sexuelles et de se comporter selon une morale patriarcale où l'homme, le plus fort, se doit de protéger sa femme, dans une position plus faible. Dans cette approche, l'éducation sexuelle est une manière de transmettre les normes sociales associées traditionnellement aux genres.

Après-guerre: 1950-1980

La diffusion d'études scientifiques sur la sexualité humaine – y compris la psychanalyse –, couplée aux mouvements d'émancipation de la femme suite à Mai 68 ont une influence sur le changement des cadres de référence

2 Pour une analyse de cette période, se référer à Praz (2014).

mobilisés pour l'éducation sexuelle et sur l'acceptation sociale de l'éducation sexuelle à l'école selon une approche médicale. En 1971, une enquête menée auprès des recrues de l'armée montre que trois hommes sur cinq estiment n'avoir pas reçu une éducation sexuelle suffisante ou pas du tout. L'éducation sexuelle étant encore principalement la tâche des parents, on en conclut que les parents n'assument que partiellement ce rôle. Il faut relever que ce sont en très grande majorité les mères qui s'en occupent, tout comme elles s'occupent de l'éducation en général. L'éducation à l'école se résume à un cours sur la reproduction des animaux et des plantes. L'approche pédagogique n'a guère évolué depuis les années 1920, elle est négative, orientée sur les risques, intégrée dans un modèle social du couple patriarcal et le plaisir sexuel n'est pas reconnu.

Les approches vont évoluer suite à des publications scientifiques en psychanalyse et en sexologie. Plusieurs psychanalystes, principalement Freud et Havelock Ellis, mettent en évidence que la sexualité enfantine commence dès le plus jeune âge, de manière ludique et inconsciente. L'enfant est alors reconnu comme un être sexué et sa faculté progressive d'autodétermination est acceptée. Dans la langue allemande, on convient alors qu'il faut passer d'une *Sexualaufklärung* à une *Sexualerziehung*. Cela signifiant que l'éducation doit prendre en compte «la sexualité, non pas uniquement dans la transmission d'information mais promouvoir la capacité psychique et physique pour entretenir des relations amoureuses à l'âge adulte»³. Selon ces auteurs et autrices, il est nécessaire pour y parvenir de débiter l'éducation sexuelle dès l'enfance, et notamment de promouvoir les compétences qualifiées aujourd'hui de «psychosociales»: l'esprit critique et la capacité de prendre des décisions. Comme les parents ont généralement une conception limitée de la sexualité comme n'ayant qu'une fonction reproductive au sein du couple marié, la pédagogue allemande Lilly Schuh-Gademann estime que l'école doit assumer une éducation sexuelle globale. Dès lors et progressivement, des changements se manifestent dans l'éducation sexuelle dispensée à l'école: il devient important d'apprendre à nommer les organes génitaux et de reconnaître la masturbation comme étant une pratique normale (sans qu'elle ne devienne une habitude, le cadre moral étant toujours appliqué). On observe ici que le cadre de référence de la médecine dans l'éducation sexuelle scolaire prend petit à petit le dessus sur le cadre basé sur une morale religieuse promouvant la sexualité à l'intérieur du mariage, uniquement et essentiellement pour assurer la reproduction.

Dans les années 1970, la jeunesse détient ses propres médias, ce qui est l'une des caractéristiques de la culture juvénile de masse qui débute lors de l'après-guerre aux Etats-Unis. Pour l'éducation sexuelle des jeunes, c'est un changement majeur. Cette génération a à sa disposition des magazines, dont *Bravo*, qui abordent la sexualité, les relations et les pratiques. Cette source d'informations a marqué plusieurs générations, de même que des livres d'éducation sexuelle qui présentent la sexualité, l'importance de la reconnaître comme fondamentale dans la vie et la nécessité du libre-arbitre en la matière (par exemple, en Suisse alémanique, le livre *Samspel*, traduit du suédois). La constitution de la jeunesse (par différents changements et mouvement sociaux, le prolongement des études, l'autonomie financière, la culture jeune, etc.) et les médias qui lui sont destinés permettent de donner une plus grande importance à deux sources pour l'éducation sexuelle : l'éducation par les pairs et l'éducation via les médias. Cette manière informelle d'apprendre sur la sexualité est influencée par les mouvements post-68, puis par la société de consommation (notamment sur les objets de désir, les attirances, l'apparence, etc.) et les nouvelles normes autour du plaisir et des relations sexuelles, qui se distancient du cadre basé sur une morale religieuse.

Les changements de société post-68 ont également un effet sur l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle à l'école en Suisse. Trois cantons sont précurseurs dans l'organisation de l'éducation sexuelle. Genève débute en 1965 l'éducation sexuelle avec son Service santé jeunesse du Département de l'instruction publique. Dans le Canton de Vaud est créé à Lausanne, en 1969, le service d'éducation sexuelle de Pro Familia. Charles-Henri Bugnon, médecin, et Marie-Lise de Charrière, éducatrice, vont alors diriger ce service et enseigner dans l'ensemble du canton l'éducation sexuelle. Cet enseignement est assez vite bien accepté et, au début des années 1980, la quasi-totalité des écoles vaudoises en bénéficient. En Suisse alémanique, le Canton de Lucerne est précurseur puisque c'est en 1972 que l'éducation sexuelle entre dans les écoles. Dans tous les cantons alémaniques, l'éducation sexuelle est facultative, sauf à Schaffhouse où elle fait partie du programme, même si, comme en Suisse romande, les parents gardent le droit de retirer leur enfant. La formation continue du corps enseignant est

3 Traduction par nos soins de Schuh-Gademann (1972, p.3), citée par Ruckstuhl & Ryter (2018).

lacunaire puisque seulement la moitié des cantons alémaniques en propose une. Les cantons renoncent à une coordination intercantonale, les spécificités locales étant trop importantes sur ce sujet (pour des raisons confessionnelles notamment).

En Suisse latine se développe alors une professionnalisation de l'éducation sexuelle dès 1975 avec l'organisation d'une formation pour les éducateurs et éducatrices qui se rendent dans les écoles (« cours de base romand »⁴). L'association professionnelle romande et tessinoise ARTANES est fondée en 1987 et, en 2001, la formation pour la relève s'institutionnalise en se déclinant sur deux ans en partenariat avec les Universités de Genève et de Lausanne et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

Il faut attendre le début des années 2000 pour que s'organise une formation professionnelle en Suisse alémanique à l'ISP d'Uster (Institut für Sexualpädagogik und Sexualtherapie für Aus- und Weiterbildungen), puis à la Haute école de travail social de Lucerne, et que naisse l'association professionnelle pour l'éducation sexuelle en 2003 avec la première volée des spécialistes formé-es à Lucerne (sedes – Sexualpädagogik deutsche Schweiz (2003-2010)⁵).

Dans les années 1979-1980, la professionnalisation progressive de l'éducation sexuelle s'est traduite par un modèle externe d'éducatrices et d'éducateurs qui forment un groupe avec ses propres valeurs vis-à-vis de la sexualité et de l'éducation sexuelle. Ces valeurs sont influencées par les écoles de psychanalyse et de sexologie et par les courants sociaux d'émancipation de la sexualité. Elles sont globalement positives et mettent au centre le plaisir sexuel, l'autodétermination de l'individu et le droit de choisir notamment le moyen de contraception, de faire ou non des enfants et le droit à l'interruption de grossesse. Des débats surgissent sur les frontières d'une éducation sexuelle à l'école et ce que l'on peut enseigner sur les pratiques sexuelles. Dans l'ensemble, les valeurs transmises restent consensuelles et en phase avec un modèle de famille traditionnel : l'approche est généralement hétéronormée, sans réflexion systématique sur les rapports de genre et sur l'orientation affective et sexuelle. En revanche, progressivement, le cours d'éducation sexuelle externe devient un canal pour diffuser les idées militantes des droits des femmes, notamment le droit à l'interruption de grossesse et le droit de planifier une famille en utilisant des moyens de contraception⁶.

*La dénonciation des violences sexuelles, les années sida
et l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle en Suisse: 1980-2000*

Dans les années 1980⁷, l'approche de l'éducation sexuelle commence à être davantage influencée par une face plus sombre de la sexualité, marquée par la mise en évidence des nombreuses violences sexuelles et discriminations, surtout à l'encontre des femmes, et dénoncées par des mouvements sociaux féministes, aux Etats-Unis et en Europe. L'éducation sexuelle va alors intégrer la thématique de la prévention de la violence sexuelle en travaillant sur le renforcement de l'autodétermination des enfants et des jeunes. Les programmes vont se mettre en place autour du concept «mon corps est à moi», soit intégrés dans le cours d'éducation sexuelle, soit en tant qu'intervention en soi. Il en découle l'ajout d'un nouveau cadre de référence, qui s'inspire des études en psychologie et qui s'appuie sur des théories d'action visant à doter l'individu de ressources pour pouvoir se défendre face aux violences. A celui-ci s'ajoute le cadre des droits de l'enfant, qui s'institutionnalise avec la Déclaration des droits de l'enfant de 1959. Dès lors, l'enfant est progressivement reconnu comme ayant des droits et, dans le cadre de la sexualité, le droit de dire «non». Ce mouvement marque le début d'une approche en éducation sexuelle qui va se baser de manière explicite sur les droits humains. On passe alors d'une éducation sexuelle militante qui intégrait des nouveaux droits acquis pour les femmes (dont le droit à l'interruption de grossesse est le plus marquant) à une éducation sexuelle qui se base sur des droits acquis que la Suisse a acceptés dans le cadre de ses engagements internationaux.

Avec l'apparition de l'épidémie du sida, l'éducation sexuelle à l'école est reconnue comme l'une des mesures indispensables pour lutter contre la propagation de l'infection. Les messages en santé publique deviennent

- 4 Pour une description de ce cours romand: voir Spencer et al. (2001, p.97-98).
- 5 L'association sedes a été dissoute en 2010. Consulté le 23.10.2019 sur http://www.isebi.ch/ueber_mich/cv-bruno-buehlmann/
- 6 Pour une histoire du planning familial associé au développement de l'éducation sexuelle en Suisse romande, se référer à Barbey (2012).
- 7 Aux Etats-Unis, les demandes d'inclure la prévention des abus sexuels datent de 1983; voir à ce sujet Cohn & Daro (1987). Les premiers programmes dont s'est inspirée la Suisse romande viennent notamment du Canada, avec le projet «Mon corps, c'est mon corps» qui date de 1985.

alors les bases normatives. Ils sont centrés sur les risques et sur la nécessité de comprendre comment se protéger du virus de manière très concrète (par exemple, mettre un préservatif lors d'un rapport sexuel avec pénétration). En 2001, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) commande une évaluation de la situation de l'éducation sexuelle à l'école dans les cantons. Le bilan est mitigé et varie beaucoup d'un canton à l'autre: l'éducation sexuelle est souvent peu définie par les cantons, absente des plans scolaires, surtout mise en œuvre au secondaire et peu proposée au primaire (voir le rapport d'évaluation: Spencer *et al.*, 2001). On remarque toutefois que l'ensemble des cantons a mis en place des cours de prévention contre le VIH/sida. Les directives de l'OFSP vis-à-vis des cantons ont bien été mises en œuvre mais, dans plusieurs cantons – principalement en Suisse alémanique –, de manière restrictive en prenant en compte un cadre de référence centré sur les messages de prévention contre le sida et ne prenant pas en considération les approches autour de l'éducation sexuelle développées auparavant (par exemple, approche morale et patriarcale, approche médicale et sexologique, approche sur les compétences psychosociales dont l'autodétermination, approche féministe en faveur du droit de choisir, approche sur les droits de l'enfant, approche liée à la prévention des violences sexuelles).

Les standards pour l'éducation sexuelle de l'OMS Europe et les droits sexuels

En 1997, la Suisse ratifie la Convention relative aux droits de l'enfant. L'éducation en général se transforme petit à petit vers une approche plus participative, où le renforcement des compétences psychosociales prend davantage de place dans l'approche pédagogique par rapport à la transmission de connaissances de manière *top-down*. L'éducation sexuelle est influencée par ce changement de paradigme. Deux publications vont marquer sa transformation: la *Déclaration des droits sexuels de l'IPPF* en 2008, suivie des *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe* de l'OMS Europe en 2010⁸. Dans ce nouveau cadre de référence, l'approche centrée sur la sexualité au sein du couple marié n'est plus considérée comme une norme unique à transmettre, ni l'approche centrée sur les dangers et les risques de la sexualité. On parle dès lors d'une éducation sexuelle globale, intégrée ou encore holistique, qui se base sur une approche positive basée sur les droits humains et référée à la définition de la santé sexuelle de l'OMS (OMS, 2006).

Dans cette définition, la santé sexuelle est un état qui ne peut être atteint et maintenu que si les droits sexuels de tous et toutes sont respectés, protégés et appliqués. Les droits sexuels établissent un cadre et les conditions nécessaires pour garantir à tous et toutes les mêmes chances de pouvoir vivre la sexualité et les relations sexuelles de manière positive et respectueuse, de vivre des expériences satisfaisantes, en toute sécurité, sans contrainte, discrimination ni violence. L'accent est mis sur l'individu possédant des droits que l'Etat doit respecter et faire respecter. En termes d'éducation, les compétences psychosociales sont travaillées dans le but que les enfants, jeunes et adultes puissent exercer leurs droits et vivre dans une société où la communication et la négociation sont évaluées comme des compétences centrales pour se maintenir en bonne santé, y compris dans le domaine de la sexualité. Ce nouveau cadre de référence fait consensus au sein des spécialistes du domaine en Europe. L'une de ses bases fondamentales est les droits sexuels, décrits comme un nouveau « régime de vérité » (Giami, 2015). Les critiques de ce nouveau cadre existent et sont publiées par les tenants des cadres normatifs mis de côté ou par d'autres mouvements sociaux. Il s'agit notamment de l'école de la théorie Queer, qui s'oppose de facto à toute normalisation de catégorie, fût-elle dotée de droits. Elle critique dans cette approche l'essentialisation des minorités sexuelles (Waites, 2009). D'autres critiques mobilisant les cadres de référence autrefois majoritaires se questionnent sur la légitimité de l'école à remettre en question les normes de genre, de couple et de sexualité liées à une société patriarcale⁹ et, sur cette base, remettent également en question certains droits internationaux relatifs à l'enfant et à la femme (dont l'interruption de grossesse et le droit à vivre son orientation sexuelle).

Dans les années 2000-2020, plusieurs mesures et publications en Suisse indiquent que l'approche holistique de l'éducation sexuelle basée sur les droits s'institutionnalise progressivement, tout en déclenchant un courant d'opposition. Dès 2003, l'OFSP reconnaît dans son Programme national

8 D'autres publications influencent les standards de l'OMS Europe, dont *Le cadre de l'IPPF pour une éducation sexuelle intégrée* (2006) et les cadres de l'UNESCO (2010, 2017).

9 Voir à ce sujet, par exemple, les publications de Zukunft Schweiz, dont *Wenn nur sexuelle Lust übrig bleibt – Die WHO-Standards unter der Lupe*. Consulté le 09.10.2020 sur <https://www.zukunft-ch.ch/publikationen/download/>

contre le VIH et les IST la nécessité d'une éducation sexuelle pour prévenir les IST (OFSP, 2003; 2010) et soutient ainsi la mise sur pied d'un centre de compétences pour promouvoir l'éducation sexuelle en Suisse. Toutefois, en 2013, suite à des oppositions parlementaires à propos de la compétence fédérale à traiter de ce sujet, le Conseil fédéral décide de supprimer sa subvention allouée au centre de compétences. A la même période est lancée l'initiative fédérale contre l'éducation sexuelle à l'école, dont l'origine est l'opposition médiatisée de parents autour d'un matériel pédagogique diffusé à Bâle, nommé la «sex box», et de rumeurs concernant ce matériel (par exemple, qu'il contiendrait des sex-toys) et le fait que le cours d'éducation sexuelle deviendrait obligatoire¹⁰. En 2014, le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de rejeter cette initiative, qui sera finalement retirée en 2015 par le comité d'initiative avant la votation populaire. Pendant cette période, l'éducation sexuelle holistique continue d'être mise en œuvre dans les cantons. Santé sexuelle Suisse édite en 2014 le cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande (Santé sexuelle Suisse, 2014) puis, en 2015, elle lance l'Alliance pour une éducation sexuelle en Suisse, qui vise à diffuser l'éducation sexuelle holistique. La même année, la Commission fédérale pour la santé sexuelle (anciennement, la commission fédérale sida) définit la santé sexuelle pour la Suisse en énonçant l'éducation à la santé sexuelle comme étant un axe fondamental pour la promotion de la santé sexuelle de la population (CFSS, 2015). Enfin, toujours en 2015, le postulat déposé par le conseiller national Fabio Regazzi est accepté par le Conseil fédéral, qui mandate une commission d'expertise pour déterminer si l'éducation sexuelle holistique basée sur les droits selon OMS Europe est une base solide pour la Suisse et en adéquation avec le développement de l'enfant (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe & BZgA, 2010). En 2018, le rapport de la commission est publié et valide la pertinence et les bases scientifiques de l'approche holistique tout en énonçant une série de recommandations visant à mieux ancrer l'éducation sexuelle holistique dans les écoles en Suisse (Kessler *et al.*, 2017).

Les éléments présentés sur l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle en Suisse mettent en évidence les différentes approches qui se sont multipliées, ajoutées ou qui ont perdu en importance au fil des années et en fonction des priorités de la santé publique, des mouvements sociaux, des engagements de la Suisse au niveau international et des différents courants de pensée en psychologie, médecine, sexologie ou encore en santé globale. Ces approches véhiculent des normes qui s'inscrivent dans des

modèles théoriques et dans un contexte historique et philosophique qui dépasse largement le contexte suisse. Cette publication n'a pas comme but de les approfondir, mais il est nécessaire de présenter quelques éléments clés du cadre de référence des droits sexuels dans un contexte plus large que ce bref aperçu historique de l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle en Suisse.

Cadres de référence actuels pour l'éducation sexuelle

En regard de l'évolution sociohistorique des manières de penser l'éducation sexuelle, trois cadres théoriques peuvent être distingués, tels qu'annoncés en introduction de cet ouvrage. Les deux premiers voient le jour au cours du XX^e siècle et sont d'ordre médical. Il s'agit en premier lieu de la *psychologie sexuelle*, orientée vers une approche de déculpabilisation de la sexualité en référence aux travaux de Freud et d'Havelock Ellis. En second lieu, il s'agit du cadre de la *santé publique*, orienté vers une conception hygiéniste, avec notamment les travaux de Henri Fischer ou du D^r Mathé (cités par Narboni & Picod, 2008)¹¹. En 1988, l'OMS définit la santé publique comme «un concept social et politique qui vise une amélioration de la santé, une plus grande longévité et un accroissement de la qualité de la vie de toutes les populations par le biais de la promotion de la santé, de la prévention des maladies ainsi que par d'autres interventions afférentes à la santé» (Bourdillon, Brücker & Tabuteau, 2016). La santé publique est souvent appréhendée à travers la notion de «biopolitique» empruntée à Michel Foucault pour désigner l'évolution historique des politiques de santé publique sur la durée, ainsi que les technologies employées par l'Etat à des fins de contrôle social, au niveau des individus comme au niveau des populations. Dans le champ de la sexualité, le cadre de la santé publique est ainsi associé à l'influence de l'Etat sur les comportements sexuels individuels. Le troisième cadre voit le jour dans les années 2000, sous l'impulsion

10 Pour une explication détaillée, se référer au Message concernant l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» du 28 novembre 2014 (FF 2015 683). Consulté le 02.03.2021 sur <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2015/58/fr>

11 Fischer, H. (1903). *Hygiène de l'enfance. De l'éducation sexuelle*. Paris: Hachette et D^r Mathé, L. (1912). *L'enseignement de l'hygiène sexuelle à l'école*. Paris: Vigot.

de plusieurs organisations internationales qui proposent de dépasser la définition sanitaire et d'inclure une dimension sociale et civique. C'est le cadre *holistique*, dans lequel on parle d'*éducation sexuelle compréhensive*. C'est dans ce cadre que sont intégrés, en 2006, les droits sexuels.

Le cadre de référence de la santé publique reste actuellement la base théorique la plus fréquemment mobilisée pour l'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle basée sur l'abstinence et qui vise à promouvoir la sexualité au sein du couple et du mariage demeure marginale, privilégiée par certains groupes sociaux sous l'influence de la religion notamment. Quant à l'éducation sexuelle holistique basée sur les droits sexuels, elle marque, comme nous l'avons relevé, un tournant paradigmatique et l'intégration de ces derniers dans les programmes d'éducation sexuelle n'est pas systématique. En 2017, l'UNESCO a révisé ses principes directeurs pour promouvoir une *éducation sexuelle globale basée sur les droits humains* définie comme suit :

*Comprehensive sexuality education is a curriculum-based process of teaching and learning about the cognitive, emotional, physical and social aspects of sexuality. It aims to equip children and young people with knowledge, skills, attitudes and values that will empower them to realize their health, well-being and dignity; develop respectful social and sexual relationships; consider how their choices affect their own well-being and that of others; and understand and ensure the protection of their rights throughout their lives*¹² (UNESCO, 2018, p. 16).

On peut retenir de l'évolution de ces cadres un consensus sur la nécessité d'une éducation sexuelle pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et la régulation des naissances et pour soutenir une conception positive de la sexualité. A l'heure actuelle, néanmoins, les débats à son sujet ne sont pas clos. Les terminologies française, allemande et anglaise témoignent des controverses théoriques sous-jacentes (Bécar & Ader, 2002; Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école, 2008). Aussi parle-t-on en français d'éducation sexuelle, d'éducation à la sexualité, d'éducation à la santé sexuelle, d'éducation à la vie affective et sexuelle, d'éducation à la vie, ou encore de prévention VIH/SIDA et, en allemand, de *Sexualerziehung*, *Sexualaufklärung*, *Sexuelle Bildung*, *Sexualkunde*, *Lebenskunde*, *Sexualpädagogik* (PHZ Luzern & HSLU, 2008). Dans les pays anglo-saxons, les termes *sex education* et *sexuality education* font débat. On retrouve dans ces différentes dénominations la diversité des cadres liés à des mandats publics d'éducation et de santé: la prévention des risques liés à la santé sexuelle, la socia-

lisation sexuelle de l'élève participant à sa citoyenneté sexuelle, la transmission de valeurs sociales basées sur une morale spécifique (par exemple, programmes sur l'abstinence aux USA).

Au final, l'évolution des cadres théoriques pour penser l'éducation sexuelle reflète des tensions politiques autour de deux enjeux principaux, au niveau international et national. Le premier porte sur le contenu. On constate des tensions entre l'intégration de connaissances objectives sur les objets de la sexualité (le système reproductif, les maladies sexuellement transmissibles, par exemple) dans un but de prévention des risques et le développement de compétences psychosociales dans le but de construire un rapport positif à la sexualité dans ses dimensions non seulement cognitives, mais aussi relationnelles, émotionnelles et affectives. Ce premier enjeu sur le contenu questionne la finalité de l'éducation: l'éducation (notamment sexuelle) est-elle développée dans le cadre d'une «citoyenneté individuelle» (Piron, 2005) où domine la reproduction des normes établies? Ou l'éducation, dans une perspective de «citoyenneté collective» (Piron, 2005) vise-t-elle la construction collective du bien commun à travers plus de débats publics et dans une perspective orientée davantage vers la réflexion que vers l'information? Dans cette perspective de citoyenneté collective, l'éducation – au sens général et l'éducation sexuelle en particulier –, en favorisant le choix et le sens critique, par exemple, contribue à la remise en cause du système de valeurs¹² (Fields, 2012), ainsi qu'à la déconstruction des rapports de pouvoir des sociétés concernées (Haberland, 2015; Parker, Wellings & Lazarus, 2009; Pasquier, 2010; Rogow & Haberland, 2005; Schaalma, Abraham, Gillmore & Kok, 2004). La question des droits en particulier est abordée de manière à renforcer les acteurs sociaux et les actrices sociales dans l'exercice de leur autonomie.

12 «L'éducation sexuelle complète est un processus d'enseignement et d'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité, basé sur le programme scolaire. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances, de compétences, d'attitudes et de valeurs qui leur permettront de réaliser leur santé, leur bien-être et leur dignité; de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses; de considérer comment leurs choix affectent leur propre bien-être et celui des autres; et de comprendre et d'assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie» [notre trad.].

13 Voir, par exemple, la récente controverse autour de la «théorie du genre» en France (Dayer, 2014; Fassin & Fabre, 2004, Fassin & Margron, 2011).

Le second enjeu questionne la responsabilité: qui sont les responsables de l'éducation sexuelle, autrement dit, qui doit s'en occuper? Le corps médical, les parents, les enseignant-es ou encore les jeunes pairs? Quelle place occupe l'école dans cette responsabilité? (Lagus *et al.*, 2011).

Ces enjeux et les débats qu'ils charrient se retrouvent dans les différents champs dont dépendent les politiques éducatives mises en place, à savoir le champ scientifique, le champ des politiques publiques, le champ de la santé, etc. Notre recherche s'est centrée sur la manière dont trois catégories d'acteurs sociaux et d'actrices sociales (jeunes, parents et professionnel·les) se représentent et définissent l'éducation sexuelle, avec un approfondissement sur la place des droits sexuels dans ces représentations et définitions. Dans la section qui suit, est exposée la démarche méthodologique suivie pour répondre à nos questions de recherche.

Chapitre 2

Démarche méthodologique: construire les savoirs avec les acteurs et les actrices

La recherche, de type compréhensive, a été conduite en Suisse latine (Suisse romande et Tessin) et en Suisse alémanique, en suivant une démarche qualitative en deux étapes. La première a mis l'accent sur l'éducation sexuelle informelle, respectivement l'éducation sexuelle au sein de la famille concernant les parents et les enfants. Au total, vingt-huit entretiens individuels ont été réalisés selon une grille d'entretien semi-directif¹ avec quatorze mères et treize pères, ayant chacun-e au moins un enfant âgé de 13 à 16 ans. Des discussions avec septante jeunes de cette tranche d'âge ont également été menées dans quatorze *focus groups* non mixtes composés de trois à six participant-es. La seconde étape s'est centrée sur six groupes d'acteurs et actrices intervenant en milieu scolaire dans le domaine de l'éducation sexuelle; vingt-quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés, avec quatre personnes issues de chacun des groupes ci-après:

1. *Personnel enseignant du secondaire I*: des enseignant-es en charge de l'éducation sexuelle; selon les plans d'étude, il peut s'agir de maîtres ou maîtresses de classe en Suisse alémanique ou d'enseignant-es de biologie en Suisse latine.
2. *Spécialistes en santé sexuelle dans un service d'éducation sexuelle étatique ou mandaté par l'Etat pour les cours d'éducation sexuelle à l'école*: ces spécialistes bénéficient d'un titre Santé sexuelle Suisse ou d'une équivalence, signifiant qu'ils et elles ont une formation spécialisée en santé sexuelle de type CAS/DAS et une expérience en éducation sexuelle.
3. *Spécialistes en santé sexuelle dans un centre de conseil en santé sexuelle et planning familial, qui propose des prestations pour les écoles*: ces

1 Pour les détails méthodologiques, se référer aux Annexes 1 à 5.

spécialistes bénéficient d'un titre Santé sexuelle Suisse ou d'un équivalent, signifiant qu'ils et elles ont une formation spécialisée en santé sexuelle de type CAS/DAS et une expérience en conseil en santé sexuelle. Ces spécialistes peuvent aussi avoir une expérience en éducation sexuelle, mais ce n'est pas une condition requise pour figurer dans cette catégorie.

4. *Infirmières et infirmiers scolaires* (Suisse romande) et *intervenant-es en travail social scolaire* (Suisse alémanique): cette catégorie regroupe à la fois le personnel médical scolaire en Suisse romande pouvant être appelé à contribuer à l'éducation sexuelle et les intervenant-es en travail social scolaire en Suisse alémanique, qui jouent également un rôle dans l'éducation sexuelle des élèves dans leur mandat en travail social. Nous avons cherché, dans cette catégorie, à inclure du personnel scolaire de santé ou du social afin de comprendre comment il intégrait l'éducation sexuelle dans un mandat plus large.
5. *Intervenant-es pairs dans un projet d'éducation par les pairs*: cette catégorie comprend des jeunes qui interviennent à l'école pour donner des animations en éducation sexuelle selon une approche par les pairs².
6. *Intervenant-es dans un projet en milieu scolaire*: ces professionnel·les interviennent à l'école de façon externe dans le cadre d'un projet en lien avec la santé sexuelle. Différents projets existent en Suisse, par exemple, «Sortir ensemble et se respecter», «Mon corps est à moi», etc.

Les entretiens sont centrés sur la perception du vécu de l'éducation sexuelle à la maison et à l'école, des normes sous-jacentes et de l'intégration des droits sexuels dans celles-ci, ainsi que sur le sens qui est donné à ces droits. Comment les droits sexuels sont-ils perçus et compris par les jeunes, les parents et les professionnel·les de l'école? Sont-ils connus et, si oui, de quel type d'appréciation font-ils l'objet? Si certains droits sont garantis explicitement par le cadre légal suisse (par exemple, droit à l'intégrité corporelle), d'autres sont moins définis et sujets à interprétation (par exemple, le droit à l'information et à l'éducation, le droit à la participation, etc.). Ces droits-là nous intéressent alors particulièrement. Les entretiens sont construits autour des questions suivantes:

- › A quoi ressemble la pratique de l'éducation sexuelle et quelles valeurs la guident?

- › Quelles sont les attentes des jeunes à propos de cette éducation ?
- › Quelle est la pertinence des droits sexuels dans cette éducation ?
- › Comment sont-ils compris et apportés concrètement dans la pratique ?
- › Quels sont les leviers et les freins à l'intégration des droits sexuels dans l'éducation sexuelle faite à l'école ?
- › Du point de vue des jeunes, des parents et des professionnel·les, à quoi ressemblerait une éducation sexuelle idéale ?

Construction des grilles d'entretien sur les droits sexuels

La Déclaration des droits sexuels de l'IPPF (2008) a servi de base de référence formelle pour la définition des contenus des entretiens auprès des jeunes, des parents et des professionnel·les. Cette déclaration comprend un préambule, des principes généraux dont le principe de non-discrimination³, et, dérivé de ceux-ci, un catalogue de dix droits sexuels. Les articles 1 et 2 énoncent la valeur universelle des droits humains ainsi que le droit universel à la participation, indépendamment du sexe, de la sexualité et du genre. Les articles 3 et 5 concernent la protection de l'intégrité physique, psychique et sexuelle, le droit à la sphère privée, en particulier à une sexualité librement choisie, ainsi que le droit de toute personne à être reconnue devant la loi, indépendamment du sexe, de la sexualité et du genre. L'article 6 énonce le droit à la liberté d'expression et d'association sur les questions de sexualité et de genre. Les articles 7 et 8 énoncent les droits économiques, sociaux et culturels, liés en particulier à la santé sexuelle et reproductive et à l'information correspondante. L'article 9 énonce le droit au libre choix concernant le mariage et les droits reproductifs. L'article 10 formule les droits à la responsabilité, au recours et à la réparation pour les victimes de violations des droits humains liées à la sexualité et au genre. Le tableau ci-après donne un aperçu de ces droits.

- 2 Pour une définition complète, se référer à Santé sexuelle Suisse, 2017: *Cadre de référence. L'éducation par les pairs auprès des jeunes dans le domaine de la santé sexuelle et des droits. Recommandations et pratiques en Suisse.*
- 3 Principe 3: La non-discrimination sous-tend la protection et la promotion de tous les droits humains (IPPF, 2008).

-
1. Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre
 2. Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre
 3. Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle
 4. Le droit au respect de la vie privée
 5. Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi
 6. Le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression; et le droit à la liberté d'association
 7. Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science
 8. Le droit à l'éducation et à l'information
 9. Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment
 10. Responsabilité et réparation
-

Tableau 1: La Déclaration des droits sexuels (IPPF, 2008)

Les droits, tels que rédigés dans la déclaration, ne s'adressent pas directement à la population générale, ni aux jeunes. Par ailleurs, ils ne s'appliquent pas uniquement au domaine de l'éducation, mais s'étendent également à ceux de la santé, de la politique et du droit. Il s'est donc avéré nécessaire de circonscrire le champ d'application tout en gardant en point de mire la vision d'une éducation sexuelle holistique, basée sur les droits et la prise en compte des profils des actrices et acteurs sollicités. Nous avons ainsi cherché à simplifier les messages-clés des différents droits pour les rendre plus explicites, en nous appuyant sur diverses publications: 1) Les brochures de Santé sexuelle Suisse: *Hoppel Poppel* (2010) en allemand et *Crac-crac boum-boum* (2013) en français, qui s'adressent spécifiquement aux jeunes; 2) La brochure *Exclaim* (2011) de l'IPPF en langue française; 3) Le fascicule *Jetzt erst Recht*, éducation sexuelle des jeunes fondée sur les droits humains, édité par pro familia (2012a) à l'intention des pédagogues. Notre volonté était de formuler les droits sexuels en langage clair, de les rendre plus explicites et compréhensibles, tout en permettant d'identifier les articles de la Déclaration de l'IPPF. A titre d'illustration, l'article 2 de la Déclaration de l'IPPF (Le droit à la participation pour tous, sans distinction

de sexe, de sexualité ou de genre) a été précisé dans un contexte d'éducation et reformulé de la manière suivante: le droit de participer à des programmes de santé sexuelle [à l'école].

Ce travail d'explicitation qui s'avérait nécessaire pour élaborer un outil méthodologique a donné lieu à la formulation de treize énoncés sur la base desquels nous avons développé deux produits pour l'enquête, un jeu de cartes et des vignettes, déployés dans trois langues (allemand, français et italien).

Déclaration de l'IPPF (2008)

Énoncés équivalents des droits sexuels de la Déclaration de l'IPPF pour l'élaboration formelle du contenu des outils d'enquête destinés aux interviews individuelles des parents et aux focus groups avec les jeunes

Articles 1 et 6 de l'IPPF

- Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre
- Le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression; et le droit à la liberté d'association

1. Le droit à l'égalité entre femmes et hommes (avec ou sans handicap)
 2. Le droit à un traitement égalitaire des personnes hétérosexuelles et homosexuelles, inter- et trans*
 3. Le droit à la liberté de penser et d'opinion
-

Articles 2 et 8 de l'IPPF

- Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre
- Le droit à l'éducation et à l'information

4. Le droit de participer à des programmes de santé sexuelle
 5. Le droit à des informations de qualité et à l'éducation sur la contraception, la sexualité ainsi que, par exemple, le droit à la protection des infections sexuellement transmissibles comme les chlamydiae, HPV, HIV
-

Articles 3 et 7 de l'IPPF

- Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle

6. Le droit de décider librement si, quand, comment et combien d'enfants sont désirés

– Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science	7. Le droit à du conseil professionnel et aux traitements médicaux lors d'une grossesse ou d'une interruption de grossesse
Articles 3, 4 et 10 de l'IPPF	
– Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle	8. Le droit à la protection contre la violence sexuelle et les abus sexuels
– Le droit à la sphère privée	9. Le droit à la sphère privée
– Responsabilité et réparation	10. Le droit à la réparation en cas d'atteinte à l'intégrité sexuelle
Article 5 de l'IPPF	
– Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi	11. Le droit à l'autodétermination sur son propre corps
	12. Le droit à la sexualité entre jeunes
Article 9 de l'IPPF	
– Le droit de choisir de se marier ou non, de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment	13. Le droit de décider librement de se marier ou pas

Tableau 2: Transcription des droits sexuels pour la production des données

Cartes sur les droits pour les parents et professionnel·les de l'école

Pour les parents et les professionnel·les, un jeu de treize *cartes sur les droits* a été conçu pour présenter les droits dans le cadre des interviews individuelles. Le jeu est accompagné d'un texte bref qui explicite la démarche de l'éducation sexuelle à partir des droits sexuels compris comme droits humains (voir Annexes 1 et 2).

Lors de la présentation des diverses cartes sur les droits aux parents et aux professionnel·les, il leur a été demandé ce que leur suggérerait chacun de ces droits. Ensuite, deux questions plus approfondies ont été posées aux parents, portant plus précisément sur les échanges avec leurs enfants dans le cadre de l'éducation sexuelle familiale:

Est-ce que vous pensez que vos enfants sont au courant de ces droits? Comment? Est-ce qu'ils les appliquent, est-ce qu'ils en parlent entre eux? Quels sont les indices, les éléments, qui vous permettent de vous dire que votre/vos enfant/s est/sont au courant de ce droit (connaissent ce droit) et le comprend/comprennent?

Je vous ai présenté divers droits. Est-ce qu'il y a d'autres droits et responsabilités que vous abordez dans votre éducation sexuelle? Si oui, lesquels?» (voir Annexe 1).

Vignettes pour les entretiens collectifs (focus groups) avec les jeunes

Les jeunes n'ont pas été interviewés individuellement, mais en groupes séparés, garçons et filles. Cette façon de faire leur est en général familière, de par les cours d'éducation sexuelle à l'école et les activités de jeunesse. Elle permet particulièrement bien de faire émerger plusieurs points de vue, lors des discussions, tout en laissant la possibilité aux jeunes de décider ce qu'ils ou elles veulent dire ou pas. Dans le travail avec les jeunes, il convient en effet de veiller encore plus spécialement à la protection de la personnalité. C'est aussi la raison pour laquelle six vignettes ont été élaborées, pour éviter aux jeunes à devoir parler de soi ou d'expériences personnelles et réfléchir à partir d'«histoires» illustrant des situations fictives. Cette démarche permet de respecter la sphère privée et intime des jeunes, puisqu'on ne les interroge pas sur leur propre expérience sexuelle (pro familia, 2012b).

Pour introduire la discussion dans les groupes, un texte rédigé par l'équipe de recherche sur les droits sexuels a été remis aux jeunes:

Notre coexistence est régulée par des droits. Ces droits nous disent ce qui est admis dans une société et ce qui est interdit. Nous retrouvons des droits par exemple dans des lois. Dans la circulation routière, nous dépendons du fait que chaque participant-e de la circulation connaît les règles de conduite afin de circuler en sécurité et afin de se protéger soi-même, ainsi que les autres, des accidents. Ainsi, les droits forment pour chacun-e de nous le cadre d'une bonne vie. Ces droits existent pour chaque domaine de notre coexistence – aussi pour le domaine des relations et de la sexualité.

Les droits sexuels sont des droits humains qui se réfèrent aux relations et à la sexualité. Nous parlons des droits humains, car chaque être humain dispose de ces droits, indépendamment de son âge, de son sexe ou encore de son origine – sur la base de son appartenance à l'humanité.

Les droits humains concernent ainsi tout individu. Ces droits régulent d'un côté la liberté personnelle *entre adultes, mais aussi entre jeunes*, afin que chacune puisse vivre et aimer comme il/elle le souhaite, tant que cela ne nuit pas à autrui. Pour ne pas nuire à autrui, chacun-e a aussi une responsabilité sociale, qui est de respecter les besoins et les conceptions des autres individus concernant les relations et la sexualité – tant que ces besoins et ces conceptions ne sont – encore une fois – pas nuisibles à autrui.

Afin que chaque être humain puisse vivre une bonne vie relationnelle et sexuelle, nous sommes donc obligés de respecter les droits des autres. Ce que cela signifie concrètement, j'aimerais vous le présenter à travers nos histoires (voir Annexe 3).

Quatre des six vignettes ont été rédigées en fonction des spécificités de genre, les personnages principaux devant être des filles ou des garçons, selon les *focus groups*. Le contenu des histoires, cependant, était similaire. Deux vignettes portaient sur le thème de la santé publique et de l'éducation sexuelle et ont ainsi pu être présentées à tous les *focus groups*, indépendamment du sexe des participant·es. Ci-dessous, pour exemple, une vignette pour filles et garçons. Toutes les autres se trouvent en annexe (Annexes 4 et 5)⁴.

Vignette en lien avec les articles 2 et 8 de l'IPPF

L'instituteur Bodemann distribue un dépliant sur le VIH et demande à ses élèves de le lire tranquillement à la maison. Il ajoute qu'il y aurait bien sûr encore l'une ou l'autre chose à dire sur le thème de la sexualité, mais qu'il ne resterait alors plus suffisamment de temps pour discuter de l'organisation de la course d'école, comme c'était prévu. Bien que certains, dans la classe, se soient exprimés pour l'éducation sexuelle, le maître considère que le sujet est clos et poursuit sur l'organisation de la course d'école. Ceux, parmi les élèves, qui auraient souhaité en savoir plus sur les relations et la sexualité sont particulièrement déçus de cette façon de faire. Ils se demandent pourquoi leur voix n'est pas entendue.

En Suisse romande, pour des raisons structurelles, la vignette a dû être adaptée pour être intégrée au cours d'éducation sexuelle:

Un cours d'éducation sexuelle est organisé dans une classe. A l'arrivée de l'intervenant externe, l'enseignant prend conscience qu'un élève est habituellement dispensé de ces cours sur demande des parents. Comme il n'a reçu aucune information récente des parents, il leur téléphone pour avoir leur avis. Les

parents décident de retirer leur enfant de ce cours. Le jeune concerné est déjà en classe et a participé activement au début du cours, il se dit intéressé par le sujet. Malgré tout, il devra sortir de la classe, à la demande de l'enseignant, et ne pourra pas bénéficier du cours d'éducation sexuelle.

Analyse des données

Trois approches méthodologiques ont guidé le travail d'analyse qualitative de contenu. La première est l'analyse de contenu selon Mayring (2010), qui accorde une attention particulière au contexte discursif. Dans nos analyses, ce dernier a notamment été décrit dans des fiches de synthèse des conditions de production des entretiens. Cette perspective nous a amenées à retenir certains extraits d'entretien mettant en évidence l'interaction entre les chercheur-es et les personnes interviewées ou, dans le cas des *focus groups*, entre les jeunes en présence. La deuxième approche est le langage de clarification des contrastes proposé par Taylor (1999), dont la finalité consiste à éviter autant les dérives ethnocentristes que les dérives inverses, à savoir se fondre dans le point de vue des acteurs et actrices qu'on cherche à comprendre («virer indigène», selon l'expression de Gold [2003, p. 344]). Cette approche nous a permis de porter une attention particulière à nos propres représentations de l'éducation sexuelle et à l'idéal visé dans les pratiques, de manière à ne pas privilégier les points de vue des personnes interviewées proches de cet idéal au détriment d'autres points de vue. Elle a permis de mettre à distance la pente normative inhérente à notre double casquette, celle de chercheur-chercheuse et celle de professionnel-le engagé-e dans la pratique. La troisième est la posture analytique définie par Demazière et Dubar (1997) dans leur ouvrage consacré à l'analyse des entretiens biographiques. Cette démarche cherche à construire la réalité observée à partir des mots utilisés par les personnes interviewées en situation d'entretien en les organisant en schèmes interprétatifs successifs. Dans nos analyses, elle nous a amenées à donner une place importante, à travers la citation d'extraits des entretiens, aux récits des parents, des jeunes et des professionnel-les. Ces extraits apparaissent

- 4 Le langage épïcène n'a pas été employé au moment de la rédaction des vignettes, en raison du va-et-vient entre les trois langues.

en italique avec une précision sur le sexe et la région linguistique⁵. Pour certaines citations, nous avons renoncé à mentionner les détails (région, sexe) car ces citations sont énoncées pour illustrer un propos général.

Notre démarche d'analyse est structurée par deux axes. Le premier identifie les cadres de référence soutenant les conceptions de l'éducation sexuelle exposées dans les discours des personnes interviewées. Cet axe s'applique aux entretiens réalisés avec les parents et avec les professionnel·les. Le second axe concerne l'analyse des droits sexuels. Il est appliqué à tous les entretiens (jeunes, parents, professionnel·les). Voici, en préambule, l'explicitation des deux axes.

1. Cadres théoriques soutenant l'éducation sexuelle

Cet axe identifie l'orientation des conceptions développées par les parents et les professionnel·les. Leurs discours sont-ils orientés vers la *psychologie sexuelle* (promotion de la sexualité – plaisir au sein du couple et du mariage), vers la *santé publique* (prévention des risques) ou vers l'*éducation sexuelle holistique* (prise en compte des droits humains et des droits sexuels)? Le repérage des cadres se fait à l'aide d'un champ lexical de base décrit dans le tableau 3 ci-dessous.

	Champ lexical
Psychologie sexuelle	Plaisir, acte sexuel, masturbation
Santé publique	Prévention, protection, transmission d'informations, risques, VIH, contraception, IG, maladies, grossesse
Éducation sexuelle holistique	Plaisir, respect des différences, droits, apprendre à s'affirmer, apprendre à être critique, respect, consentement, genre, orientation affective et sexuelle, stéréotypes sociaux

Tableau 3: Champ lexical correspondant aux cadres théoriques

2. Analyse des droits

Le second axe concerne l'analyse des droits sexuels. Cinq catégories de perception des droits sexuels ont été définies (tableau 4). Ces catégories font référence à l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains et permettent de montrer, en fonction des publics interviewés (jeunes, parents et professionnel·les), quels droits sont pris en considération, observés et mis en œuvre par les parents et les spécialistes de l'éducation.

Catégories	Signification
Droit considéré comme pertinent / pas encore pertinent	Les personnes interviewées estiment <u>pertinent</u> de traiter un droit en éducation sexuelle lorsqu'il répond aux besoins des jeunes et est adapté à leur situation. Par exemple, le droit à l'éducation sexuelle peut être considéré comme pertinent à l'adolescence car les jeunes ont besoin d'informations avant de débiter une sexualité active.
Droit considéré de manière ambivalente	Les personnes interviewées expriment deux avis contradictoires sur la pertinence du droit. Elles ont donc une position ambivalente par rapport au droit.
Droit qui va de soi	Les personnes interviewées estiment un droit <u>comme allant de soi</u> dans notre société. Il est si évident qu'il n'est donc pas nécessaire de l'intégrer à l'éducation sexuelle. Par exemple, le droit de choisir avec qui on peut se marier peut être considéré dans notre société par certaines personnes comme un droit allant de soi dont il n'est pas nécessaire de parler.

- 5 Ces informations apparaissent quand il a été possible de les identifier, ce qui n'est pas toujours le cas pour les *focus groups*.

Droit méconnu	Les personnes interviewées ne connaissent pas ce droit.
Droit jugé controversé	Lorsqu'un droit est perçu de manière différente par la majorité des personnes interviewées, il a été évalué comme étant controversé.

Tableau 4: Signification des catégories de perception des droits sexuels

Chapitre 3

L'éducation sexuelle sous le regard des jeunes, des parents et des professionnel·les

Nous exposons ici les résultats de nos analyses, en commençant par examiner les conceptions des jeunes, leurs perceptions des droits sexuels, leurs questions et besoins en matière d'éducation sexuelle. Sur cette base, nous poursuivons avec les discours des parents, puis ceux des professionnel·les. Les adultes répondent-ils aux besoins des jeunes dans leurs conceptions et leurs pratiques? Les cadres de référence sont-ils partagés entre parents et professionnel·les et, sinon, qu'est-ce qui les distingue? Quelle est la place des droits sexuels dans les discours des parents et des professionnel·les? Pour chaque section, nous relevons les analyses produites par d'autres chercheurs et chercheuses de manière à contextualiser nos résultats dans un ensemble plus large.

Représentations et pratiques des jeunes: les droits sexuels

Les *focus groups* menés avec les jeunes ont été analysés à partir de l'axe relatif aux droits sexuels. Pour rappel, deux parties structurent les *focus groups*. La première porte sur les vignettes qui mettent chacune en scène un ou plusieurs droits sexuels. Il était demandé aux jeunes de se positionner sur les situations exposées, en se mettant, par exemple, à la place des protagonistes. La seconde partie porte sur les échanges à partir de la question ouverte: «A quoi ressemblerait pour vous une éducation sexuelle idéale?» L'analyse rassemble ces deux temps du *focus group* sous chaque droit (selon la numérotation de la Déclaration de l'IPPF).

Droit 1 *Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre*

Par rapport à l'égalité entre les sexes, les jeunes sont nuancés, en particulier les filles. En lien avec la situation présentée dans la vignette, des filles décrivent les traitements inégalitaires qu'elles vivent au quotidien. Elles constatent ainsi que les jeunes femmes sont traitées différemment, qu'elles n'ont pas les mêmes droits que les jeunes hommes et leurs attentes, quant à leur statut de femme, sont grandes, comme l'illustre ce témoignage :

J'ai le sentiment que les garçons ont le droit de faire beaucoup plus de choses que les filles. C'est comme en prison. Ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent et nous avons simplement l'obligation de faire ce qui n'est pas mauvais [...] Quand on a le nombril à l'air, c'est comme si on était considérées comme des salopes (Focus group filles, Suisse latine).

Les filles ne comprennent pas ces «inégalités de traitement» et sont déçues. Les garçons ne se sont pas exprimés clairement sur ces questions. Les jeunes expriment que l'égalité homme-femme ne va pas de soi.

Outre l'égalité de traitement homme-femme, l'article 1 fait également référence à l'égalité de traitement et à la non-discrimination des LGBTI*. Ici, l'analyse des entretiens montre des ambivalences en ce qui concerne l'adhésion des jeunes concernant le droit pour les LGBTI*. Par exemple, une fille explique dans un *focus group* :

Je comprends que des personnes soient contre parce que dans la nature humaine il y a l'homme et la femme. Mais quand deux personnes s'aiment, il est juste qu'il en soit ainsi, qu'il s'agisse d'un couple femme-femme ou homme-homme. Si ça nous plaît pas, nous pouvons l'ignorer et les laissons faire.

Ce témoignage montre que l'acceptation de la relation homosexuelle ne va pas de soi pour la fille qui s'exprime, mais qu'en même temps, elle souhaite la respecter. Un jeune déclare qu'il ignorait l'existence de droits en la matière :

Je pense que c'est important de parler justement des droits, du droit de la sexualité qu'on a parlé aujourd'hui. Moi j'étais même pas au courant que ça existait en tant que droits vraiment. Donc justement, parler de toutes sortes de sexualités, par exemple l'homosexualité, l'hétérosexualité, la bisexualité, les transgenres, transsexuels, ce genre de choses, on devrait plus en parler parce que c'est vrai que c'est beaucoup de choses et quand on pense transsexuel par exemple, pour beaucoup de gens, c'est très bizarre, ils arrivent pas à comprendre (FG garçons, Suisse latine).

Le thème des droits a donc interpellé les jeunes :

Comme vous avez dit avant avec les droits, tant que notre amour ou notre sexualité ne nuit pas aux autres, on a le droit de la vivre comme on veut. Et qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels, ça nuit à personne, enfin, ça concerne deux personnes ou plus mais ça concerne personne qui vit extérieurement de leur relation quoi (FG garçons, Suisse latine).

A travers leurs témoignages, les jeunes attendent que les adultes abordent la question du droit à l'égalité, qui ne va pas de soi selon leur perception.

Droit 2 *Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre*

Conformément à la formulation des équivalences définies dans le tableau 2, qui circonscrit la participation aux programmes d'éducation sexuelle, la plupart des jeunes ont interprété ce droit comme allant de soi; cette évidence rend en quelque sorte toute explicitation non nécessaire. Quand on demande aux jeunes l'avantage de l'éducation sexuelle à l'école par rapport à la famille, ils et elles évoquent la participation dans le sens où l'école garantit l'égalité d'accès:

Je pense qu'au niveau à l'école, c'est l'idéal parce que c'est, entre guillemets obligatoire et comme on est jeune, on va pas s'informer plus que ça. Surtout à l'école primaire. Au CO, les plus malins, entre guillemets, ils vont peut-être s'informer sur internet, ce qui est pas toujours bien parce qu'il y a du vrai comme du faux. Donc je pense qu'ils le fassent à l'école, c'est bien (FG garçons, Suisse latine).

Un autre jeune affirme:

Moi je trouve que c'est bien qu'il y a l'école parce que à l'école, justement, il y a tout le monde qui est là, il y a peut-être une personne sur vingt qui va pas y aller. Et tout le monde ignore ce que c'est vraiment, l'éducation sexuelle. Et le faire à l'école, ça fait que tout le monde est obligé d'être au cours enfin, obligés, s'ils y vont, ils vont écouter le cours et ils sauront (FG garçons, Suisse latine).

Le droit à la participation peut également être analysé, dans le discours des jeunes, à partir des questions de genre. Les jeunes expriment clairement leur besoin d'avoir en partie un enseignement différencié selon les sexes. Les filles et les garçons souhaitent des cours qui prennent également en compte leurs questions respectives, qui ne peuvent pas forcément s'exprimer en groupes mixtes.

Filles et garçons séparés et peut-être une fois ensemble, à la fin (FG filles, Suisse alémanique).

Oui, parce que les garçons sont en général un peu «gamins» et rient tout le temps, mais nous les filles, j'ai vraiment l'impression, bien sûr nous rions aussi, mais qu'on a quand même déjà une certaine maturité (FG filles, Suisse alémanique).

Droit 3 *Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle*

Chez les jeunes, la question du droit à l'intégrité relève d'une réalité vécue au quotidien, notamment via les médias sociaux. Pour comprendre leurs représentations de cette question, elle a été traitée par une vignette proposant une saynète autour des selfies et médias sociaux. A ce propos, les jeunes ont conscience des limites à respecter (*décision autodéterminée*) et de celles à ne pas franchir (*ne pas prendre une photo d'une personne nue sans permission et ne pas l'envoyer sans autorisation*). Les jeunes savent clairement que ce type d'actes est une violation de la vie privée et qu'on est face à un harcèlement sexuel. En ce sens, les jeunes proposent des initiatives concrètes pour soutenir leurs pairs qui en seraient victimes et s'organisent pour obtenir de l'aide, par exemple *prendre contact avec le service social de l'école*. Les jeunes savent qu'il est possible de se rendre à la police et porter plainte, même si cela *n'est pas facile*. Davantage cependant que des indemnités, par exemple (*on a beau avoir tout l'argent que l'on veut, c'est pas cela qui va nous aider*), c'est un soutien moral que les jeunes disent souhaiter, autrement dit que les victimes soient accompagnées, comme le jeune dans la vignette.

Je pense qu'il faudrait vérifier toujours dans ces moments-là si la victime va bien ou pas, donc prendre une personne un peu spécialisée là-dedans qui puisse parler avec le jeune victime de ça, qu'on lui demande comment il se sent, tout simplement. S'il se sent encore d'aller à l'école et que tout le monde le regarde, qu'il sache que tout le monde l'a sûrement vu nu, quelque chose comme ça. Je pense qu'il devrait y avoir ce soutien derrière, savoir comment va la personne et si elle dit: «Non ça va, c'est un petit coup à l'estime mais ça va», on le laisse aller, mais je pense qu'il faudrait réagir (FG garçons, Suisse latine).

Il ressort de la discussion autour de la vignette illustrant un cas (envoi de «photos topless») qu'il s'agit d'une situation quasi quotidienne et que tout le monde y a été déjà diversement confronté (*situation réelle*).

Dans notre école, il y a eu beaucoup de cas, de photos comme ça, qui ont tourné. Sur-tout une période, quand on était en première ou deuxième année du CO, justement, c'était tous les deux mois, il y avait une nouvelle photo qui sortait. Avec les réseaux sociaux, XX, c'est une petite ville et en deux jours, il y avait vraiment toute la ville qui savait tout, la photo était dans tous les CO, tout le monde les avait. Sur tous les télé-phones (FG garçons, Suisse latine).

Les jeunes interviewés expliquent cette situation par l'âge notamment, autrement dit par le fait que les jeunes ne mesurent pas les conséquences de tels actes et de ne réfléchissent pas en termes de «avoir ou pas le droit».

A cette époque du CO, peut-être qu'on a pas encore la maturité pour se dire que c'est pas grave, on connaît pas les conséquences parce qu'on, on vient d'arriver dans un nouvel établissement, on veut un peu [faire] le malin en faisant tourner des trucs, on se pense cool, on se pense dans la mode, et pis on connaît pas les conséquences.

Au moment de l'entretien, par contre, la prise de conscience est très présente:

Si maintenant, moi ça m'arrive, je trouve que ce serait complètement con. Et si moi je reçois une photo comme ça, je la supprimerai. Je la ferais pas tourner, c'est clair (FG garçons, Suisse latine).

Droit 4 *Le droit au respect de la vie privée*

Les jeunes sont régulièrement confrontés à ce droit, notamment en lien avec la diffusion des images personnelles sur les réseaux sociaux. Comme mentionné plus haut dans le droit à l'intégrité, les jeunes sont tout à fait au clair concernant les cas qui ne respectent pas leur vie privée et estiment que celle-ci doit être respectée.

Droit 5 *Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi*

En français et en italien, la notion d'autonomie a été choisie pour traduire la notion d'autodétermination¹. En allemand, le terme utilisé est celui de

¹ Voir la version des droits sexuels en français (IPPF, 2008). La déclaration des droits sexuels n'a pas été traduite en italien. La traduction de l'autonomie par Santé sexuelle Suisse est la même dénomination qu'en français, à savoir: *Il diritto all'autonomia personale*. Consulté le 24.10.2019 sur <https://www.sante-sexuelle.ch/it/nostre-attivita/diritti-sessuali/>

l'autodétermination (*Selbstbestimmung*). Il fait partie du langage courant, alors que ce n'est pas le cas en français. Il s'agit d'un concept particulièrement utilisé en sciences sociales, ce qui explique probablement que ce terme n'ait pas été choisi pour nommer ce droit. Ainsi, des différences ont été constatées entre les deux régions linguistiques, les personnes de Suisse latine ayant parfois des difficultés de compréhension en ce qui concerne la signification de l'autonomie.

Avoir le droit de décider librement de leur corps a été jugé pertinent pour les jeunes. A travers la vignette qui leur avait été soumise, l'ensemble des jeunes a surtout discuté des limites à ce droit, dont l'âge pour décider d'avoir une relation sexuelle. Dans les groupes de filles et de garçons, les jeunes ont discuté de manière controversée si c'est ok à 15 ans ou si c'est trop jeune. Le dénominateur commun est que *en tout cas les deux doivent être d'accord*, ce qui met en évidence que les jeunes estiment avoir un droit à la sexualité. Par ailleurs, la majorité partage l'avis que dans la situation présentée dans la vignette, l'ami ne peut pas contraindre l'amie (*le petit copain doit l'accepter*), même si son comportement est compréhensible (*les hommes sont différents et ont d'autres besoins*). Les jeunes font ici référence au droit à l'intégrité, indissociable du droit à l'autodétermination sur son corps.

L'influence de la culture a également été discutée comme une deuxième limite à ce droit, notamment autour de la décision de *dormir ensemble*. Les filles ont attiré l'attention sur le fait que dans certaines cultures, être vierge était la condition du mariage. Par ailleurs, une fille déclare que, en tant qu'Albanaise, elle se sentirait déshonorée si elle avait des relations sexuelles avant le mariage. Le droit de décider librement de son corps est donc pour plusieurs jeunes influencé fortement par un cadre normatif (par exemple, composantes liées à la famille, la religion, l'âge, etc.). On retrouve, à l'occasion de l'analyse de ce droit, les tensions entre l'orientation holistique de l'éducation sexuelle (égalité de droit entre filles et garçons) et un cadre reposant sur des dimensions morales et religieuses ou normatives (conceptions du mariage, du couple et plus largement des rôles familiaux).

Droit 7 *Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science²*

Ce droit a été thématiqué avec les jeunes en lien avec le conseil et la prise en charge médicale en cas de grossesse non voulue et d'interruption de grossesse. Pour les jeunes interviewés dans la situation présentée dans la

vignette, il est clair que la fille a le droit d'interrompre sa grossesse. Ainsi, sans forcément connaître le libellé du droit en question, les jeunes ont intériorisé des actions ou des décisions qui s'y rapportent, comme ici l'interruption de grossesse. Par ailleurs, il leur paraît important que la fille puisse *décider librement si elle veut une grossesse ou non* (droit à l'autodétermination). Ils et elles considèrent comme primordial *l'implication des parents* et de l'entourage familial et *de faire en sorte de parler avec le petit ami*.

Droit 8 *Le droit à l'éducation et à l'information*

Ce droit est vu généralement de manière tout à fait pertinente par les jeunes. A partir de la question sur l'éducation sexuelle idéale, ils et elles se sont exprimé·es à la fois sur les contenus souhaités et également sur les dimensions pédagogiques. En Suisse romande, ils et elles regrettent, par exemple, que le nombre de cours soit si peu élevé et les leçons trop espacées dans le temps, ce qui empêche un suivi.

Engager quelqu'un dans l'année pour 45 minutes (pour l'éducation sexuelle), c'est vraiment peu et ne fait pas de sens. On pourrait avoir une heure durant toute l'année, donc comme une heure d'italien qui dure toute l'année et parler uniquement de ça (FG filles, Suisse latine).

En Suisse alémanique, où les cours d'éducation sexuelle sont dispensés par les enseignant·es, cette lacune n'est pas mentionnée par les jeunes, qui expriment leur satisfaction :

En fait, nous avons suffisamment appris à l'école. Enfin bon, notre maître a bien rempli ses cours, comme déjà dit. Pour moi personnellement, c'est suffisant. On a aussi eu des informations au niveau secondaire et on pouvait poser des questions. De la part des parents, je n'ai plus besoin de grand-chose, enfin je ne pourrais plus rien leur demander (FG filles, Suisse alémanique).

La garantie du droit à l'information semble ainsi tributaire de la fréquence des cours.

- 2 Le droit 6 (droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression; et le droit à la liberté d'association) n'a pas été abordé explicitement avec les parents et les adolescent·es. Il a été discuté en même temps que le droit 1 sur l'égalité. Voir ci-dessus.

Concernant les modalités pédagogiques, les jeunes regrettent en particulier les groupes trop grands, qui ne permettent pas forcément à chaque élève de s'exprimer :

On est autour de vingt dans les classes, du coup, il y a pas tout le monde qui peut poser des questions parce qu'il y a une personne qui explique et pis après, il y a vingt élèves. Du coup, il y a pas tout le monde qui a le temps de donner son opinion, de s'exprimer. Moi je parle vite, je suis pas mal bavarde. Mais il y a des gens de ma classe, ils sont beaucoup plus timides, plus réservés. Peut-être qu'il faut qu'ils passent un peu de temps pour voir comment est la personne qui vient de dehors. Pour pouvoir oser en parler. Il y a des gens dans ma classe, pendant l'heure et demie qu'on a eue d'éducation sexuelle, ils n'ont pas parlé du tout (FG filles, Suisse latine).

Là également, la garantie de l'exercice de ce droit dépend en partie de l'organisation des cours. Les jeunes suggèrent davantage de discussions qui s'appuient sur le contexte de vie des jeunes :

Plus de débats et pis pas trop parler dans l'avenir. Parce que c'est toujours ça en fait, c'est toujours euh dans l'avenir, quand on aura 20 ans, quand t'auras ci, quand t'auras ça. Mais non, ça commence déjà maintenant en fait. Plutôt parler de ce qui est proche (FG filles, Suisse latine).

Ce groupe demande aussi une pédagogie interactive et créative :

Que ce soit un peu intéressant, amener du théâtre, montrer des vidéos, discuter de situations, comme celles-là [les vignettes]. De manière agréable, comme ça, ce serait sympa (FG garçons, Suisse alémanique).

L'exemple des questions adressées à l'avance est une méthode appréciée en termes de participation :

On a rédigé des questions et ensuite on nous a répondu. [...] Et j'ai trouvé ça vraiment cool qu'on les ait discutées étape par étape, l'une après l'autre, et qu'on n'ait pas eu une sorte de confusion, car je me dis, ces questions étaient vraiment assez délicates (FG filles, Suisse alémanique).

Toujours du côté pédagogique, les jeunes ont également mis l'accent sur ce qu'on peut désigner comme un apprentissage de la sexualité (et non pas l'acquisition de savoirs sur la sexualité), comme en témoigne cette interaction recueillie lors d'un *focus group* qui s'inscrit dans le cadre d'une approche d'éducation sexuelle pratique, telle que développée par le courant de la psychologie sexuelle :

- *Moi je pense que, par exemple, au primaire, ils nous parlaient déjà un peu du corps, par exemple des règles, ce genre de choses. Et là, pendant notre cours, ils en avaient reparlé. Alors je trouve qu'ils ont pas besoin d'en parler autant parce ce genre de trucs au final, on est obligé d'en parler genre avec notre mère. Du coup, je pense qu'ils pourraient vraiment plus parler de, je dirais, comment un, un acte sexuel que, que justement...*
- *C'est ce que vous aimeriez vous, savoir comment le rapport sexuel se passe, euh...*
- *Ouais, comment/*
- *Ouais, enfin, peut-être pas directement sur, enfin pas du moment où il, enfin voilà mais, je sais pas comment dire. Pas vraiment de l'acte sexuel en soi, enfin, je sais pas comment expliquer, mais vous avez compris. Mais...*
- *Je ne suis pas sûre...*
- *Mais non mais enfin pas du moment enfin/*
- *Comment te préparer un peu.*
- *Ouais, comment te préparer, comment réagir par rapport à ça.*
- *Mais il faut pas quelqu'un qui te prépare!*
- *Mais non mais comment te protéger, tout ça.*
- *Vous pensez que ça s'apprend, justement, la sexualité?*
- *Ben je pense un peu/*
- *Un petit peu, oui quand même. Un peu oui, un peu non. C'est naturel aussi un peu.*
- *C'est un peu naturel et un peu intime. Donc il faut apprendre tout seul sur le terrain. Mais...*
- *Sur le terrain, ça, ça me fait trop rire!*
- *Justement, ce que je voulais dire, c'est que après la base, il faut bien qu'on sache un peu aussi comment se protéger, etc., etc., après il faut pas non plus qu'on parle directement de, de l'acte même parce que, je veux dire, c'est en faisant nos propres expériences que chaque personne elle va apprendre. C'est pas, enfin, je sais pas, on peut pas lui expliquer chaque truc qu'il faut faire à quel moment. (FG filles, Suisse latine).*

Soulignons, pour terminer sur ce droit, que plusieurs jeunes estiment qu'informer leurs enfants est un devoir pour les parents, qui auraient donc aussi une responsabilité dans l'exercice de ce droit.

Je trouve tout de même que d'une manière ou d'une autre c'est le devoir des parents, enfin qu'ils aillent vers leurs enfants, parce que je pense, pour l'enfant c'est clair que ce n'est pas si simple pour un enfant (FG filles, Suisse alémanique).

Ce positionnement fort indique que les jeunes ont conscience de leur droit à l'information et à l'éducation en matière de sexualité.

Droit 9 *Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment*

Les jeunes qui ont participé aux *focus groups* ont surtout parlé des influences culturelles et religieuses qui peuvent intervenir sur le choix du/de la partenaire. Ils et elles font part de difficultés (personnelles) en ce qui concerne le libre choix du/de la partenaire, ainsi que des diverses attentes de leurs parents à cet égard. Le/la partenaire devrait, par exemple, avoir un *arrière-plan culturel ou religieux identique*, voire avoir une bonne situation. L'ensemble des jeunes est conscient que *le mariage forcé est interdit en Suisse* et estime que *leurs parents devraient en tenir compte*. Cette réalité entraîne certains jeunes dans un conflit de loyauté, car ils et elles ont grandi en Suisse mais voudraient malgré tout pouvoir respecter les principes familiaux. Les témoignages mettent en évidence à la fois les dimensions sociales de la sexualité (elle dépasse les questions de santé) et des aspects d'ordre moral en lien avec des normes religieuses, par exemple. Les jeunes se questionnent sur les conditions nécessaires pour que l'exercice de ce droit n'entre pas en contradiction avec les représentations de leur milieu social et familial.

Droit 10 *Le droit à la responsabilité et à la réparation*

Le droit à la responsabilité³ et à la réparation est le seul droit méconnu. Les jeunes estiment néanmoins qu'en cas de violation de leur intégrité, ils et elles peuvent s'adresser à des autorités ou des personnes ressources à l'école. Ils et elles ont droit à ce que des démarches soient effectuées pour reconnaître les faits. Relevons que le droit à la réparation est apparu de manière spontanée lors de la discussion relative à la vignette sur les médias sociaux et à l'importance de chercher de l'aide et obtenir une réparation si l'on a subi des violences psychiques.

Pour terminer l'analyse de la conception des jeunes à propos de l'éducation sexuelle, quelques commentaires, non directement reliés aux dix droits libellés ci-dessus, nous semblent importants pour une compréhension globale de la position des jeunes et de leurs attentes par rapport à l'éduca-

tion sexuelle. Les jeunes ont tenu à exprimer l'importance de qui devrait se charger de l'éducation sexuelle (parents, école, etc.). Un premier aspect concerne la communication avec les parents. Certaines et certains jeunes affirment avoir des parents ouverts et disponibles. Ils et elles n'ont aucun problème à parler avec eux et considèrent que *c'est plus confidentiel* et qu'ils et elles peuvent aborder plus en profondeur les sujets qui les questionnent:

Je préfère l'éducation sexuelle de mes parents parce que je peux parler plus loin et l'avis de mes parents est mieux que le reste pour moi, c'est mieux de parler avec ses parents, à l'école il y a d'autres élèves, c'est moins confidentiel (FG filles, Suisse latine).

Malgré l'ouverture de leurs parents, quelques jeunes affirment ne pas avoir envie de parler avec eux:

En fait, je n'en ai jamais vraiment parlé avec mes parents, pour qu'ils aient pu tout m'expliquer. B: Mais moi, je ne veux pas du tout parler de ça avec eux. C: Moi non plus! D: Je n'en ai pas besoin, je sais ça (FG filles, Suisse alémanique).

Pour d'autres encore, il est impossible de parler avec leurs parents. Dans ce cadre, le grand frère et/ou la grande sœur ou d'autres membres de la famille sont souvent mentionnés comme source d'information, la préférence restant néanmoins d'en parler entre pairs:

Mes parents ils ne m'ont jamais rien dit, mais j'ai un frère (FG garçons, Suisse latine).

Alors avec ma mère, c'est depuis ces derniers six mois que je peux vraiment en parler. Mais sinon je pouvais toujours en parler avec des tantes, mon père ou des cousines, en fait avec tout le monde de la famille, sauf ma mère. Je ne sais pas, ce n'est pas vraiment son genre, mais maintenant, je crois, gentiment, qu'elle a compris (FG filles, Suisse alémanique).

Les avantages de la communication avec les parents mis en avant par les jeunes sont la confidentialité et la proximité. Les limites concernent les décalages générationnels: *Les parents, on peut pas changer leur vision. Parce qu'ils ont leur vécu, leur éducation à eux qu'on leur a donnée. On ne peut pas changer l'éducation parentale mais l'éducation scolaire, oui* (FG filles, Suisse latine).

- 3 Le droit à la responsabilité est peu compris en allemand car le terme utilisé (*Rechenschaftspflicht*) est un terme juridique, contrairement au français, où il fait partie du langage courant.

Les questions de communication sont transversales au droit à l'information, au droit à la participation et au droit à l'égalité, des difficultés de communication pouvant provoquer un déficit de participation ou d'accès à l'information. La littérature concernant les questions de communication avec les parents met en évidence que celle-ci ne fait pas toujours sens aux yeux des jeunes ou est axée sur les limites et les côtés négatifs de la sexualité (Brock & Jennings, 1993; King & Lorusso, 1997). Dans plusieurs enquêtes, les jeunes sont relativement critiques par rapport à l'éducation sexuelle reçue à la maison (Byers *et al.*, 2001; Kakavoulis, 2001; McKay & Holowaty, 1997). Dans une enquête grecque, la moitié des étudiant-es interrogé-es ont rapporté que leur famille ne leur avait pas donné une éducation sexuelle adéquate à leur développement (Kakavoulis, 2001), de même que, dans une enquête canadienne, près de 40% des étudiant-es trouvent que leurs parents ne leur ont pas donné une bonne éducation sexuelle (McKay & Holowaty, 1997). Les parents ne sont, par ailleurs, de loin pas la seule source d'information des jeunes. Les acteurs et les actrices les plus importants émanent de l'entourage direct des jeunes: les parents mais aussi les pairs, l'école et internet (Bodmer, 2009; Hessling & Bode, 2016; Barrense-Dias *et al.*, 2018). Internet peut d'ailleurs être considéré aussi comme un ensemble d'acteurs et d'actrices, étant donné les réseaux sociaux qu'il intègre et qui sont aussi utilisés et alimentés par des personnes. Pour ce qui concerne les personnes de référence, c'est une forte tendance vers les pairs de même sexe qui se dessine (Hessling & Bode, 2016). Selon les recherches les plus récentes, les collaborateurs et collaboratrices de centres de consultation sont également mentionné-es et sollicité-es comme personnes de référence possibles (Hessling & Bode, 2016).

En Suisse, pour les garçons et les filles entre 10 et 13 ans, le principal vecteur d'information est l'école, le deuxième est la mère pour les filles, et les garçons ne citent aucun autre vecteur (Bodmer, 2013). Dans une autre enquête représentative auprès de jeunes adultes entre 24 et 26 ans décrivant l'éducation sexuelle reçue, plus d'un tiers des jeunes indiquent comme première source également les pairs (37%). Puis, 20% des jeunes hommes citent l'école comme source principale alors que 30% des jeunes femmes citent leur mère (Barrense-Dias *et al.*, 2018, p.88). En ce qui concerne les méthodes utilisées, les jeunes privilégient les pédagogies actives (Allen, 2005), ce que nous retrouvons dans notre étude. Dans une étude anglaise, les filles préfèrent un travail en groupe non mixte (Strange *et al.*, 2003), comme l'ont aussi exprimé les participantes

des *focus groups*. Enfin, des recherches menées sur les jeunes hommes et les LGBTI* montrent que ces derniers souhaitent davantage de sites web sur l'éducation sexuelle qui leur seraient destinés (Allen, 2005).

Les *focus groups* ont mis en évidence l'implication réflexive des jeunes concernant les contenus et les moyens pédagogiques de l'éducation sexuelle à l'école. Relevons à ce propos que peu d'études ont analysé le point de vue des jeunes (Allen, 2005; Eisenberg, Bernat, Bearinger & Resnick, 2008; Macdowall et al., 2006). Quelques recherches indiquent qu'une éducation sexuelle basée uniquement sur les aspects biologiques n'est pas suffisante, voire ennuyeuse, notamment en Grande-Bretagne (Allen, 2005; Macdowall et al., 2006). Des études en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis vont dans le même sens: les élèves souhaitent que l'éducation sexuelle aborde davantage des sujets « traitant des sentiments, du respect et de la communication » et qu'elle soit présentée sous ses aspects positifs (Allen, 2005; Measor, Tiffin & Miller, 2000; Verdure et al., 2009). Dans ce sens, les adolescent·es expriment qu'ils et elles souhaitent être reconnu·es comme des êtres sexuels et que les programmes cessent de considérer la sexualité adolescente comme un problème (Allen, 2005). Selon l'étude la plus récente menée en Suisse (Barrense-Dias et al., 2018, p. 89), les lacunes les plus souvent identifiées rejoignent ces constats. Les jeunes ont identifié que, dans leur éducation sexuelle formelle et informelle, il leur a manqué des aspects sociaux, relationnels et sexologiques. Dans l'ordre, trois types de lacunes sont identifiés: les stéréotypes sur la sexualité et les normes sociales; les pratiques sexuelles telles que la masturbation; les émotions, par exemple le plaisir, l'amour, la violence.

Constats des jeunes: considérations variées

Nos intentions d'analyse à propos de la place et des représentations des droits sexuels visaient à catégoriser ceux-ci en fonction du degré de leur connaissance, et en fonction également de l'accord ou du désaccord à l'égard des valeurs qu'ils véhiculent. Autrement dit, parmi les droits sexuels, quels sont les droits considérés comme pertinents, appréhendés de manière ambivalente, qui vont de soi, méconnus ou controversés? Dans les discours des jeunes produits à l'occasion des *focus groups*, force est de constater que les droits sexuels ne sont pas connus. Le cadre final d'analyse envisagé n'est donc pas pertinent dans la mesure où tous les droits

tels que libellés dans la déclaration seraient à classer sous *droit méconnu* (les personnes ne connaissent pas ce droit). Face à ce constat, nos analyses mettent en évidence de façon instructive et constructive les questions et les souhaits des jeunes concernant l'éducation sexuelle. Ces souhaits peuvent être résumés ainsi: davantage de cours plus interactifs et ancrés dans les problématiques qui composent la vie des jeunes au présent. Si la notion même de droits sexuels est inconnue des jeunes interviewé-es, leurs conceptions de l'éducation sexuelle font néanmoins référence implicitement à certains de ces droits. Ainsi, par exemple, lorsqu'ils et elles utilisent le terme de droit à propos de l'interruption de grossesse ou à propos de la publication de photos sur les réseaux sociaux, il n'est pas rattaché à un droit particulier inscrit dans la Déclaration des droits sexuels, mais les jeunes ont conscience de leur pouvoir d'agir concernant certaines pratiques ou de ce qui est, au contraire, interdit et punissable devant la loi.

Par ailleurs, si l'axe d'analyse consistant à identifier les cadres de référence dans les discours des personnes interviewées n'a initialement pas été retenu dans l'analyse des *focus groups*, nos résultats concernant les droits nous permettent néanmoins de proposer quelques pistes de réflexion à ce propos. On constate ainsi que les jeunes ont surtout fait appel aux aspects sociaux de la sexualité et à la psychologie sexuelle lorsqu'ils et elles se sont exprimé-es sur l'égalité et la participation, sur le rôle de l'école et des autorités pour avoir une éducation et être protégé-es en cas de violences (cyberviolences en particulier), sur l'influence des normes religieuses et familiales sur leur manière de vivre la sexualité. Les aspects de prévention et de santé publique sont considérés comme étant suffisamment enseignés et sont considérés comme acquis, constat qui rejoint les résultats de l'enquête sur la santé des jeunes en Suisse (Barrense-Dias et al., 2018). On constate finalement que l'approche holistique fondée sur les droits n'est pas mobilisée. Les entretiens menés dans les *focus groups* ont plutôt appris aux jeunes que des droits existaient aussi dans le domaine de la sexualité, ce qui ne semblait pas du tout aller de soi.

Représentations et pratiques des parents: cadres de référence

A présent que nous savons comment les jeunes interviewé-es conçoivent l'éducation sexuelle et perçoivent les droits sexuels, regardons ce qui se passe du côté des parents. Comment les parents nés dans les années 1970

parlent-ils de sexualité avec leurs enfants ? L'approche de prévention qui a marqué leur époque est-elle la plus courante ? Quelle est la place donnée aux valeurs, aux aspects sociaux de la sexualité, à la psychologie sexuelle et aux droits humains dans leurs représentations et leurs pratiques ? Qu'en est-il en particulier des droits sexuels ?

Au début de chaque entretien, une définition spontanée de l'éducation sexuelle était demandée aux parents. Dans leurs déclarations spontanées sur ce que représente à leurs yeux l'éducation sexuelle parentale, ils et elles mentionnent :

- › la transmission d'informations sur ce que signifie la sexualité (fonctionnement du corps humain);
- › la transmission de la notion de respect dans et autour de la sexualité. Les parents ont par ailleurs exposé leur propre compréhension du concept d'éducation sexuelle et exprimé des contenus concrets, comme la prévention et la protection (maladies, grossesses non voulues);
- › le fait de permettre aux enfants de découvrir la sexualité comme quelque chose de beau;
- › l'orientation sexuelle;
- › l'école comme lieu privilégié pour l'éducation sexuelle.

Les définitions des parents se réfèrent à différentes approches. La première est une éducation sexuelle basée sur la biologie et la prévention :

L'éducation par rapport au corps, la différence par rapport à l'homme et à la femme, comment on fait des bébés, après, gentiment, la puberté, puis les premières relations; c'est plus quelque chose qui est à l'école (Père, Suisse latine).

C'est le physique, le fonctionnement d'un homme, d'une femme et leurs relations, les rapports humains. Se protéger, notamment contre la maternité mais aussi contre les maladies (Mère, Suisse latine).

Les premiers rapports sexuels, protégés ou pas, c'est la question qu'on se pose en tant que maman, c'est ça qui est le plus inquiétant (Mère, Suisse latine).

D'autres parents proposent une compréhension de l'éducation sexuelle orientée dans l'approche de l'éducation sexuelle holistique, en mettant en avant la vision positive de la sexualité et la nécessité de développer des compétences psychosociales et de discuter des aspects sociaux de la sexualité :

Pour moi, l'éducation sexuelle c'est comme le concept d'éducation en général: donner la possibilité aux enfants de prendre conscience de ce que ça a à voir avec leur sexualité. Il y a plusieurs étapes à traverser pour qu'une jeune personne prenne pleinement conscience, pour qu'elle puisse vivre sa sexualité en tant qu'adulte responsable et avoir du plaisir (Mère, Suisse latine).

En soi, le terme est terriblement technique. Plutôt dissuasif. La question pour moi, là maintenant, si je pense à mes garçons, c'est qu'ils apprennent à aborder la sexualité avec respect, qu'il s'agisse de leur propre corps ou que ce soit envers les autres, et qu'ils sachent aussi que ça procure du plaisir. Enfin du plaisir, dans le respect des limites (Père, Suisse alémanique).

En fait, aider les enfants pour qu'ils puissent vivre une belle sexualité. Qu'ils puissent l'aborder un peu normalement, parce que dans le public, il y a parfois peut-être un peu d'alarmisme, ou alors dans la publicité, tout est exposé comme si tout le monde avait des corps parfaits (Mère, Suisse alémanique).

Notons que certains parents n'ont pas de définition précise de l'éducation sexuelle, laquelle renvoie tout simplement à l'éducation en général et, dans ce sens, rejoint les approches de *Lebenskunde* développées notamment en Suisse alémanique:

Je n'arrive vraiment pas à dire «éducation sexuelle». C'est une notion abstraite pour moi. Les enfants ont bien demandé comment ça se passe, pour les enfants. Ce n'était pas une sorte d'initiation à quelque chose, du genre maintenant il faut mettre ça en place, maintenant vous avez cinq ans, maintenant c'est bon. Ainsi je peux dire que ça fait partie du courant [de l'éducation] (Père, Suisse alémanique).

Concernant les contenus transmis à leurs enfants, la majorité des parents interviewés citent la prévention comme message central: *la prévention des risques en lien avec la sexualité comme la protection contre les grossesses non désirées ou les maladies sexuellement transmissibles, la confiance, la reproduction, le consentement, la relation amoureuse/affective et moins la relation sexuelle.* Parmi les messages secondaires, divers aspects liés à la sexualité et aux relations sont cités, comme *le plaisir et l'estime de soi, l'homosexualité, l'attitude à avoir concernant la pornographie.*

Les valeurs centrales les plus récurrentes sont: *le respect de soi, des autres, de son corps, du corps de l'autre.* Pour les garçons, les parents insistent sur *le respect des femmes* et pour les filles, sur *le respect de leur*

corps. La seconde valeur la plus citée est l'autonomie, à savoir la capacité à attendre le bon moment et la bonne personne pour passer à l'acte sexuel. Une autre valeur importante à transmettre à leurs yeux est celle de la confiance mutuelle entre partenaires.

Les parents ont une représentation de l'éducation sexuelle qui varie en fonction du sexe de leur enfant. Pour certains pères, il est important que leurs filles ne soient pas sexuellement actives trop tôt, c'est-à-dire trop jeunes, ce qui paraît moins préoccupant ou grave pour un garçon car il n'y a pas de pénétration (Père, Suisse latine). Quant aux mères, elles insistent avec leurs fils sur le respect des femmes (les filles sont à protéger des garçons) et avec leurs filles sur le respect de leur corps. Les parents souhaitent, par ailleurs, que les messages soient adaptés en fonction de l'âge des adolescent·es et de leurs changements corporels. Dans ce sens, les règles (menstruations) représentent une étape-clé dans l'éducation sexuelle des mères à leurs filles.

Les parents souhaitent être les premières personnes à qui leurs enfants s'adressent pour parler de sexualité et des relations amoureuses et ils ne souhaitent pas les laisser seul·es avec ces questions. Cette volonté d'assumer l'éducation sexuelle entre souvent en contradiction avec des pratiques éducatives parentales plutôt passives, en attente des questions des enfants. Une mère résume cette stratégie typique de plusieurs parents interviewés :

J'ai dit très clairement à mes enfants, vous pouvez toujours me poser des questions. J'aurai toujours une oreille attentive, mais je ne vais pas vous inonder d'infos. Parce que je pense que c'est toujours assez difficile de trouver le bon moment, que ce ne soit pas gênant pour eux, ou trop tôt ou trop tard (Mère, Suisse alémanique).

Certains parents optent pour une approche plus passive encore, à savoir attendre que l'adolescent·e se manifeste afin de ne pas le/la forcer. Ces parents n'initient pas la discussion, n'anticipent pas et préfèrent attendre que les questions viennent de leurs enfants. A l'inverse, quelques parents adoptent une approche proactive: saisir toutes les occasions pour initier la discussion sur le sujet, anticiper, questionner, sans crainte de paraître intrusif, comme l'exprime cette mère :

Je pose carrément la question: Est-ce que vous avez des rapports? Est-ce qu'il t'a vue toute nue? Moi je pose carrément la question, ça les gêne. Mais en même temps, je ne sais pas comment faire autrement pour avoir l'information de leur part (Mère, Suisse latine).

Les entretiens montrent que les parents composent l'éducation sexuelle en fonction de la structure familiale, l'âge de leurs enfants, l'écart entre les différents âges et des thématiques en question. Les parents qui élèvent seuls leurs enfants sont particulièrement mis à contribution car les pères ou les mères sont les uniques personnes de référence pour l'éducation sexuelle, quel que soit le sexe de leurs enfants. En règle générale, ces parents ne peuvent pas, comme dans d'autres structures familiales, déléguer ou partager cette tâche avec les partenaires actuel·les ou précédent·es.

L'âge des enfants et l'écart entre les frères et sœurs est un autre élément important. Plus les enfants sont jeunes et rapprochés, plus les mères et les pères parlent avec eux, par le biais de livres éducatifs ou de livres pour enfants :

Quand ils étaient tout petits, on leur lisait de petits livres, le soir. On avait le livre Pierre, Ida et Minimum. Ils aimaient beaucoup le regarder, celui-là, et c'était souvent l'occasion de parler entre nous (Père, Suisse alémanique).

Dans les familles comprenant les enfants et deux parents, la répartition des rôles pour l'éducation sexuelle varie. La répartition majoritaire, dans les entretiens, est binaire : les mères éduquent leurs filles et les pères leurs fils.

Je ne peux pas avoir une discussion intime avec ma fille. Pourquoi ? Parce que je suis pas du même sexe (Père, Suisse latine).

Mais au moins pour ma fille, j'ai le sentiment d'être son interlocutrice. Pour mon fils, j'ai le sentiment qu'il devrait plutôt aller vers son père. Avec ma fille, nous nous sommes mises d'accord – après qu'elle ait participé au CycloShow – que lorsqu'elle aurait ses premières règles, on ferait ensemble un voyage. Au fils, nous avons dit que lorsque sa voix aurait mué, il pourrait faire un voyage, visiter une ville ou quelque chose comme ça, avec son père (Mère, Suisse alémanique).

Dans d'autres familles, seules les mères s'occupent de l'éducation sexuelle des enfants, filles comme garçons. On trouve également une répartition collective qui consiste en discussions familiales. Il s'agit d'une option qui dépasse une transmission selon le sexe :

C'est un sujet général (les rapports entre les sexes, les relations, le respect), quand nous en parlons en famille (Mère, Suisse latine).

Parmi les événements qui permettent de lancer une discussion, la plupart des parents se réfèrent à l'actualité (par exemple, en 2017, quand ont été

menés les entretiens, la médiatisation des «viols de Cologne» du Nouvel An 2016), aux expériences de leur enfant (le ou la partenaire qui vient soudainement dormir à la maison), à la rencontre de couples de même sexe dans l'environnement social, les camps scolaires, les séries TV, par exemple, *16 ans et enceinte*⁴, les journées parents-enfants organisées autour de la thématique de la sexualité dans certains cantons, la découverte d'un préservatif dans la chambre d'un·e jeune ou encore l'interruption de grossesse d'une copine à l'école. Soulignons que certains parents ne se perçoivent pas comme des interlocuteurs ou interlocutrices pertinent·es, estimant que des thématiques en lien avec la sexualité – dans la relation parents-enfants – sont marquées par trop de proximité (certains jeunes interviewé·es évoquaient, au contraire, cette proximité comme un atout dans la communication avec leurs parents).

En résumé, à ce stade, l'éducation sexuelle proposée par les parents varie donc fortement, notamment par rapport à la manière de procéder (active, passive), aux moments pour en parler, à qui parler de sexualité (mère, père, les deux, personne) ou encore par rapport aux grands thèmes (cycle menstruel, premier rapport, etc.). Les points communs concernent les messages axés sur la prévention et une éducation qui tend à mettre l'accent sur les valeurs sous-jacentes aux relations (protection des filles vis-à-vis des garçons, respect des garçons par rapport aux filles). La question de l'intégrité, en particulier pour les filles, est par ailleurs souvent mentionnée par les parents. Cet accent est certainement en lien avec les mouvements féministes visant à reconnaître l'intégrité sexuelle des enfants et des femmes (CFQF, 2009a), les campagnes de sensibilisation contre la violence sexuelle et les mesures prises par les pouvoirs publics sur la prise en charge des victimes d'abus sexuels (dont les enfants), progressivement, dès les années 1990 jusqu'à aujourd'hui⁵. Les propos des parents dénotent

4 *16 ans et enceinte* est une série de télé-réalité dont le thème principal est la grossesse adolescente.

5 Par exemple, en 1990, la Suisse ratifie la convention européenne de 1983 qui oblige les Etats à dédommager les victimes d'infractions violentes, intentionnelles et ayant entraîné de graves atteintes corporelles ou la mort. En 1991, la Loi sur l'Aide aux victimes est votée. Suite à l'affaire Dutroux en 1996 en Belgique, le mouvement de la Marche blanche est créé dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Suisse et revendique avec succès des mesures concrètes, dont l'imprescriptibilité des actes d'infraction d'ordre sexuel envers les enfants (art. 123b, Constitution suisse). En 1997, en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant,

la prédominance d'une approche hétérosexuelle de l'éducation sexuelle. Rares sont les parents qui ont mentionné aborder la diversité des identités de genre et orientations affectives et sexuelles avec leurs enfants. Les pratiques des parents articulent principalement deux cadres théoriques, celui de la santé publique (prévention, connaissances biologiques) et le cadre holistique, quand ils évoquent les aspects positifs de la sexualité qu'ils voudraient transmettre, le respect, la confiance. Pour eux, les conditions d'une éducation sexuelle familiale consistent en une bonne relation parents-enfants et dans le fait que les enfants se sentent pris au sérieux. Les parents sont conscients de leur rôle de modèle. C'est pourquoi il est important, pour la plupart, d'avoir une attitude ouverte et des réponses franches. Si les enfants ne s'expriment pas spontanément, certains parents considèrent comme important d'avoir une attitude proactive. Les parents se voient comme des acteurs et actrices de l'éducation sexuelle, en interaction avec l'école et avec d'autres instances, par exemple, les médias et les pairs. La plupart d'entre eux souhaitent une collaboration avec les personnes chargées de l'éducation sexuelle formelle. Regardons alors de plus près leurs représentations de l'éducation sexuelle à l'école, les valeurs et cadres mobilisés et la place des droits.

Le point de vue des parents sur l'éducation sexuelle à l'école

Les avis divergent sur le moment auquel devrait commencer l'éducation sexuelle scolaire: alors que certains parents considèrent comme pertinent d'en parler déjà au jardin d'enfants, d'autres estiment qu'on devrait l'introduire seulement dès l'école primaire, voire l'école secondaire. Il est cependant évident, pour les parents favorables à l'éducation sexuelle précoce, que seules des informations telles que «mon corps m'appartient»⁶ devraient être transmises.

Ces questions surviennent parce que les enfants entendent parler les parents, voient des images. C'est pourquoi on ne peut pas imaginer toute une enfance sans information sexuelle. Evidemment, avec les tout-petits, il faut le faire à l'aide de métaphores ou de jeux (Mère, Suisse latine).

Disons, vers 16 ans. Avant c'est un peu exagéré pour moi. Si un jeune de 12 ou 13 ans a déjà besoin d'éducation sexuelle, c'est pour moi quelque chose qui ne me va pas (Père, Suisse latine).

A partir de la quatrième primaire, ce serait l'idéal pour moi. Je reviens toujours à la question du respect de l'autre sexe. Qu'on accepte un Non. [...] Je parle maintenant du niveau inférieur. Et ensuite, comment on tombe enceinte et comment pas, qu'on en parle vraiment au niveau supérieur (Mère, Suisse alémanique).

Les parents interviewés considèrent l'éducation sexuelle scolaire comme complémentaire de l'éducation sexuelle donnée par les parents. Certains souhaiteraient un partenariat, à l'instar du modèle de coopération défendu par OMS Europe dans ses recommandations (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe & BZgA, 2010)⁷. Pour certains, la neutralité des spécialistes en charge de l'éducation sexuelle (leur statut d'externe à l'école) assure une information de qualité, mais surtout identique pour l'ensemble des élèves, dans le respect de leurs diversités culturelles et sociales.

Pour les enfants où il y a peu de discussion et qui ont beaucoup de questions, du fait que c'est quelqu'un de neutre qui vient, que ça va pas après, poser des questions, des conflits d'intérêt entre ce que l'enseignant pense de lui, etc., c'est sûrement quelqu'un de neutre. Je pense que c'est de toute façon bénéfique (Mère, Suisse latine).

L'égalité des chances est aussi un argument fort dans le discours des parents:

L'éducation, bon les parents pourraient la donner. Mais va donner cette responsabilité pour que tout le monde ait une éducation similaire de même qualité! Il y en a certains qui vont très bien se débrouiller et d'autres, ce serait juste une catastrophe. Donc ça, c'est pas juste pour ces enfants-là (Père, Suisse latine).

la Suisse se dote d'une base normative solide pour aborder la protection de l'enfance et mieux protéger les enfants contre la violence, les abus et l'exploitation. Il faut enfin mentionner que la Suisse a ratifié en 2017 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011. C'est une étape importante car cette convention combine des mesures de prévention et de prise en charge de la violence sexuelle, notamment envers les enfants.

- 6 Le parcours-découverte «Mon corps est à moi!» a été lancé par Protection de l'enfance Suisse en 2006. Il consiste en une exposition interactive visant à inciter les élèves à réfléchir aux messages sur la prévention de la violence sexuelle, dans une démarche ludique.
- 7 Le modèle de coopération se base sur l'éducation concertée proposée par plusieurs acteurs de manière informelle (parents-familles-pairs) et formelle (école-travail social).

Cet avis n'est néanmoins pas partagé par tous et l'éducation sexuelle à l'école est considérée par certains comme un mal nécessaire :

Je dirais un mal nécessaire l'éducation sexuelle à l'école. Pourquoi il faut le faire? Parce que les parents ne le font pas. Alors, je veux bien que les profs leur apprennent l'arithmétique et tout mais, mais, mais la vie, c'est quand même nous. On doit leur apprendre à se nourrir, à se soigner, à être propres sur eux. Et pis la sexualité, ça fait partie de la vie complète. Alors je pense qu'il y a personne, pas d'autres personnes que les parents qui devraient le faire à mon avis. C'est dommage qu'il y ait une gêne. Pour moi, ça devrait pas exister (Père, Suisse latine).

La plupart des parents s'estiment cependant soulagés de déléguer cette tâche à un tiers :

J'ai trouvé que l'école avait fait ça super bien. Ça a été un grand soutien. Parce qu'ils s'occupent vraiment de la question. Parce que c'est le moment, à la puberté. Avec tous les changements. Et donc, c'est par l'école probablement qu'ils ont été mis au courant. Le corps. Les filles, les garçons. En quoi ils sont différents. En quoi ils fonctionnent différemment. Alors oui, ils ont bien fait ça, vraiment. Moi, ça m'a beaucoup plu (Mère, Suisse alémanique).

Des parents voient comme une condition essentielle à l'éducation sexuelle le fait que les enfants et/ou les jeunes expriment des besoins. Ainsi, pour certains, il serait préférable que les jeunes ne soient pas contraints de participer à ces cours mais puissent décider eux-mêmes si elles ou ils souhaitent obtenir ces informations ou pas. Une majorité, toutefois, est d'avis que ces cours devraient être obligatoires.

Que tous les enfants peuvent y participer. Donc, que vraiment la participation soit considérée comme une obligation (Mère, Suisse alémanique).

Il est important pour les parents que la personne en charge de l'éducation sexuelle à l'école soit à l'aise avec les jeunes et soit compétente en la matière. Les parents apprécieraient que de nombreux exemples tirés de la vie quotidienne soient cités dans ce cours, ce qui impliquerait, au besoin, de faire appel à des spécialistes externes.

Je pense qu'en fait ça devrait faire partie, ça devrait être de la compétence d'un enseignant normal, d'intégrer ceci de temps à autre par des exemples [pendant les cours]. Des exemples, d'ailleurs, il y en a assez. Donc, à mes yeux pas, ne pas détacher de l'ensemble. On peut le faire pour l'information sur la circulation routière, mais pas pour l'éducation aux relations sexuelles (Père, Suisse alémanique).

Je trouve mieux que ce soit des externes. Je trouve cela presque un peu prétentieux de dire que les enseignants sont tous tellement libres, tellement objectifs. Je pense que la réalité c'est autre chose. Et puis, ils ne sont pas à deux non plus, homme et femme, dans une classe, ce qui leur permettrait de se partager [la tâche] (Mère, Suisse alémanique).

La plupart des parents estiment que des cours séparés filles et garçons favorisent la possibilité pour les enfants de poser des questions et d'échanger avec leurs camarades du même âge. Les groupes ne devraient pas être trop grands et les cours se dérouler dans un lieu où les enfants et les jeunes puissent échanger et poser des questions librement et en toute confiance. Enfin, les parents trouvent aussi important que l'ambiance soit détendue et qu'il y ait également un certain humour.

Et je trouve aussi bien qu'on sépare garçons et filles. Je trouve vraiment bien. Parce qu'autrefois, on était tous ensemble et puis, de toutes façons, on n'abordait jamais vraiment la chose (Père, Suisse alémanique).

Que les garçons et les filles soient entre eux. [...] Je trouve ça simplement important, qu'ils soient séparés. C'est simplement différent, quand les filles et les garçons sont entre eux. Et je pense qu'alors, peut-être, les choses des enfants viennent d'elles-mêmes, si elles sont discutées (Mère, Suisse alémanique).

Pour terminer cette partie de l'analyse des conceptions des parents en regard des cadres théoriques qui fondent les approches de l'éducation sexuelle, écoutons ce qu'ils et elles disent de l'éducation sexuelle reçue (ou pas reçue) durant leur enfance et leur adolescence.

Parmi les témoignages des parents se disant satisfaits de l'éducation sexuelle reçue en famille, des exemples mettent en évidence des échanges sur la sexualité à partir de situations quotidiennes :

Ça se passait en fait à la table familiale, il y avait une situation précise, quand ces questions arrivaient. Ou alors il s'était passé quelque chose, ou une fille s'était déshabillée toute nue, ou quelque chose du genre. Comme ça c'était permanent [l'éducation], et je crois qu'ils ont fait ça assez bien, comme nous, en fait, on l'a aussi bien fait. Ils attendaient un peu pour savoir ce qu'était la question pour nous et ils y ont un peu répondu (Père, Suisse alémanique).

Une majorité n'associe aucun souvenir positif à l'éducation sexuelle reçue, en raison du silence et du tabou associés selon eux à la sexualité. Les personnes interviewées regrettent cet état de fait :

Il n'existe en fait justement pas de messages principaux, je pense, c'est plutôt le grand vide. Je pense que ce serait une grande parenthèse, si je devais mettre des parenthèses. Ce n'était pas un problème, mais on n'en parlait pas non plus. Alors j'ai en fait été laissé seul en tant que jeune, en tant qu'enfant. Mais bon, maintenant, sans que ce soit la faute de personne, simplement c'était comme ça (Père, Suisse alémanique).

A la maison, on ne parlait jamais de ça. Le thème a toujours été tabou. On n'a jamais abordé quoi que ce soit sur le sexe, l'homme, la femme. A la maison on n'a jamais parlé de ça. Moi, personne ne m'a informée. Alors on rassemble ses propres expériences. Et je trouve ça triste, parce que je ne pouvais pas parler de ces expériences ou poser une question. J'ai trouvé ça très dommage (Mère, Suisse alémanique).

Les personnes interviewées qui ont témoigné dans ce sens disent que leurs questions d'enfants ou d'adolescent-es sont restées sans réponse, laissant certaines personnes parfois des années durant dans l'ignorance du vrai fonctionnement de la sexualité et la peur du sexe, entraînée par des rumeurs de maladies contagieuses liées à la sexualité. Elles se souviennent de mises en garde répétées, en cas de relations sexuelles, comme aussi de leur panique devant une grossesse non voulue. Pour certaines personnes, le rapport inhibé à la nudité reste le souvenir le plus marquant. Ces parents ont aujourd'hui souvent le sentiment que les publicités sont très sexualisées et qu'il est quasi impossible d'éviter à leurs enfants d'y être confrontés au travers des médias.

Apprendre en rassemblant ses propres expériences constitue de la sorte un aspect important de l'éducation sexuelle des personnes interviewées. A leurs yeux, l'éducation sexuelle ne se passe pas uniquement durant l'enfance et l'adolescence. Elles englobent sous le terme «éducation» les expériences personnelles acquises en tant qu'adultes. Dans leurs relations, elles ont soit intégré les connaissances émanant de leurs expériences personnelles (exemple pour les pères: par le biais de la grossesse de leur conjointe), soit développé un savoir supplémentaire.

Concernant l'éducation formelle, une majorité des parents affirment avoir reçu une éducation sexuelle à l'école (en primaire et/ou au secondaire I). Les messages principaux portaient sur la reproduction, les différences biologiques, les maladies. Ces cours axés sur les connaissances biologiques et la prévention des maladies sont typiques des années 1980, lorsque l'éducation sexuelle en Suisse s'institutionnalise avec l'arrivée du sida, époque qui correspond à l'adolescence des parents interviewés.

Représentations et pratiques des parents: les droits sexuels

Droit 1 *Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre*

Les parents considèrent le droit à l'égalité entre hommes et femmes comme allant de soi (*un droit évident; il est normal que les femmes soient considérées de manière égalitaire; le droit vaut autant pour les femmes que pour les hommes*). Ils et elles partent du principe que ces notions sont également connues par leurs enfants. Ils et elles sont conscient·es qu'il existe encore et toujours des représentations stéréotypées sur le rôle de l'homme et de la femme. Dans l'égalité homme-femme au quotidien, il est aussi souvent fait référence aux rôles que jouent les parents, en tant que modèles (*vivre l'égalité de la femme et de l'homme*). C'est aussi une occasion de parler avec les enfants d'égalité des sexes (*discussion sur l'égalité de traitement des fils et filles*).

Outre l'égalité de traitement homme-femme, l'article 1 fait également référence à l'égalité de traitement et à la non-discrimination des LGBTI*. Dans les représentations et les pratiques des parents, l'approche est hétérosexuelle et le principe de non-discrimination n'est pas évoqué, contrairement au principe d'autonomie qui permet aux filles et aux garçons de se connaître soi-même, ses limites et respecter autrui.

Droit 2 *Le droit à la participation pour tous, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre*

Pour la plupart des parents interviewés, ce droit a été compris comme le droit à la participation aux cours d'éducation sexuelle. Une minorité des parents émet des critiques face à une généralisation de ce droit. Ces parents soulignent le droit à l'autodétermination des enfants et indiquent leur refus que la participation au programme d'éducation sexuelle et à sa conception soit *un devoir* ou *une obligation* pour leur enfant. Cependant, la majorité des parents estime que l'éducation sexuelle à l'école est un complément utile à leur éducation et devrait être obligatoire pour tous les enfants. Il faut noter que les parents ne sont pas d'accord entre eux sur quand devraient débiter les cours d'éducation sexuelle à l'école, comme nous l'avons exposé précédemment. Si la participation au sens large du

terme, c'est-à-dire comme coconstruction ou codécision sur les sujets du cours d'éducation sexuelle, n'a jamais été évoquée lors de la discussion sur le droit à la participation dans les entretiens avec les parents, ceux-ci souhaitent pouvoir collaborer avec l'école.

Droit 3 *Le droit à la vie, la liberté, la sécurité de la personne et à l'intégrité corporelle*

Le droit à la protection contre les violences sexuelles est une priorité pour les parents. Les pères et mères estiment que c'est un aspect important de l'éducation sexuelle familiale et souhaitent que l'école les soutienne. La plupart des parents estime qu'il s'agit du droit que les jeunes connaissent le mieux. Cette évaluation repose sur les expériences du quotidien avec leurs enfants, par exemple, les limites dépassées *dans les transports publics, à l'école avec les médias sociaux et des expériences exhibitionnistes à l'école comme lorsqu'on est confronté à des agressions sexuelles dans les médias* [relatés à la fois dans les journaux télévisés et lors des émissions de divertissement]. Les parents utilisent souvent ce genre de cas pour en parler à la maison, pour éveiller la prise de conscience de leurs enfants et leur *transmettre des mécanismes de protection, par exemple, les règles de sortie et comment faire lorsqu'on sort avec des amis*. Le défi pour les parents est d'apprendre à faire confiance à leurs enfants et les laisser partir en *gérant leur peur*.

Droit 4 *Le droit au respect de la vie privée*

Le droit à la sphère privée et à l'intimité est considéré comme pertinent pour les parents, qui entendent avant tout par ce droit la protection de la sphère privée des enfants dans leur chambre ou à la salle de bain (par exemple, frapper avant d'entrer, fermer sa chambre à clé). Les parents attribuent une grande valeur à ce droit. L'introduction de règles à la maison sur la vie en commun est à ce titre importante: *frapper avant d'entrer* ainsi que *respecter par exemple un billet indiquant de ne pas déranger*.

Droit 5 *Le droit à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi*

Pour les parents, le droit à l'autodétermination sur son propre corps est considéré comme pertinent. Les mères et pères voient «dès le plus jeune âge» que c'est un droit à transmettre. Les parents expriment clairement leur

compréhension de ce droit, par exemple, *être conscient·e des signaux qu'on envoie par son langage corporel ou par ses habits*; *connaître et imposer ses limites* (le projet «*Mon corps m'appartient*» a été cité); *prendre ses propres décisions*, notamment quand avoir des relations sexuelles. Ce droit est mis en pratique par les parents dans le sens qu'ils et elles jouent consciemment un rôle de modèle (montrer qu'on est conscient·e de soi) et qu'ils et elles cherchent à en discuter pour favoriser la prise de conscience chez leur enfant.

Droit 7 *Le droit à la santé et de bénéficier des progrès de la science*⁸

Ce droit a été abordé avec les parents en lien avec le conseil et la prise en charge médicale en cas de grossesse non voulue et d'interruption de grossesse. La majorité des parents interviewés estime que la grossesse ne représente pas encore un sujet très important pour leurs enfants, et l'interruption de grossesse encore moins. Le plus souvent, la raison invoquée est que leurs enfants sont encore trop jeunes ou que pas encore concernés par ce droit. Ce droit n'est donc pas considéré comme un sujet d'éducation et est considéré comme pas encore pertinent par la plupart des parents.

Droit 8 *Le droit à l'éducation et à l'information*

Ce droit est vu généralement de manière tout à fait pertinente par les parents. La majorité des parents souhaite que l'école se charge de donner aux élèves des informations concernant la contraception ou les infections sexuellement transmissibles. Les parents estiment que ce droit va de soi, dans le sens que les jeunes vont, quoi qu'il en soit, trouver les informations qui les intéressent. Pour les jeunes, ce droit est même une obligation, dans le sens que l'ensemble des élèves doit avoir des notions de base dans le domaine de la sexualité avant de devenir adulte.

Droit 9 *Le droit de choisir de se marier ou non et de fonder et planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment*

- 8 Le droit 6 (droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression; et le droit à la liberté d'association) n'a pas été thématiqué explicitement avec les parents et les adolescent·es. Il a été discuté en même temps que le droit 1 sur l'égalité. Voir ci-dessus.

Le droit de choisir de se marier ou non est perçu comme allant de soi par les parents. Il est aussi considéré comme pas (encore) pertinent de l'aborder car leurs enfants sont trop jeunes ou pas concernés par ce sujet (notamment en ce qui concerne le mariage forcé, qui est relié à des pratiques culturelles et familiales). Les parents interviewés estiment donc qu'il n'y a pas lieu de débattre de choisir de se marier ou non pour les enfants qui ont grandi en Suisse. Ils et elles considèrent que ce sont surtout des données culturelles qui, le cas échéant, justifieraient la nécessité d'en discuter. Il est évident, pour les parents, que ce droit est appliqué en Suisse. Pour ces parents, c'est un *droit contraignant*; *l'amour doit être une condition préalable à toute union et une union devrait durer pour toujours*; ainsi, *il est important de choisir librement*. Pour cette raison et parce que leurs enfants ont seulement entre 13 et 16 ans, ils et elles estiment pratiquement inutile d'en parler avec leurs enfants.

Droit 10 *Le droit à la responsabilité et à la réparation*

Le droit à la responsabilité⁹ et à la réparation est le seul droit méconnu. Même suite aux explications des enquêteurs et enquêtrices, seuls quelques parents ont pu se faire une idée de ce que signifie concrètement ce droit, «dans le cadre de l'éducation sexuelle». La plupart mentionnent qu'ils et elles ne savaient pas que ce droit faisait partie des droits humains. A plus d'un titre, des parents ont mentionné qu'ils et elles n'en ont à ce jour pas parlé avec leurs enfants car le thème des agressions sexuelles est de toute façon empreint de peur (voir ci-dessus le droit à l'intégrité corporelle). Malgré tout, les parents estiment que ce droit a *du sens* afin que *les victimes soient aidées et puissent composer avec leur vécu* et souhaitent une *bonne prise en charge des victimes*.

Parents et jeunes: principaux constats

La perception et la signification des droits sexuels dans l'éducation sexuelle familiale présentent chez les parents et les jeunes aussi bien des convergences que des ambivalences à l'égard de certains droits. Parents et jeunes se rejoignent sur l'importance d'aborder les aspects sociaux de la sexualité et les valeurs démocratiques telles que la notion de respect. En revanche, les parents mettent en avant leur rôle à jouer dans la pré-

vention des risques associés à la sexualité alors que les jeunes soulignent qu'ils et elles auraient davantage d'attentes par rapport à la psychologie sexuelle. Ces différences s'expliquent par les rôles sociaux exprimés par les parents, en ce qui concerne leur devoir de responsabilité quant à la protection de leur enfant, d'une part, et, d'autre part, par leur difficulté de se projeter dans la sexualité de leur enfant par crainte d'intrusion et par respect de sa sphère intime. Ces résultats correspondent à ceux d'autres recherches menées auprès des parents (Naef, 2019; Brenot, 2007). Quant aux jeunes, leurs attentes sont formulées en tant qu'êtres sexués et acteurs et actrices de leur sexualité, qu'ils et elles veulent explorer avec des informations et une éducation.

En ce qui concerne plus précisément les droits sexuels, pour l'ensemble des parents et des jeunes interviewé·es, s'y référer pour insister sur la libre décision au sujet de son propre corps (notamment pour décider quand et avec qui la personne souhaite vivre des expériences sexuelles), sur la protection contre les violences sexuelles et sur le respect de la vie privée est tout à fait pertinent. De même, les parents et les jeunes s'accordent pour dire qu'une éducation sexuelle informant sur les maladies et IST est d'une importance centrale. En revanche, les parents sont plus réservés à thématiser les droits reproductifs avant l'entrée présumée des jeunes dans la sexualité. La question de l'interruption de grossesse est, pour certaines personnes, controversée: pour quelques parents, elle n'a pas à être thématisée. Ce constat indique que ce thème est toujours difficile à aborder, bien que, pour la majorité de la population, ce droit soit accepté et reconnu¹⁰. Les jeunes ne partagent pas ce point de vue sur ces droits, certainement parce qu'ils et elles les considèrent comme allant de soi et tout à fait pertinents en fonction de leur réalité vécue. Ce décalage entre parents et jeunes peut s'expliquer par la difficulté que les parents ont de se projeter dans la sexualité de leurs enfants.

Ainsi, les parents et adolescent·es n'ont pas perçu de la même manière l'exercice du droit de choisir de se marier ou non: le discours des parents présentait un libre choix laissé à leurs enfants, tandis que les adolescent·es

9 Le droit à la responsabilité est peu compris en allemand car le terme utilisé est un terme juridique, contrairement au français, où il fait partie du langage courant.

10 Les Suisses ont nettement refusé l'initiative «Financer l'avortement est une affaire privée» (69,8%) en 2014, en votation fédérale.

soulinhaient l'importance du regard de la famille – pas nécessairement en termes de contrainte, mais en termes de système de loyauté envers les proches.

Plusieurs parents ont aussi estimé qu'il leur faudrait davantage être sensibilisés à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle (LGBTI*) pour pouvoir ensuite en parler à leurs enfants. Le droit à l'égalité sans discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre (art. 1) n'est pas perçu par l'ensemble des parents comme une évidence, certaines personnes étant réservées sur une égalité globale (notamment sur l'adoption). A l'inverse, chez les jeunes, les seuls droits évoqués explicitement concernent la reconnaissance de la diversité des sexualités.

Enfin, le droit à la réparation en cas d'atteinte à l'intégrité sexuelle est différemment perçu et interprété en Suisse alémanique et en Suisse latine. En Suisse alémanique, il est question d'une différence de connaissance du droit. En effet, quelques parents relatent connaître peu ou pas ce droit et, en conséquence, ne l'abordent pas dans l'éducation sexuelle informelle, alors que les jeunes semblent l'avoir bien intégré et connaissent les possibilités de son exercice. Dans le contexte latin se dessine une différence de sensibilisation aux transgressions sexuelles, particulièrement la violence verbale, sous forme d'injures sexistes. Si les jeunes rapportent en être conscient-es (voire révolté-es), en revanche, chez les parents, ce sujet n'apparaît pas problématisé.

Représentations et pratiques du réseau professionnel en santé, travail social et éducation: cadres de référence

Que disent les professionnel·les à propos de l'éducation sexuelle formelle, à partir de leurs pratiques? Ces pratiques sont-elles orientées par une démarche holistique à finalité émancipatoire? Ou davantage orientées vers une approche de santé publique où l'information joue un rôle central, au détriment de l'éducation? Les droits sexuels ont-ils une place dans ces pratiques, et cette place est-elle implicite ou explicite? Quelles sont les valeurs véhiculées dans les pratiques d'éducation sexuelle?

En écho aux représentations des parents et des jeunes analysées précédemment, l'objectif de cette partie est de mettre en évidence le travail des professionnel·les, les conceptions de l'éducation sexuelle qui le sous-tendent et la place donnée aux droits sexuels dans leurs interventions.

Trois sections organisent l'analyse: l'éducation sexuelle formelle: le défi d'une variété de pratiques; les représentations d'une éducation idéale; la perception des droits sexuels.

Il est utile de rappeler, en préambule, la diversité des interventions en éducation sexuelle à l'école au secondaire I (12-15 ans). Nous avons typifié ces interventions en six catégories auxquelles correspondent des statuts professionnels spécifiques. Nous rappelons ci-dessous ces catégories, définies dans la partie de l'ouvrage dévolue à la méthodologie (p.24-25).

1. *Personnel enseignant du secondaire I*: des enseignant·es en charge de l'éducation sexuelle; selon les plans d'étude, il peut s'agir de maîtres ou maîtresses de classe en Suisse alémanique ou d'enseignant·es de biologie en Suisse latine.
2. *Spécialistes en santé sexuelle dans un service d'éducation sexuelle étatique ou mandaté par l'Etat pour les cours d'éducation sexuelle à l'école*: ces spécialistes bénéficient d'un titre Santé sexuelle Suisse ou d'une équivalence, signifiant qu'ils et elles ont une formation spécialisée en santé sexuelle de type CAS/DAS et une expérience en éducation sexuelle.
3. *Spécialistes en santé sexuelle dans un centre de conseil en santé sexuelle et planning familial, qui propose des prestations pour les écoles*: ces spécialistes bénéficient d'un titre Santé sexuelle Suisse ou d'un équivalent, signifiant qu'ils et elles ont une formation spécialisée en santé sexuelle de type CAS/DAS et une expérience en conseil en santé sexuelle. Ces spécialistes peuvent aussi avoir une expérience en éducation sexuelle, mais ce n'est pas une condition requise pour figurer dans cette catégorie.
4. *Infirmières et infirmiers scolaires (Suisse romande) et intervenant·es en travail social scolaire (Suisse alémanique)*: cette catégorie regroupe à la fois le personnel médical scolaire en Suisse romande pouvant être appelé à contribuer à l'éducation sexuelle et les intervenant·es en travail social scolaire en Suisse alémanique, qui jouent également un rôle dans l'éducation sexuelle des élèves dans leur mandat en travail social.
5. *Intervenant·es pairs dans un projet d'éducation par les pairs*: cette catégorie comprend des jeunes qui interviennent à l'école pour donner des animations en éducation sexuelle selon une approche par les pairs.
6. *Intervenant·es dans un projet en milieu scolaire*: ces professionnel·les interviennent à l'école de façon externe dans le cadre d'un projet en

lien avec la santé sexuelle. Différents projets existent en Suisse, par exemple, «Sortir ensemble et se respecter», «Mon corps est à moi», etc.

L'éducation sexuelle formelle: le défi d'une variété de pratiques

Commençons par relever que les interventions des professionnel·les interviewé·es s'intègrent dans un processus qui démarre avant l'adolescence et qui se poursuit au-delà. Comme le suggère ce spécialiste en santé sexuelle:

L'éducation en santé sexuelle, il y a l'école mais il y a tout ce qui touche au niveau institutionnel, tout ce qui touche au niveau social. L'éducation sexuelle est un accompagnement tout au long de la vie. L'éducation en santé sexuelle, c'est quelque chose qui fait partie de la vie, du début à la fin (Spécialiste en éducation sexuelle, Suisse latine).

Leurs interventions prennent ainsi place dans un contexte social large auquel les professionnel·les font souvent référence, en particulier le contexte familial avec l'apport des parents. Pour elles et eux, c'est l'éducation informelle qui jette les bases, avant que l'école ne reprenne une partie du flambeau. Une intervenante par les pairs l'exprime ainsi:

L'ensemble des parties prenantes doivent avoir conscience qu'elles ont une place importante et une légitimité dans l'éducation sexuelle. Ce sont donc avant tout les parents qui jettent les bases. A la maternelle, cela peut aussi commencer par ce qu'est mon corps, ce qui est une sensation agréable, ce qui est une mauvaise sensation, ce que je fais quand quelqu'un fait quelque chose que je n'aime pas, et ainsi de suite. Et les écoles complètent en donnant des informations adaptées à l'âge des élèves. Et puis simplement les spécialistes, qui ont aussi un rôle important à jouer (Intervenante pairs, Suisse alémanique).

La diversité des statuts des professionnel·les, de même que les spécificités intercantionales ont pour conséquence une variété de pratiques qui vont de l'information (certains cours de biologie) au développement de compétences psychosociales (certaines interventions par projet et en travail social). Cette variété de démarches n'implique pas forcément la référence aux mêmes valeurs. Ainsi, par exemple, certain·es intervenant·es en Suisse alémanique n'abordent pas les violences sexuelles pour préserver une conception positive de la sexualité.

La diversité des intervenant·es et de leurs formations ne rend pas toujours aisée la coopération. C'est le cas d'enseignant·es de sciences par exemple, qui n'ont aucun contact avec les intervenant·es qui dispensent l'éducation sexuelle. Un enseignant plaide ainsi pour une connaissance réciproque des programmes de chacun·e (enseignant·es et intervenant·es):

Il faudrait qu'ils connaissent notre programme et que nous, on connaisse le leur (Enseignant de biologie, Suisse latine).

Le défi de la coopération est aussi une question de légitimité. Il y aurait des statuts plus reconnus que d'autres, et cela créé parfois des situations d'incertitude ou d'entrave à la coopération, comme dans le cas des intervenant·es par les pairs:

En tant qu'intervenant par les pairs, on n'est pas vraiment des professionnels, donc on est un peu dans cet entre-deux où on est des étudiants, c'est notre job d'étudiants, mais on a aussi des formations donc on a des connaissances mais on n'a pas le tampon qui dit: voilà on a fait telles formations, tel CAS, tel DAS, etc. Donc on est un peu dans un entre-deux qui dit que oui on a des connaissances et il faut les faire valoir, mais il faut aussi qu'elles soient reconnues quand on a notre discours auprès des classes. A ce niveau-là, ça marche assez bien avec les élèves. Je dirais que là où ça bloque parfois, c'est avec d'autres professionnels. La question c'est: est-ce que c'est légitime ou pas d'être intervenant par les pairs, est-ce que ça risque de s'arrêter ou pas? C'est ce débat-là qui revient à propos de nous. Et donc comme on est intervenant par les pairs, on se fait beaucoup orienter vers les vrais professionnels entre guillemets qui eux vont pouvoir suivre la personne ou l'aider dans la problématique si elle est vraiment spécifique (Intervenant pairs, Suisse latine).

L'approche par les pairs est au contraire souhaitée par d'autres, par exemple, une éducatrice en santé sexuelle qui cherche à favoriser les échanges entre pairs au sein de la classe.

Je pense que ça pourrait être utile d'avoir plus souvent des petits groupes, ou plus souvent des discussions, mais avec des pairs. Pour rediscuter de choses, pour pouvoir poser des questions et peut-être avoir une personne qui peut me contacter (Educatrice en santé sexuelle, Suisse latine).

La coopération peut être recherchée et se constituer avec des services externes à l'école. Une infirmière explique:

Par exemple, pour les ados, j'avais regardé avec les centres de documentation qui ont des livres à disposition et j'avais demandé à ces centres de doc qu'ils me fournissent

des listes bibliographiques, d'outils à disposition des élèves. Et là, maintenant, je suis en train de travailler avec la bibliothèque des jeunes pour obtenir des outils pour les petits. Parce qu'il y a du vide. Et là aussi, c'est seulement un travail en partenariat qui peut marcher (Infirmière, Suisse latine).

Dans l'idée de coopération apparaît également, chez certain-es professionnel·les, le souhait d'un partage et d'une mise à jour systématique des informations nécessaires à l'éducation sexuelle. Une éducatrice en santé sexuelle travaillant pour l'organisation qu'elle a elle-même fondée pour dispenser l'éducation sexuelle dans les collèges privés l'exprime ainsi :

Parfois je passe beaucoup de temps à faire des recherches avant les cours parce que je veux m'assurer que les élèves ont bien les informations qui sont à jour, qui sont vraiment correctes. Parce qu'en trois ans, les choses changent énormément, alors si on recevait peut-être un package de toutes les informations les plus courantes, ce serait très utile (Educatrice en santé sexuelle, Suisse latine).

Ces témoignages montrent à la fois l'importance de la coopération et le défi qu'elle constitue dans le contexte de la diversité des mises en œuvre de l'éducation sexuelle. Comment éviter d'être seul-e à composer ses contenus et se tenir au courant des informations sur la santé sexuelle ? Le défi est d'autant plus de taille que le temps alloué à l'éducation sexuelle est restreint en relation avec le projet exprimé par plusieurs professionnel·les (hors enseignant·es de biologie) de proposer une éducation sexuelle qui ne se résume pas à une seule transmission d'informations sous un angle de santé publique, mais qui donne une attention plus importante au renforcement des compétences psychosociales.

Le manque de temps à disposition est ainsi déploré dans toutes les catégories des intervenant·es en Suisse romande. Les enseignants en sciences, par exemple, disent partir dès le début de l'année avec un an de moins que ce qu'exige leur programme. Pour les autres catégories d'intervenant·es, les éducateurs et éducatrices en santé sexuelle en particulier, c'est la fréquence trop faible des interventions qui est pointée du doigt. Une intervention ponctuelle d'une heure et demie, par exemple, peut être trop dense et ne pas permettre aux élèves de tout retenir :

On est prises par le temps, et pis en même temps une heure et demie, c'est déjà pas mal, on fait souvent pas de pause donc d'être concentré pendant une heure et demie, c'est pas mal. Des fois j'ai aussi souci qu'ils aient trop d'informations. Parce que finalement, ils retiennent plus rien non plus ou bien des fois, je vois que des fois, ils mélangent des

choses sur la pilule d'urgence et tout alors, c'est pas très grave parce qu'après, les éducatrices peuvent recadrer quand ils présentent, dire: ah mais t'es sûre que t'as, c'est bien ça qui a été dit, etc. mais c'est quand même beaucoup d'informations (Conseillère en santé sexuelle, Suisse latine).

En regard du défi que posent la coopération et une certaine homogénéisation des pratiques, penchons-nous sur les représentations de l'éducation idéale. Si les conditions étaient requises, si «tout était possible», à quoi pourrait ressembler l'éducation sexuelle formelle selon les professionnel·les ?

Les représentations de l'éducation sexuelle idéale

Comme les parents, les professionnel·les ont également été sollicités dans les entretiens sur leur vision d'une éducation sexuelle idéale. Elle se présente globalement comme un projet de société, à travers une éducation sexuelle qui «va de soi», dont la raison d'être n'est plus à questionner. A ce titre, les professionnel·les considèrent comme fondamental de renforcer l'éducation sexuelle, comme l'exprime une intervenante en travail social:

Je pense que vous [les organisations qui défendent la santé sexuelle en Suisse] avez déjà beaucoup accompli, et si vous sensibilisez la société, si vous êtes toujours actifs, si vous faites de la promotion dans ce domaine, alors j'ai le sentiment que vous êtes vraiment sur le bon chemin (Intervenante en travail social, Suisse alémanique).

Parmi les points forts qui déterminent la vision d'une éducation sexuelle idéale chez les professionnel·les, se dégage l'implication ou la coopération avec les parents.

L'école [propose une enseignante] pourrait peut-être offrir des ateliers aux parents ou inviter les parents à travailler avec nous sur ce sujet (Enseignante, Suisse alémanique).

Une éducatrice en santé sexuelle va plus loin en parlant de l'éducation de parents. Ses tentatives en la matière ont été laborieuses, comme elle en témoigne:

J'ai essayé de faire des cours vraiment visés pour les parents, pour les éduquer sur différents sujets, mais il y a peu de parents qui viennent et c'est triste parce que souvent ils

vont dire à leur enfant, à leurs ados : fais pas ci, fais pas ça ou si vous le faites, utilisez des préservatifs et puis ça va pas plus loin que ça. Ou alors ils ne savent pas comment prévenir certaines choses, ne connaissent pas les adresses qui sont importantes, donc je pense que plus d'éducation pour les parents, ce serait presque vital.

Mais quand vous dites que vous avez essayé d'organiser, c'est quoi ? Vous avez essayé de faire des journées, des réunions le soir ?

Des réunions le soir ou même les journées et puis il y avait une dizaine de parents. Et ça fait très, très peu si c'est viser des centaines et des centaines et des centaines de parents. C'est l'école qui a envoyé cette annonce et puis une dizaine de parents, sur des centaines, ça fait trop peu (Educatrice en santé sexuelle, Suisse latine).

Une conseillère en santé sexuelle relève également la nécessité d'impliquer les pères dans les espaces d'échanges. Elle mentionne un centre d'information et d'échange pour les femmes avec un parcours migratoire comme exemple pour les mères, tout en évoquant le fait qu'il n'y a pas d'espaces similaires pour les pères et qu'une ouverture de lieux à leur adresse pourrait favoriser le dialogue.

Le centre commence à faire un travail avec les cafés des mamans, les cafés blabla, où il y a des thématiques qui sont abordées et puis elles viennent parce que souvent, elles ont des enfants parfois certaines des ados et puis elles ne comprennent pas. Et puis elles ont envie de faire le mieux possible pour leurs enfants donc elles viennent là, parce qu'elles sont inquiètes aussi et puis elles ont envie de savoir, elles sont larguées au bout d'un moment par rapport à leurs enfants. [...] Je pense que certains hommes n'ont pas envie que leurs femmes aillent dans ce type d'espace, parce que ça ouvre trop de choses et peut-être que si eux aussi avaient un lieu, ce serait moins fort (Conseillère en santé sexuelle, Suisse latine).

Le second point fort qui se dégage des discours des professionnel·les concerne le statut de l'éducation sexuelle en regard des disciplines d'apprentissage. Comme nous l'avons relevé, l'éducation sexuelle est mise en œuvre à l'école de différentes manières. En Suisse romande, elle peut être perçue comme une parenthèse dans le programme scolaire avec l'intervention de spécialistes externes ; en Suisse alémanique, elle peut être comprise parmi d'autres matières car elle est généralement abordée par les enseignant·es. Est ainsi exprimée l'idée de constituer l'éducation sexuelle en discipline à part entière, de manière à lui accorder davantage de légitimité, mais aussi de façon à renforcer les échanges avec les élèves et à évaluer la réception et l'appropriation des savoirs dispensés et *in fine* avoir des

objectifs d'apprentissage qui ne se limitent pas à l'acquisition de connaissances, mais s'étendent au renforcement de compétences psychosociales. Un spécialiste en santé sexuelle expose ainsi l'idée :

Pour moi l'idéal serait que la santé sexuelle soit une discipline qui soit à l'écoute des élèves, qu'on puisse intervenir de manière régulière, qu'on les voit régulièrement en cours de l'année, ne serait-ce qu'une période par semaine, ce serait déjà ça, ça représente sur 39 semaines, ça fait une quarantaine de périodes par année. Un cours. Mais vous voyez, ça permettrait aussi de pouvoir avoir un retour, parce que là, au fait, c'est très informatif. Je donne des informations, j'ai aucun moyen de savoir si ça a été intégré. D'un point de vue pédagogique, c'est pas très satisfaisant parce que voilà c'est souvent unidirectionnel, même s'il y a des questions, même si les élèves me sollicitent. Mais il n'y a pas de retour [...]. Avec des cours réguliers, on pourrait par exemple travailler autour de la représentation des femmes dans les médias, et puis pour la fois suivante leur demander d'identifier, sur internet des publicités qui posent problème en matière d'orientation et puis ils reviennent avec ça et puis du coup, on peut en discuter, et puis voilà. Et puis ça c'est satisfaisant, parce qu'on sent qu'il y a vraiment quelque chose qui se construit et on sent que la réflexion elle avance aussi chez eux. Et puis par les retours on peut ajuster, ce qui n'est pas le cas autrement (Spécialiste en éducation sexuelle, Suisse latine).

Comme troisième pilier d'une éducation idéale chez les professionnel·les se distingue l'idée de communauté éducative, qui implique la coopération mais qui va au-delà. Il s'agit de défendre un projet porté par tous les acteurs et toutes les actrices, et non pas seulement par des personnes en particulier (les intervenant·es). Cette idée de communauté est, elle aussi, étroitement liée à la question de la légitimité. Un éducateur en santé sexuelle l'exprime ainsi :

Une éducation à la santé¹¹ sexuelle idéale, ce serait une éducation où tout le monde, tous les adultes du système éducatif soient partie prenante d'une manière ou d'une autre, où on participe, où le prof de math ne donne plus exclusivement des exercices d'hypothèses où c'est toujours Jean-Claude et Josette mais peut-être Christine et Fabienne, voilà, une éducation où tout le monde soit impliqué parce que j'ai la fâcheuse impression que souvent on amène un modèle, une grille de lecture qui n'est pas majoritaire,

11 L'auteur des propos insiste sur le terme santé pour faire ressortir l'idée de bien-être. Il parle donc d'éducation à la santé sexuelle, et non d'éducation sexuelle ou d'éducation à la sexualité.

y compris chez les enseignants. Voilà. Donc ce serait qu'on rame tous dans la même direction. Qu'il y ait une implication générale, qu'on discute plus, que ce soit finalement quelque chose de transversal, et non pas hyper spécifique (Spécialiste en éducation sexuelle, Suisse latine).

Citons, comme quatrième dimension, le point de vue d'une intervenante dans un projet d'établissement. L'éducation sexuelle idéale est l'éducation basée sur les droits sexuels, qu'elle définit par le paradigme de l'intersectionnalité. La finalité d'une telle éducation est de lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination et de domination. C'est un tout indissociable qui exige du temps et une coopération entre les acteurs et actrices de l'éducation :

Pour moi ce serait une éducation qui prenne en compte sexe, genre et sexualité. Cette éducation traite évidemment du côté mécanique, de comment on se reproduit, mais elle ne met pas l'accent sur le fait de la reproduction, parce que la sexualité chez les êtres humains va bien au-delà. Donc il faut que les jeunes comprennent aussi tout ce qui est contraception, tout ce qui est corps, tout ce qui est respect de soi, respect de l'autre, consentement. Et cette éducation aborde aussi toutes les questions de violence et de sexisme. C'est, c'est très large, évidemment, du coup ce ne serait pas l'intervention d'une heure et demie ! Mais il faut vraiment pour moi que toutes ces questions soient prises en compte (Intervenante dans un projet d'établissement, Suisse latine).

Représentations et pratiques du réseau professionnel en santé, travail social et éducation: les droits sexuels

Le positionnement de cette professionnelle permet de faire la transition avec la question des droits sexuels. Quelle place occupent-ils dans les pratiques de l'éducation sexuelle formelle ? Représentent-ils un idéal ou constituent-ils aussi la base des interventions ? Le constat global qui ressort de l'analyse des entretiens montre que l'approche par les droits est acceptée par l'ensemble des professionnel·les interviewé·es. Par contre, certains droits sont parfois connotés négativement, comme le droit à la réparation pour toute victime d'une violence sexuelle, car travailler sur ce droit induirait de thématiser la violence sexuelle, et donc une vision négative de la sexualité. Une particularité au sein des professionnel·les est le fait que, du côté des enseignant·es de biologie ou maîtresses/maîtres de classe, l'ensemble des droits ne fait pas partie de leur programme. Dès lors,

même si une réflexion est menée par certain·es, ce paradigme n'oriente aucunement leurs enseignements: *En bio au cycle on vous donne des informations de base. Après tout ce qui est droit et pas droit, là ça devient un peu plus, je sais pas comment dire, mais c'est clair que c'est pas notre souci principal dans le sens programme* (Enseignant de biologie, Suisse latine). Certains enseignants admettent par ailleurs que leur cours est hétéronormé et que des changements devraient être opérés: *Mon cours est complètement hétéro, à 100%. Ouais, on est loin. On est à des années-lumière. L'année passée quand j'ai refait mon nouveau cours, je me disais: il faut que je rajoute ça [l'orientation sexuelle]* (Enseignant de biologie, Suisse latine).

Sur la base du cadre d'analyse qui a prévalu pour les entretiens avec les parents et les jeunes, nous avons formalisé des distinctions légèrement différentes pour présenter la perception et la place des droits sexuels dans les pratiques des professionnel·les¹²: les droits *acquis* concernent les droits considérés comme pertinents pour les professionnel·les et qui vont de soi, les droits *controversés* se réfèrent aux droits traités de manière hétérogène par les professionnel·les, les droits *laissés pour compte* sont les droits connus mais non traités.

Les droits acquis

Il s'agit des droits considérés comme pertinents à être traités à l'école et généralement abordés explicitement dans les interventions des professionnel·les (hormis les enseignant·es). Les droits identifiés dans cette catégorie sont:

Le droit à l'égalité homme-femme et LGBTI*

Pour la plupart des professionnel·les, ce droit est considéré comme toujours pertinent car il n'est pas suffisamment appliqué dans la société. Il est donc nécessaire de l'explicitier, notamment à l'école, même s'il est connu, de manière à ce qu'il devienne réel pour les élèves. Un éducateur en santé sexuelle déclare ainsi:

Ça fait partie pour moi absolument des incontournables [le droit à l'égalité], je le place tout le temps, il y a tout le temps un moment du cours où je vais nommer les questions d'orientation sexuelle, signifier très clairement qu'il n'y a pas de hiérarchie

12 Voir Charmillot & Jacot-Descombes (2018).

d'un point de vue médical, psychique, sur ces orientations sexuelles, ça fait partie de la diversité sexuelle humaine (Suisse latine).

Le droit à l'intégrité

Ce droit est traité par la majorité des professionnel·les et de manière systématique, à partir de portes d'entrée multiples, par exemple, l'interruption de grossesse, l'excision, les premières expériences sexuelles, le consentement, les violences sexuelles. La référence au droit peut être explicite, comme dans les propos de cette infirmière :

On aborde la protection, et droit à la vie et de vivre à l'abri du danger, et droit à la protection des violences sexuelles et harcèlement sexuel, on utilise un clip pour ça, pour justement aussi reparler du droit, de dire qu'on a le droit d'être protégé (Suisse latine).

Il est aussi abordé dans une toute autre perspective, à savoir ne pas parler de violence, par exemple, mais apprendre aux élèves à dire non :

Il est important pour nous de ne pas tuer le plaisir de la sexualité. Alors là encore, je dirais moins : attention à ce qu'il n'y ait pas de violations sexuelles dans la zone grise... mais plutôt : renforçons [leurs compétences] pour qu'ils puissent simplement dire «non» (Conseillère en santé sexuelle, Suisse alémanique).

Le droit à la vie privée

Ce droit est considéré comme étant pertinent car il concerne directement l'expérience des jeunes en lien avec la digitalisation.

A l'ère des médias numériques, il est d'autant plus important de se soucier de sa propre vie privée (Spécialiste en éducation sexuelle, Suisse alémanique).

Le droit à la liberté d'expression

Ce droit est considéré comme un prérequis à toute démarche d'éducation sexuelle.

C'est déjà dans le cadre de départ, on est déjà dans la démarche. En plus, au niveau de l'école c'est systématiquement vu en formation générale (Infirmière scolaire, Suisse latine).

Le droit à la santé

Ce droit est un incontournable pour les spécialistes en santé sexuelle. *Le droit à la santé, oui, on l'aborde aussi, de manière systématique je dirais, parce qu'on fait souvent part des nouveautés, que ce soit par exemple la PEP, il y a quelques années, on n'en parlait pas, maintenant on en parle. Ou la pilule d'urgence avec les*

différents délais, la nouvelle pilule d'urgence qui maintenant va jusqu'à 5 jours, etc. Enfin je pense qu'on essaie de planter un peu la graine des progrès au niveau de la santé sexuelle (Intervenant par les pairs, Suisse latine).

Le droit à l'information et à l'éducation

Ce droit a tendance à être considéré comme trop évident et, dans ce sens-là, il n'est pas abordé explicitement, ou uniquement relié à l'aspect informatif sur les risques relatifs à la sexualité. Il n'est donc pas étonnant que ce soit un des seuls droits sur lesquels les enseignant·es généralistes ou de biologie se soient exprimés :

Droit de savoir et d'apprendre, je pense qu'on est dans le vif du sujet par rapport à ce que j'enseigne. Donc effectivement je pense que tout le monde a le droit de savoir, droit d'apprendre. C'est un peu ce que je disais avant par rapport à l'école obligatoire, je pense que ça doit passer par l'école obligatoire parce qu'on touche toute la population. Donc c'est un droit de savoir et d'apprendre et un devoir, un devoir de le faire de notre côté (Enseignant de biologie, Suisse latine).

Le droit à la responsabilité

L'acception courante du terme de responsabilité n'est pas identique en français et en allemand. Dans ce dernier cas, le terme est interprété dans sa dimension juridique et les personnes interviewées estiment ne pas avoir les compétences pour en parler. En français, en revanche, ce droit a été abondamment commenté, et à plusieurs reprises mis en lien avec la notion de consentement :

[...] typiquement, quand vous êtes face à une classe de vingt garçons en centre de formation professionnelle qui, en filigrane, vous font comprendre qu'ils s'alcoolisent en se disant que du coup, ils sont pas responsables, c'est de leur rappeler que c'est pas une circonstance atténuante. On n'est pas déchargé de ses responsabilités parce qu'on était ivre (Educateur en santé sexuelle, Suisse latine).

Le droit à la responsabilité, dans cette perspective, peut être interprété comme devoir de responsabilité envers autrui.

Les droits traités de manière hétérogène

Ce sont les droits pour lesquels il n'y a pas de consensus dans le traitement ou l'application. Acquis pour certain·es professionnel·les, ils sont laissés pour compte par d'autres.

Droit à l'autonomie

Dans l'exemple de cette conseillère en santé sexuelle, le droit est acquis; elle donne des exemples de situations auxquelles elle peut le référer.

Droit à l'autonomie personnelle, je dirais que les jeunes qu'on voit [...], c'est vraiment des jeunes qui sont en train de devenir autonomes. Aussi vis-à-vis de leurs parents, donc qui sont vraiment dans ce monde en charnière où ils doivent un peu aussi se recentrer. Donc par exemple, je l'aborde en demandant: vers qui vous allez chercher les infos? Certains disent: mais chez nous c'est tabou, on peut pas parler de ça, donc ils vont chercher des infos plutôt chez nous, ou bien sur le Ciao¹³. Mais de dire, voilà, vous êtes aussi à un âge, où maintenant, il y a des choses que vous n'allez plus forcément partager avec vos parents, et puis vous avez le droit (Conseillère en santé sexuelle, Suisse latine).

Au contraire, quelques professionnel·les disent ne pas savoir comment traiter la question de l'autonomie personnelle lorsque les valeurs familiales ou religieuses diffèrent de celles transmises dans le cadre scolaire. Par ailleurs, la partie du droit qui concerne la reconnaissance devant la loi pose un problème de compréhension pour plusieurs professionnel·les.

Les droits laissés pour compte

Ce sont des droits qui sont soit inconnus ou méconnus, soit qui vont de soi au point de ne pas être traités, soit des droits jugés non encore pertinents, par exemple en fonction de l'âge des enfants ou des jeunes; enfin, ce sont aussi des droits où un manque de compétences pour en parler empêche de les aborder.

Droit à l'égalité pour les personnes en situation de handicap

Ce droit signifie, pour l'éducation sexuelle et selon le cadre constitutionnel suisse, que «le mandat de l'école de préparer les enfants et les jeunes à une vie quotidienne responsable [...] inclut donc la transmission de connaissances sur la santé sexuelle et reproductive à toutes les élèves, y compris à ceux et celles considérées comme handicapées. L'éducation sexuelle sert aussi à protéger les enfants, et en particulier les enfants handicapés, contre l'exploitation sexuelle» (Recher, 2019). De manière globale, le droit à l'égalité inclut de bénéficier des mêmes droits sexuels que la population, comme le stipule la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁴. Cet aspect du droit à l'égalité n'est jamais traité dans

les classes ordinaires, au mieux les personnes interviewées l'abordent-elles avec les élèves en situation de handicap.

A l'école ordinaire, on n'aborde pas le handicap, dans la mesure qu'il faut bien se dire qu'on a une question de temps à disposition. Le handicap, il est toujours abordé par les questions que les enfants vont poser. Mais plus par rapport à la naissance, au handicap. Mais pas par rapport à l'égalité, au droit (Infirmière, Suisse latine).

Droit à la participation

Ce droit, qui signifie codécision et coconstruction, est bien établi dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Il est pourtant peu connu des personnes interviewées; il est principalement compris dans le sens restreint de la participation des élèves au cours, ou abordé en ce qui concerne le droit des parents à être entendus lorsqu'ils s'opposent à la participation de leur enfant au cours d'éducation sexuelle. Mentionnons toutefois que les spécialistes en éducation sexuelle ont expliqué que leur préparation au cours inclut des questions préalables aux jeunes. Cette pratique peut être comprise comme une forme de participation.

Droit à la liberté d'association

Ce droit est clairement méconnu. Son absence peut s'expliquer par le fait que l'éducation sexuelle n'est pas traitée sous un angle sociopolitique. Le recours à ce droit fondamental a été uniquement évoqué en lien avec le droit des LGBTI* à s'associer pour défendre leurs droits, notamment à l'autodétermination.

Droit de choisir de se marier ou non, d'avoir des enfants

Certain-es professionnel·les n'abordent pas ce droit car ils et elles estiment que les élèves sont trop jeunes.

La planification familiale n'est tout simplement pas encore d'actualité dans leur phase de vie (Projet par les pairs, Suisse alémanique).

13 Centre de santé sexuelle – Planning familial. Consulté le 31.10.2019 sur <https://www.ciao.ch/adresses-pres-de-chez-toi/centre-de-sante-sexuelle-planning-familial/>

14 Convention relative aux droits des personnes handicapées, art. 25, al. a (RO 2014 1119).

D'autres l'abordent uniquement au gré de l'actualité (par exemple, si les élèves posent des questions sur le mariage pour tous), ou en lien avec des dimensions culturelles.

Le mariage forcé peut être plus un problème pour les filles que pour les garçons. Parce que parfois, elles savent aussi que quelque chose est planifié. Cela peut parfois être traité avec des études de cas dans lesquelles nous montrons aux jeunes des situations possibles (Spécialiste en éducation sexuelle, Suisse alémanique).

Droit à la réparation

Ce droit est largement méconnu et les professionnel·les se sentent incompétent·es pour l'aborder. Pour mieux le saisir, il peut être divisé en deux parties. Le droit à la réparation n'est pas pertinent car pas adapté à l'âge et au vécu des élèves, les intervenant·es n'ont pas non plus les compétences pour en parler. Le droit à la responsabilité est perçu comme pertinent et traité en Suisse latine, sauf par les enseignants de biologie. Il est mis en lien avec la notion d'« assumer ses actes », y compris dans le domaine de la sexualité.

Professionnel·les : principaux constats

Les professionnel·les, et en particulier les spécialistes en santé sexuelle, revendiquent davantage de temps pour mettre en œuvre une éducation sexuelle *compréhensive*, qui ne se limite pas à une transmission d'informations mais comprend du travail sur les compétences psychosociales et les droits. Dans ce sens, ces professionnel·les répondent aux attentes formulées par les jeunes ayant participé aux *focus groups*. Il faut noter que les enseignant·es de biologie, qui ont certainement le nombre le plus important d'heures d'enseignement à leur disposition, ont signalé comprendre leurs pratiques dans une approche centrée sur l'acquisition de connaissances et ne pas aborder les aspects sociaux ou les valeurs liées à la sexualité. Au contraire, les intervenant·es en travail social rapportent mettre l'accent sur le développement des compétences psychosociales, par exemple pour exercer la définition des limites personnelles. Par ailleurs, comme les parents, les professionnel·les ne réfèrent pas au cadre de la psychologie sexuelle. Il en découle une lacune pour les jeunes, qui doivent alors se tourner vers leurs pairs et Internet pour avoir des éléments de réponses à leurs questionnements.

En ce qui concerne les droits sexuels, les professionnel·les abordent la plupart des droits, de manière explicite ou implicite. Une controverse existe sur le droit à l'autonomie et le droit de vivre la sexualité, en raison d'obstacles liés à l'intrusion dans la sphère familiale ou culturelle des élèves. Il est aussi intéressant de noter que des droits sont laissés de côté, comme le droit à l'égalité pour les personnes en situation de handicap – ce qui reflète l'approche peu intégrée de cette question –, les droits à la participation et à la liberté d'association ainsi qu'à la réparation, qui illustrent que l'école néglige les aspects socio-politico-juridiques de la thématique. Enfin, notons que, comme pour certains parents, la question du choix reproductif n'est pas traitée, en raison d'un âge trop précoce des élèves ou seulement dans une perspective de détection précoce des mariages forcés. On peut donc en conclure que, par rapport aux parents, les professionnel·les, et en particulier les spécialistes en santé sexuelle, ont un discours sur les droits sexuels et se reconnaissent dans une approche basée sur ceux-ci. Cette approche n'est toutefois pas la plus centrale dans leur enseignement. L'approche de santé publique reste la référence principale.

Conclusion

L'éducation sexuelle basée sur les droits humains: une approche non explicite mais jugée pertinente

L'éducation sexuelle basée sur les droits sexuels n'est pas une pratique explicite pour les parents, les jeunes et les professionnel·les (excepté les spécialistes en santé sexuelle), mais celle-ci est pertinente pour la majorité des personnes interviewées. Cette conclusion principale de nos analyses est-elle paradoxale? Que souligne-t-elle?

Au fil de nos analyses, de même que dans nos développements conceptuels, l'éducation sexuelle se révèle comme une construction sociale qui s'organise différemment selon les contextes historiques, politiques et culturels. Ainsi, par exemple, les publics interviewés accordent-ils une importance aux principes et valeurs qui sous-tendent les droits en lien avec le contexte social de la recherche. Les parents estiment primordial le droit à l'autonomie, à l'intégrité, à la vie privée et, en conséquence, mettent un accent dans leur éducation quotidienne sur la notion de respect de soi et d'autrui, par exemple. Les jeunes sont très sensibles au droit de vivre leur sexualité, au droit à la vie privée, notamment dans le cadre de la digitalisation, au droit à l'intégrité et à l'égalité homme-femme, dont l'exercice est vécu comme un défi quotidien. Les adolescent·es estiment aussi fondamental leur droit à l'information et à l'éducation et souhaitent recevoir des informations sur la sexualité, les relations et la prévention.

Quant aux professionnel·les de l'école, leurs perceptions sur la façon de réaliser l'éducation sexuelle et d'y intégrer les droits varient fortement en fonction de leur profil. Si l'approche par les droits fait consensus, certains droits sont toutefois laissés de côté pour des raisons structurelles (par exemple, temps à disposition, limites de mandats), de compétences insuffisantes ou normatives (par exemple, jugement personnel quant à la pertinence du droit, limite entre ce qui relève de l'école ou de l'individu). A part les spécialistes en santé sexuelle, les professionnel·les ne font référence aux droits sexuels qu'implicitement. Pour ce public, la plupart des

droits sexuels sont pourtant pertinents à traiter à l'école: le droit à l'égalité¹ (homme-femme et LGBTI*), le droit à la responsabilité, le droit à l'intégrité, le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression², le droit à l'information et à l'éducation, le droit à la santé. Le droit à l'autonomie ne fait pas l'unanimité auprès des professionnel·les, car certain·es ne savent pas comment l'aborder lorsque le système de valeurs des élèves diffère de celui de l'école.

Le droit à la participation est compris de manière différente selon les groupes. Les jeunes et les parents estiment qu'il va de soi, que tout élève a le droit à participer à l'éducation sexuelle. Ces deux publics ont avancé l'argument que l'école permet de garantir une égalité des chances. Quelques parents soulignent toutefois qu'il ne faudrait pas contraindre l'élève à participer à un cours. Dans certains cantons, les parents peuvent faire dispenser leur enfant du cours. Les professionnel·les considèrent ce droit de veto des parents comme une contrainte et souhaiteraient que l'éducation sexuelle devienne obligatoire pour l'ensemble des élèves.

Les droits controversés chez les parents et les jeunes sont le droit à l'égalité pour les personnes non cisgenres³ ou ayant une orientation non hétérosexuelle (droit lié au principe de non-discrimination des LGBTI*). Lorsque les parents ont fait part de leurs pratiques et représentations idéales de l'éducation sexuelle, les pères et mères n'ont ni explicitement mentionné une éducation inclusive, ni une éducation qui reconnaît les diversités de la sexualité, notamment en termes d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Il faut en conclure que l'éducation pratiquée n'est pas encore influencée concrètement par les droits acquis par les LGBTI* et leur reconnaissance. Comme pour le droit à l'intégrité, il est fort probable que les futures générations de parents prendront en compte ces droits LGBTI*. Pour les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, c'est une lacune importante de l'éducation familiale qui est relevée dans la littérature (Barrense-Dias et al., 2018; Eisner & Hässler, 2019) et qui se manifeste par des conséquences négatives et directes pour la santé psychique des personnes concernées.

Les analyses mettent en évidence un décalage manifeste entre parents et jeunes par rapport à la grossesse, à l'interruption de grossesse et au mariage. Selon les parents, il n'est pas pertinent d'aborder les droits liés à ces thématiques car leurs enfants ne sont pas prêts pour vivre ces situations. Ce constat est en partie partagé par les professionnel·les. Les jeunes interviewé·es rapportent, au contraire, que ce sont des situations plausibles et ont un avis très clair sur leurs droits reproductifs.

Un seul droit est méconnu pour les trois publics, il s'agit du droit à la réparation. Ce résultat traduit une lacune du système éducatif, puisque l'apprentissage de ce droit fait partie des mesures de lutte contre les violences sexuelles. L'exercice de ce droit nécessite que l'ensemble de la population sache que, dans notre Etat de droit, toute victime peut en principe demander une réparation des infractions à caractère sexuel.

Ces différents constats mettent en évidence le fait que l'éducation sexuelle basée sur les droits est partiellement mise en œuvre, dans sa dimension formelle comme informelle. Qu'en est-il alors du type d'éducation proposé et des cadres mobilisés ? Pour y répondre, nous avons examiné la finalité de l'éducation (transmission d'information et/ou renforcement des compétences) et le recours à trois différents cadres (psychologie sexuelle, santé publique, approche holistique basée sur les droits).

Lorsqu'on s'intéresse au type d'éducation sexuelle, toutes les personnes interviewées estiment que l'école a un rôle à tenir dans la transmission d'informations aux élèves, notamment en faisant référence au cadre de la santé publique et en particulier à la prévention des risques liés à la sexualité (violences, grossesses non voulues, infections sexuellement transmissibles). En revanche, les avis sont plus contrastés en ce qui concerne une éducation qui transmet des valeurs et travaille sur les compétences psychosociales. Les parents qui délèguent l'éducation sexuelle à l'école souhaitent que l'école soit aussi porteuse de valeurs et joue un rôle éducatif pour que leur enfant s'approprie les principes de base pour démarrer sa sexualité (par exemple, la notion de respect a été soulignée). Quant aux professionnel·les, leur perception est très dépendante du type d'intervention. Pour un cours de biologie, les enseignants de biologie interviewés ont estimé que leur rôle est de transmettre des informations et non de travailler sur les droits ou les valeurs. En revanche, des spécialistes en santé sexuelle et, dans des projets spécifiques, des intervenant·es en travail social

- 1 Les professionnel·les ont aussi été interviewées par rapport au droit à l'égalité en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Cette partie du droit est clairement laissée de côté.
- 2 Le droit à l'association est méconnu dans le cadre de la sexualité, ce qui s'explique par une éducation sexuelle appréhendée principalement sous l'angle de la santé et rarement abordée avec une approche sociopolitique.
- 3 *Cisgenre*: se dit des personnes dont l'identité de genre est en accord avec le sexe auquel elles ont été assignées à la naissance.

perçoivent leur rôle dans le développement de compétences, par exemple pour se situer par rapport aux limites à se fixer et à fixer à autrui et s'inscrivent ainsi dans une approche holistique de l'éducation sexuelle.

Pour les parents et les professionnel·les, l'éducation sexuelle est une responsabilité partagée. L'ensemble des acteurs et actrices sont amenés à coopérer, mais à certaines conditions. Les parents peuvent être des partenaires, mais ont besoin d'être informés du contenu du cours, voire sensibilisés sur la manière de réaliser leur éducation sexuelle. Se pose alors la question, pour les professionnel·les, de la manière de procéder sans juger l'éducation familiale. Les enseignant·es doivent connaître le cours des spécialistes en éducation sexuelle pour intervenir de manière complémentaire tout au long de la scolarité de l'élève. A ce niveau-là, des enjeux sont soulevés en matière de partage d'information et de coopération. Les intervenant·es en travail social, que ce soit à l'école ou sur les lieux de loisirs, ont aussi leur rôle à jouer, qui doit être compris comme une prise en compte générale des droits humains dans leurs pratiques éducatives, liées directement ou non à la sexualité. C'est à ces conditions que l'enfant parviendra dès son plus jeune âge à s'entourer d'une « communauté éducative », comme l'a suggéré un professionnel, à bénéficier d'une éducation sexuelle holistique basée sur les droits.

Bibliographie

- Akré, C., Chabloz, J.-M., Belanger, R. E., Michaud, P.-A. & Suris, J.-C. (2013). Unwanted sexual experiences among adolescents: shedding light on the gray zone between consensual and non-consensual sex. *International Journal of Adolescent Medicine & Health*, 25(1), 69-74.
- Allen, L. (2005). «Say everything»: exploring young people's suggestions for improving sexuality education. *Sex Education*, 5(4), 389-404.
- Atria, M., Strohmeier, D. & Spiel, C. (2006). Der Einsatz von Vignetten in der Programmevaluation – Beispiele aus dem Anwendungsfeld «Gewalt in der Schule». Dans U. Flick (Ed.), *Qualitative Evaluationsforschung* (p. 233-249). Hambourg: Rowohlt.
- Barbey, M. A. (2012). *Des cigognes à la santé sexuelle: que devient le planning familial?* Lausanne: Réalités sociales.
- Barrense-Dias, Y., Akre, C., Berchtold, A., Leeners, B., Morselli, D. & Suris, J.-C. (2018). Sexual health and behavior of young people in Switzerland. *Raisons de santé*, 29(1): 1-116 Consulté le 02.03.2021 sur <http://dx.doi.org/10.16908/issn.1660-7104/291>
- Barrense-Dias, Y., Akre, C., Suris, J.-C., Berchtold, A., Morselli, D., Jacot-Descombes, C. & Leeners, B. (2019). Does the primary resource of sex education matter? A swiss national study. *The Journal of Sex Research*. DOI:10.1080/00224499.2019.1626331.
- Barr, E. M., Moore, M. J., Johnson, T., Forrest, J. & Jordan, M. (2014). New evidence: Data documenting parental support for earlier sexuality education. *The Journal of School Health*, 84(1), 1017.
- Bartle, N. A. V. (1994). The spoken & unspoken word: ways in which mothers & adolescent daughters communicate about issues of sexuality. *Dissertation Abstracts International*, 55(3-B), 1199.
- Bauman, Z. (2004). *L'Amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*. Arles: Editions du Rouergue.
- Bécar, F. & Ader, M.-N. (2002). L'éducation sexuelle au Collège et ses paradoxes. *Dialogue*, 1, 105-115.
- Berne, L. A., Patton, W., Milton, J., Hunt, L., Wright, S., Peppard, J. & Dodd, J. (2000). A qualitative assessment of australian parents' perceptions of sexuality education and communication. *Journal of Sex Education & Therapy*, 25(2-3), 161-168. Consulté le 02.03.21 sur <http://psycnet.apa.org/psycinfo/2000-12343-004>.
- Bielefeldt, H. (2007). *Menschenrechte in der Einwanderungsgesellschaft. Plädoyer für einen aufgeklärten Multikulturalismus*. Bielefeld: transcript.

- Bodmer, N. (2009). Etude sur les attitudes, les connaissances et les comportements des jeunes face à la sexualité. *La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives*, 29-47. Berne: Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFE).
- Bodmer, N. M. (2013). *Psychologie der Jugendsexualität. Theorien, Fakten, Interventionen*. Berne: Huber.
- Bozon, M. (2012). Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable. *Agora débats/jeunesses*, 60, 121-134.
- Bourdillon, F., Brücker, G. & Tabuteau, D. (2016). 1. Définitions de la santé publique. Dans F. Bourdillon (Ed.), *Traité de santé publique* (p. 3-6). Cachan: Lavoisier. Consulté le 02.03.2021 sur <https://doi.org/10.3917/lav.bourd.2016.01.0028>
- Braeken, D. (2011). «It's all one»: Genderfragen, Menschenrechte und eine positive Einstellung zur Sexualität im Mittelpunkt der Sexualerziehung. *BZgA Forum Sexualaufklärung und Familienplanung*, 2, 33-41.
- Braeken, D. & Cardinal, M. (2008). Comprehensive sexuality education as a means of promoting sexual health. *International Journal of Sexual Health*, 20(1-2), 50-62.
- Brenot, P. (2007). *L'éducation à la sexualité*. Paris: Presses universitaires de France.
- Brock, L. J. & Jennings, G. H. (1993). Sexuality education: what daughters in their 30s wish their mothers had told them. *Family Relations*, 61-65.
- Browne, E. (2015). *Comprehensive sexuality education (GSDRC Helpdesk Research Report 1226)*. University of Birmingham: GSDRC.
- Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA). (1998). *FORUM Sexualaufklärung. Kinder*, 2-98.
- Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA). (2010). *Jugendsexualität. Repräsentative Wiederholungsbefragung von 14- bis 17-Jährigen und ihren Eltern*. Cologne: BZgA.
- Byers, E. S., Sears, H. A., Voyer, S. D., Thurlow, T. L., Cohen, J. N. & Weaver, A. D. (2001). *New Brunswick Students' Ideas about Sexual Health Education*. Canada: University of New Brunswick.
- Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école (2008). *Document établissant les bases d'une pédagogie sexuelle à l'école. Bases pour une harmonisation et un ancrage au niveau national de l'éducation sexuelle à l'école et réflexions sur la formation et la formation continue des enseignant-es dans les hautes écoles pédagogiques*. Lucerne: PHZ Luzern & HSLU-Soziale Arbeit.
- Charmillot, M. & Jacot-Descombes, C. (2018). Penser l'éducation sexuelle à partir des droits sexuels. La place des droits sexuels dans l'éducation sexuelle en Suisse. *Recherches & éducations* [Online]. Consulté le 02.03.2021 sur <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/6758>
- Chok, L., Jacot-Descombes, C. & Charmillot, M. (2020). Education sexuelle: où en sommes-nous? *Educateur*, 9, 3-18.
- Cohn, A. H. & Daro, D. (1987). Is treatment too late: What ten years of evaluative research tell us. *Child Abuse & Neglect*, 11(3), 433-442.
- Commission fédérale pour la santé sexuelle (2015). *Santé sexuelle – une définition pour la Suisse*. Berne: CFSS.

- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (2009). *La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives*. Berne: CFEJ.
- Commission fédérale pour les questions féminines (2009a). *Histoire de l'égalité: Femmes Pouvoir Histoire 1848-2000*. 3.7. *Intégrité sexuelle et violence contre les femmes*. Berne: CFQF. Consulté le 31.10.2019 sur <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/themen/droits-civils-et-politiques/integrite-personnelle---protection-contre-la-violence.html>
- Commission fédérale pour les questions féminines (2009b). *Histoire de l'égalité: Femmes Pouvoir Histoire 1848-2000*. 4.1. *Education des filles et mixité*. Berne: CFQF. Consulté le 24.10.2019 sur <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/themen/droits-economiques--sociaux-et-culturels/culture--education-et-science.html>
- Dannenbeck, C. & Stich, J. (2005). *Sexuelle Erfahrungen im Jugendalter. Aushandlungsprozesse im Geschlechterverhältnis* (3. unveränderte Auflage). Cologne: BZgA. Consulté le 02.03.2021 sur <https://repository.publisso.de/resource/frl:2805483-1/data>
- Dayer, C. (2014). *Sous les pavés, le genre. Hacker le sexisme*. La Tour d'Aigues: l'Aube.
- Demazière, D. & Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Paris: Nathan.
- Devieille, E. (2013). *Représentations du genre et des sexualités dans les méthodes d'éducation à la sexualité élaborées en France et en Suède* [Thèse de doctorat en sociologie]. Caen: Université de Caen.
- Diekmann, A. (2012). *Empirische Sozialforschung. Grundlagen, Methoden, Anwendungen (Aufl.)*. Hambourg: Rowohlt.
- Dilorio, C., Pluhar, E. & Belcher, L. (2003). Parent-child communication about sexuality: a review of the literature from 1980-2002. *Journal of HIV/AIDS Prevention & Education for Adolescents & Children*, 5(3-4), 7-32.
- Downie, J. & Coates, R. (1999). The impact of gender on parent-child sexuality communication: has anything changed? *Sexual & Marital Therapy*, 14(2), 109-21.
- Droux, J. (2017). Enfance et éducation. Une sociohistoire des droits de l'enfant. *Enjeux pédagogiques*, 29, 12-14.
- Duchesne, S. & Haegel, F. (2004). *L'enquête et ses méthodes: l'entretien collectif*. Paris: Nathan.
- Eisenberg, M. E., Bernat, D. H., Bearinger, L. H. & Resnick, M. D. (2008). Support for comprehensive sexuality education: Perspectives from parents of school-age youth. *Journal of Adolescent Health*, 42(4), 352-359. DOI: 10.1016/j.jadohealth.2007.09.019
- Eisner L. & Hässler, T. (2019). *Enquête LGBTIQ+ en Suisse 2019: Rapport final*. Université de Lausanne, Université de Zurich et Université de Washington.
- Fassin, E. & Fabre, C. (2003). *Liberté, égalité, sexualités: actualité politique des questions sexuelles*. Paris: Belfond/Le Monde.
- Fassin, E. & Margron, V. (2011). *Homme, femme, quelle différence? La théorie du «genre» en débat*. Paris: Salvator.
- Fields, J. (2012). Sexuality education in the United States: Shared cultural ideas across a political divide. *Sociology Compass*, 6(1), 1-14.

- Finkelhor, D. (2007). Prevention of sexual abuse through educational programs directed toward children. *Pediatrics*, 120, 640-645.
- Forster, S. (2012). L'éducation sexuelle: pourquoi, comment? *Educateur*, 2(2012).
- Fritzsche, Peter K. (2009). *Menschenrechte* (2. Auflage). Stuttgart: Schöningh/UTB.
- Geasler, M. J., Dannison, L. & Edlund, C. J. (1995). Sexuality education of young children: Parental concerns. *Family Relations*, 44(2): 184-188.
- Giami, A. (2007). Une Histoire de l'éducation sexuelle en France. Une médicalisation progressive de la sexualité (1945-1980). *Sexologies*, 16(3), 219-229.
- Giami, A. (2015). Sexuality, health and human rights: The invention of sexual rights. *Sexologies*, 24(3), 45-53.
- Gold, R. (2003). Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique. Dans D. Cefaï (Ed.), *L'enquête de terrain* (p. 340-349). Paris: La Découverte/MAUSS.
- Grunseit, A. C. & Richters, J. (2000). Age at first intercourse in an Australian national sample of technical college students. *Australian & New Zealand Journal of Public Health*, 24(1), 11-16.
- Haberland, N. A. (2015). The case for addressing gender and power in sexuality and HIV education: A comprehensive review of evaluation studies. *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 41(1), 31-42.
- Halstead, M. & Reiss, M. (2003). *Values in sex education: Principles, policy and practice*. Londres: Routledge.
- Häusermann, M. (2014). *L'impact de l'hétérosexisme et de l'homophobie sur la santé et la qualité de vie des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-le-s en Suisse*. Consulté le 05.09.2014 sur <http://www.stopsuicide.ch/>
- Helfferich, C. (2009). *Die Qualität qualitativer Daten. Manual für die Durchführung qualitativer Interviews* (3. Auflage). Wiesbaden: VS Verlage für Sozialwissenschaften.
- Hessling, A. & Bode, H. (2016). *Jugendsexualität 2015. Die Perspektive der 14-bis 25-Jährigen. Ergebnisse einer aktuellen repräsentativen Wiederholungsbefragung*. Cologne: BZgA.
- Hilton, G. L. S. (2007). Listening to the boys again: An exploration of what boys want to learn in sex education classes and how they want to be taught. *Sex Education*, 7(2), 161-174.
- International Planned Parenthood Federation (2008). *Sexual Rights: an IPPF Declaration*. IPPF.
- International Planned Parenthood Federation (2016). *Everyone's Right to Know. Delivering Comprehensive Sexuality Education for All Young People*. IPPF. Consulté le 18.08.2016 sur http://www.ippf.org/sites/default/files/2016-05/ippf_cse_report_eng_web.pdfant
- International Planned Parenthood Federation. (2010). *IPPF Framework For Comprehensive Sexuality Education*. IPPF. Consulté le 03.02.2021 sur https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_framework_for_comprehensive_sexuality_education.pdf
- International Planned Parenthood Federation. (2011). *Exclaim - Exprime-Toi! Le guide des jeunes sur les Droits sexuels: une déclaration de l'IPPF*. IPPF. Consulté le 18.08.2016 sur <http://www.ippf.org/resource/exclaim-young-peoples-guide-sexual-rights-ippf-declaration>

- Ito, K. E., Gizlice, Z., Owen-O'Dowd, J., Foust, E., Leone, P. A. & Miller, W.C. (2006). Parent opinion of sexuality education in a state with mandated abstinence education: Does policy match parental preference? *Journal of Adolescent Health*, 39(5), 634-641.
- Jaffé, Ph. (Dir.) et al. (2018). *Les droits de l'enfant en situations de migration en Suisse: Protection, Prestations, Participation*. Consulté le 06.10.2019 sur https://www.unige.ch/cide/files/3015/4453/5951/BrochuresActes_droits_enfant_situations_migration_en_Suisse.pdf
- Jacot-Descombes, C. (2009). *Education sexuelle et mise en œuvre locale: efficacité des modèles retenus en Suisse au regard du droit international*. Contribution pour le colloque « Régulation des sexualités en Europe ». Consulté le 18.08.2016 sur http://normes-genre-sexualites.ulb.ac.be/fileadmin/user_upload/docs/Lit_inter_Jacot_Descombes.doc
- Jacot-Descombes, C. & Cotting, A. (2009). L'éducation sexuelle à l'école en Suisse romande. Dans CFEJ, *La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives* (p.81-86). Berne: CFEJ.
- Kakavoulis, A. (2001). Family and sex education: A survey of parental attitudes. *Sex Education: Sexuality, Society & Learning*, 1(2), 163-174.
- Kelleher, C., Boduszek, D., Bourke, A., McBride, O. & Morgan, K. (2013). *Improving Research on Parental Involvement in Sexuality Education: Findings from the Irish Contraception and Crisis Pregnancy Survey – 2010*. Psychology Conference Proceedings & Posters. Consulté le 18.08.2016 sur <http://epubs.rcsi.ie/psycholproc/3>
- Kessler, C., Blake, C., Gerold, J. & Zahorka, M. (2017). *Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis*. Groupe d'experts sur l'éducation sexuelle, Berne, Public Health Services, Berne, et Institut tropical et de santé publique suisse, Bâle. Consulté le 02.03.2021 sur <https://edudoc.ch/record/130477?ln=fr>
- Ketting, E., Friele, M. & Michielsen, K. (2016). Evaluation of holistic sexuality education: A European expert group consensus agreement. *The European Journal of Contraception and Reproductive Health Care*, 21(1), 68-80.
- King, B. M. & Lorusso, J. (1997). Discussions in the home about sex: Different recollections by parents and children. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 23(1), 52-60.
- Kirby, D. (1999). Sexuality and sex education at home and school. *Adolescent Medicine (Philadelphia, Pa.)*, 10(2), 195-209.
- Kirby, D., Laris, B. A. & Roller, L. A. (2007). Sex and HIV Education Programs: Their Impact on Sexual Behaviors of Young People throughout the World. *Journal of Adolescent Health*, 40(3), 206-217.
- Koblinsky, S. & Atkinson, J. (1982). Parental plans for children's sex education. *Family Relations*, 29-35.
- Krampen-Lietzke, S. (2013). *Der Dispens vom Schulunterricht aus religiösen Gründen. Schriften zum öffentlichen Recht, Bd. 1230*. Berlin: Duncker & Humblot.
- Lagus, K. A., Bernat, D. H., Bearinger, L. H., Resnick, M. D. & Eisenberg, M. E. (2011). Parental perspectives on sources of sex information for young people. *Journal of Adolescent Health*, 49(1), 87-89.
- Le Van, C. & Le Gall, D. (2010). La « première fois »: l'influence des parents. *Ethnologie française*, 40, 85-92.

- Maccoby, E. E. (1966). *The Development of Sex Differences*. Stanford: Stanford University Press.
- Macdowall, W., Wellings, K., Mercer, C. H., Nanchahal, K., Copas, A. J., McManus, S., Fenton, K. A., Erens, B. & Johnson, A. M. (2006). Learning about sex: Results from Natsal 2000. *Health Education & Behavior*, 33(6), 802-811.
- Mayring, P. (2010). *Qualitative Inhaltsanalyse. Grundlagen und Techniken* (11. überarbeitete Auflage). Weinheim: BELTZ Verlag.
- McKay, A. & Holowaty, P. (1997). Sexual health education: A study of adolescents' opinions, self-perceived needs, and current and preferred sources of information. *Canadian Journal of Human Sexuality*, 6(1), 29-38.
- McKay, A., Pietrusiak, M.-A. & Holowaty, P. (1998). Parents' opinions and attitudes towards sexuality education in the schools. *Canadian Journal of Human Sexuality*. Consulté le 02.03.2021 sur <http://psycnet.apa.org/psycinfo/1998-12452-004>
- Mearor, L., Tiffin, C. & Miller, K. (2000). *Young People's Views on Sex Education: Education, Attitudes, and Behaviour*. London: Routledge.
- Menmuir, J. & Kakavoulis, A. (1999). Sexual development and education in early years: A study of attitudes of pre-school staff in Greece and Scotland. *Early Child Development and Care*, 149(1), 27-45.
- Michaud, P.-A. & Akre, Ch. (2009). La sexualité des adolescents: quelle évolution ces 40 dernières années? Dans CFEJ, *La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives* (p. 11-27).
- Milton, J., Berne, L., Peppard, J., Patton, W., Hunt, L. & Wright, S. (2001). Teaching sexuality education in high schools: What Qualities do Australian teachers value?. *Sex Education: Sexuality, Society and Learning*, 1(2), 175-186.
- Mueller, T. E., Gavin, L. E. & Kulkarni, A. (2008). The association between sex education and youth's engagement in sexual intercourse, age at first intercourse, and birth control use at first sex. *Journal of Adolescent Health*, 42(1), 89-96.
- Muñoz, Vernor (2010). *Rapport of the United Nations Special Rapporteur on the right to education*. Rapport du 23 juillet 2010 (A/65/162). Consulté le 02.03.2021 sur <https://digitallibrary.un.org/record/688657>
- Naef, L. (2019). *La sexualité: comment est-elle abordée aujourd'hui entre l'adolescent et ses parents? Etude qualitative en Suisse Romande auprès de mères et de pères*. Mémoire de maîtrise en Sciences et pratiques de l'éducation, HEP Vaud-Université de Lausanne. Consulté le 02.03.2021 sur <https://www.patrinum.ch/record/269028?ln=fr>
- Narboni, F. & Picod, C. (2008). *L'éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur*. France: Ministère de l'éducation nationale.
- Nassehi, A. (2016). Die Nacht von Köln hat fast etwas Mythisches. Interview in der *Tageszeitung* vom 31.12.2016.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2003). *Programme national VIH et sida 2004-2008*. Consulté le 24.10.2019 sur <https://gcwa.unaids.org/sites/womenandaids.net/files/Switzerland-AIDS-National-Strategic-Plan-2004-2008.pdf>
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2008). *Migration et Santé - Résumé de La Stratégie Fédérale Phase II (2008 À 2013)*. Berne: OFSP.

- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2010). *Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) 2011-2017*. Berne: OFSP.
- Office fédéral de la statistique (2014). *Famille et organisation familiale*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2016a). *Diplômes*. Consulté le 15.08.2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/diplomes.html>
- Office fédéral de la statistique (2016b). *Population. Chiffres-clés*. Consulté le 15.08.2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/population.html>
- Office fédéral de la statistique (2017a). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*. Consulté le 15.08.2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.2347881.html>
- Office fédéral de la statistique (2017b). *Religions et appartenance religieuse*. Consulté le 15.08.2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/religions.html>
- Oliver, D. P., Leeming, F. C. & Dwyer, W. O. (1998). Studying parental involvement in school-based sex education: Lessons learned. *Family Planning Perspectives*, 143-147.
- OMS Bureau régional pour l'Europe & BZgA. (2010). *Standards pour l'éducation sexuelle en Europe (version française)*. Consulté le 15.08.2017 sur https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS_fr.pdf
- Parker, R., Wellings, K. & Lazarus, J. V. (2009). Sexuality education in Europe: An overview of current policies. *Sex Education*, 9(3), 227-242.
- Parsons, J. E. (1980). *The Psychobiology of Sex Differences and Sex Roles*. Internet Archive: Hemisphere Publishing Corporation.
- Pasquier, G. (2010). Enseigner l'égalité des sexes à l'école primaire, *Nouvelles Questions Féministes*, 29(2), 60-71.
- Payet, J.-P. & Laforgue, D. (2008). Qu'est-ce qu'un acteur faible? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance. Dans J.-P. Payet, F. Giuliani & D. Laforgue (Ed.), *De l'indignité à la reconnaissance. Enquête sur la voix des acteurs faibles* (p. 9-25). Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Petitpas, E. (2008). *Les « droits sexuels »: un nouveau paradigme dans le système de protection des droits humains?* [Mémoire de recherche]. Strasbourg: Université Robert Schuman.
- Piron, F. (2005). Savoir, pouvoir et éthique de la recherche. Dans A. Beaulieu (Dir.), *Michel Foucault et le contrôle social* (p. 130-150). Québec: Presses de l'Université Laval. [En ligne]. Consulté le 02.03.2021 sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00806359>
- PHZ Luzern & HSLU – Soziale Arbeit (2008). *Document établissant les bases d'une pédagogie sexuelle à l'école*. Lucerne: Haute école pédagogique de Suisse centrale PHZ.
- Philuhar, E. I. (2001). *Sexuality Communication in the Family: A Qualitative Study with African American Mothers and Their Adolescent Daughters*. [Thèse de doctorat]. Philadelphie: University of Pennsylvania. Consulté le 02.03.2021 sur <http://repository.upenn.edu/dissertations/AAI3003680/>

- Population Council (2009). *It's all ONE Curriculum. Guidelines and Activities for a Unified Approach to Sexuality, Gender, HIV and Human Rights Education*. New York: Population Council.
- Praz, A. F. (2014). L'éducation sexuelle, entre médecine, morale et pédagogie: débats transnationaux et réalisations locales (Suisse romande 1890-1930). *Paedagogica Historica*, 50(1-2), 165-181. DOI: 10.1080/00309230.2013.872685
- pro familia Bundesverband (2012a). *Jetzt erst Recht. Eine Handreichung. Menschenrechtsbasierte Sexualpädagogik mit Jugendlichen. Mit drei Praxisbeispielen*. Frankfurt: pro familia.
- pro familia Bundesverband (2012b). *Bunt, flexibel, rechtebasiert. 21 Wünsche und Bedarfe von Jugendlichen in Bezug auf ausserschulische sexualpädagogische Angebote. Ein Praxis-Forschungsprojekt zur Entwicklung qualitativer Indikatoren für jugendfreundliche Angebote in den Bereichen der sexuellen und reproduktiven Gesundheit und Rechte*. Frankfurt: pro familia.
- pro familia Bundesverband (2013). *Eine Welt voller Möglichkeiten durch Selbstbestimmung. Rahmenkonzept für umfassende Sexualaufklärung*. Frankfurt: pro familia.
- Recher, A. (2019). *Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. Etat des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit Suisse*. Consulté le 02.03.2021 sur <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>
- Ruckstuhl, B. & Ryter E. (2018). *Zwischen Verbot, Befreiung und Optimierung – Sexualität und Reproduktion in der Schweiz seit 1750*. Lucerne: HSLU-Interact
- Rogow, D. & Haberland, N. (2005). Sexuality and Relationships Education: Toward a Social Studies Approach. *Sex Education*, 5(4), 333-344.
- Santé sexuelle Suisse (2010). *Hoppel poppel aber mit Recht. Deine Sexualität – Deine Rechte. Information für Jugendliche*.
- Santé sexuelle Suisse (2013). *Crac-crac boum-boum. Ta sexualité – tes droits. Informations pour les jeunes*.
- Santé sexuelle Suisse (2014). *Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en suisse romande. Proposition pour une approche de coopération entre spécialistes et enseignant-es dans le cadre de la scolarité obligatoire*.
- Schaalma, H. P., Abraham, Ch., Gillmore, M. R. & Kok, G. (2004). Sex education as health promotion: What does it take? *Archives of Sexual Behavior*, 33(3), 259-269.
- Schmid C., Eisner, M. & Averdijk, M. (2012). *Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse: formes, ampleur, et circonstances du phénomène*. Zurich: UBS Optimus Foundation.
- Schuhrke, B. (2013). Sexuelle Erziehung in der Familie. Dans R.-B. Schmidt & U. Sielert (Ed.), *Handbuch Sexualpädagogik und sexuelle Bildung*. Weinheim: Beltz Juventa.
- Singly, F. de (Ed.). (1991). *La Famille. L'état des savoirs*. Paris: La Découverte.
- Singly, F. de (2003). *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*. Paris: Armand Colin.
- Sly, D. F., Riehman, K., Wu, C., Eberstein, I., Quadagno, D. & Kistner, J. (1995). Early childhood differentials in mother-child AIDS-information interaction. AIDS education and prevention. *Official Publication of the International Society for AIDS Education*, 7(4), 337-354.

- Spencer, B., So-Barazetti, B., Glardon, M.-J. & Scott, S. (2001). Politiques et pratiques cantonales en matière de prévention VIH/SIDA et d'éducation sexuelle à l'école. *Raisons de santé*, 66.
- Stanger-Hall, K. F. & Hall, D. W. (2011). Abstinence-only education and teen pregnancy rates: Why we need comprehensive sex education in the U.S., *PLOS ONE*, 6(10). Consulté le 02.03.2021 sur <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0024658>
- Strange, V., Oakley, A., Forrest, S., RIPPLE Study Team et al. (2003). Mixed-sex or single-sex sex education: How would young people like their sex education and why? *Gender and Education*, 15(2), 201-214.
- Swann, C., Bowe, K., Kosmin, M. & McCormick, G. (2003). Teenage pregnancy and parenthood: A review of reviews. evidence briefing. Health Development Agency. Consulté le 02.03.2021 sur http://www.nice.nhs.uk/nicemedia/documents/teenpreg_evidence_briefing.pdf
- Taylor, C. (1999). *La liberté des modernes : essais*. Paris: Presses universitaires de France.
- Tortolero, S. R., Johnson, K., Peskin, M., Cuccaro, P. M., Markham, C., Hernandez, B. F., Addy, R. C., Shegog, R. & Li, D. H. (2011). Dispelling the myth: What parents really think about sex education in schools. *Journal of Applied Research on Children: Informing Policy for Children at Risk*, 2(2), 5.
- UNESCO. (2010). *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle*. Consulté le 02.03.2021 sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183281f.pdf>
- UNESCO. (2018). *International Technical Guidance on Sexuality Education: An Evidence-Informed Approach*. Consulté le 02.03.2021 sur <https://www.who.int/publications/m/item/9789231002595>
- Verdure, F., Rouquette, A., Delori, M., Aspee, F. & Fanello, S. (2009). Connaissances, besoins et attentes des adolescents en éducation sexuelle et affective. Etude réalisée auprès d'adolescents de classes de troisième. *Archives de Pédiatrie*, 17(3), 219-225.
- Volbert, R. (1998). Zum Sexualverhalten und Sexualwissen von Kindern. Dans B. Kanitscheider (Ed.), *Liebe, Lust und Leidenschaft: Die Sexualität im Spiegel der Wissenschaft* (p. 173-187).
- Waites, M. (2009). Critique of «sexual orientation» and «gender identity» in human rights discourse: Global queer politics beyond the Yogyakarta Principles. *Contemporary Politics*, 15(1), 137-156. DOI: 10.1080/13569770802709604
- Walker, J., Green, J. & Tilford, S. (2003). An evaluation of school sex education team training. *Health Education*, 103(6), 320-329.
- Walker, J. & Milton, J. (2006). Teachers' and parents' roles in the sexuality education of primary school children: A comparison of experiences in Leeds, UK and in Sydney, Australia. *Sex Education*, 6(4), 415-428.
- Weaver, A. D., Byers, E. S., Sears, H. A., Cohen, J. N. & Randall, H. E. S. (2002). Sexual health education at school and at home: Attitudes and experiences of New Brunswick parents. *Canadian Journal of Human Sexuality*, 11(1), 19-32.
- Wellings, K., Wadsworth, J., Johnson, A. M., Field, J., Whitaker, L. & Field, B. (1995). Provision of sex education and early sexual experience: The relation examined. *British Medical Journal*, 311(7002), 417-420.

- Welshimer, K. J. & Harris, S. E. (1994). A survey of rural parents' attitudes toward sexuality education. *Journal of School Health*, 64(9), 347-352.
- Whitaker, D. J., Miller, K. S., May, D. C. & Levin, M. L. (1999). Teenage partners' communication about sexual risk and condom use: The importance of parent-teenager discussions. *Family Planning Perspectives*, 117-121.
- Winter, R. & Neubauer, G. (2004). *Kompetent, authentisch und normal? Aufklärungsrelevante Gesundheitsprobleme, Sexuaufklärung und Beratung von Jungen*. Cologne: BZgA.
- Young, M. & Core-Gebhart, P. (1993). Parental evaluation of the living smart sexuality education. *Psychological Reports*, 73(3f), 1107-1110.
- Yun, H., Wong M. L., Prema, V., Wong M. L., Fong N. P., Tsai F. F. & Vijaya, K. (2012). Do parents talk to their adolescent children about sex? findings from a community survey in Singapore. *Annals of the Academy of Medicine-Singapore*, 41(6), 239.
- Zask, J. (2011). *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Lormont: Le Bord de l'eau.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les parents

Préambule

Interviewer se présente et rappelle les objectifs de la recherche.

Le projet de recherche auquel vous participez à travers cet entretien a pour objectif d'explorer les conceptions de l'éducation sexuelle des parents et des jeunes. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de voir si et dans quelle mesure les droits sexuels sont intégrés dans l'éducation sexuelle familiale et scolaire. Autrement dit, la recherche vise à déterminer si les acteurs concernés connaissent les droits sexuels et s'ils les estiment pertinents pour l'éducation sexuelle.

Eventuellement demander quelles sont ses motivations à participer (ici ou à la fin de l'entretien).

Introduction

- *J'aimerais discuter avec vous de l'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle est une notion qui peut être comprise de différentes manières. Donc pour commencer cet entretien, je vous propose de me dire à quoi ça vous fait penser quand on parle d'éducation sexuelle. Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit?*

Education sexuelle de la personne interviewée

- *Avez-vous reçu une éducation sexuelle (par qui, où, à quel âge, contexte), pouvez-vous me raconter comment ça s'est passé, et comment vous avez vécu cette expérience?*
- *Pouvez-vous vous rappeler des messages centraux qui ont marqué cette éducation sexuelle? Education ou plutôt information, etc.?*

Education sexuelle des enfants

- *Parlez-vous de sexualité avec vos enfants? Si non, pouvez-vous nous dire les raisons pour lesquelles vous n'en parlez pas? Si oui, comment en parlez-vous?*

- Selon vous : comment l'éducation sexuelle que vous avez reçue (ou pas) a-t-elle influencé votre manière de parler à vos enfants?
- Quand et comment se déroulent ces échanges? Comment puis-je me les imaginer?
- Qui initie généralement la discussion?
- A quels moments se passent ces discussions?
- Votre vécu vous influence-t-il (ou pas)? Dans quelle mesure?
- Un événement majeur a-t-il été déclencheur pour parler de sexualité?
- A partir de thèmes typiques que vous discutez avec vos enfants; lesquels?
- Est-ce que vous utilisez des supports (image, livres, documentaires, mots particuliers, expressions, etc.)?
- Questions que vos enfants vous posent?
- A votre avis, où votre/vos enfant/s s'informe/nt-il/s?
- A votre avis, comment vos enfants vivent-ils cette éducation, ou plus généralement vos discussions?
- Est-ce que vous parlez différemment à vos enfants si c'est une fille ou un garçon? Y a-t-il des différences à faire entre filles et garçons? Lesquelles?
- Est-ce que vous partagez cette éducation dans le couple? Est-ce que vous vous répartissez cette éducation? Comment?
- Pour vous, quelle est la place (quelle est l'importance) de l'éducation sexuelle dans l'éducation des enfants?

Objectifs de l'éducation

- Qu'est-ce qui vous importe particulièrement en matière d'éducation sexuelle? Quels messages sont les plus importants à vos yeux?
- Quel est l'objectif de votre démarche d'éducation sexuelle? (cognitif)
 - si la personne interviewée est à l'aise pour parler de sexualité: Si vous entendez d'autres parents dire qu'il leur est difficile de parler avec leurs enfants de l'amour, des relations et de la sexualité, qu'en pensez-vous? Qu'en dites-vous?
 - si la personne interviewée n'est pas à l'aise pour parler de sexualité: Si vous entendez d'autres parents dire qu'il leur est simple et facile de parler avec leurs enfants de l'amour, des relations et de la sexualité, qu'en pensez-vous? Qu'en dites-vous?

Valeurs

- Est-ce que votre manière d'envisager l'éducation sexuelle est liée à des valeurs particulières? Lesquelles, pourquoi?
- Selon vous, comment vos enfants peuvent-ils se rendre compte que ces valeurs sont importantes pour vous?

Droits sexuels

- Nous aimerions savoir ce que vous pensez d'une éducation sexuelle qui s'oriente à partir des droits sexuels. Les droits sexuels sont des droits humains qui se réfèrent aux relations et à la sexualité. Les droits humains expriment un cadre de vie digne pour tous. Nous vous présentons des cartes qui présentent ces droits sexuels et nous les discuterons une à une. Si vous avez des questions concernant un droit en particulier, vous êtes invité-es à les poser à tout moment. Nous aimerions savoir si vous thématisez ces droits dans votre pratique d'éducation sexuelle.

(Si la thématique n'est pas encore d'actualité avec l'enfant de la personne interviewée, garder les questions plus générales, cf. parenthèses ci-dessous).

- Est-ce que vous pensez que vos enfants sont au courant de ces droits? Comment? Est-ce qu'ils les appliquent, est-ce qu'ils en parlent entre eux? Quels sont les indices, les éléments, qui vous permettent de vous dire que votre/vos enfant/s est/sont au courant de ce droit (connaissent ce droit) et le comprend/comprennent?
- Je vous ai présenté divers droits. Est-ce qu'il y a d'autres droits et responsabilités que vous abordez dans votre éducation sexuelle? Si oui, lesquels?

Éducation sexuelle en dehors de la famille

- Qui est, selon vous, le mieux placé pour parler d'éducation sexuelle à votre enfant? Est-ce que vous pensez que l'école peut soutenir les parents dans l'éducation sexuelle?
- Que savez-vous de l'éducation sexuelle à l'école? Est-ce que vos enfants vous en parlent spontanément (ou est-ce à vous de poser des questions)?
- Vous semble-t-elle indispensable, pourquoi? Vous semble-t-elle, au contraire, inutile ou inadéquate, et pour quelles raisons?

Conclusion

- Quelle serait, selon vous, l'éducation sexuelle idéale (éducation sexuelle des parents, éducation sexuelle à l'école)?
- Au terme de cet entretien, si vous deviez donner une définition de l'éducation sexuelle, quelle serait cette définition?
- Que conseilleriez-vous aux professionnel·les si vous pouviez les rencontrer? Que souhaiteriez-vous changer?
- Est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose qui vous paraît important par rapport à cette thématique et que nous n'avons pas encore abordé?
- Comment avez-vous vécu cette discussion? Qu'est-ce qui vous a motivé-es à participer à cet entretien?

Données sociodémographiques

Sexe:

Age (tranches):

En Suisse depuis:

Confession religieuse:

Niveau de formation:

Activité professionnelle actuelle et taux d'activité:

Etat civil:

Nombre d'enfants (filles/garçons):

Revenu disponible:

Remerciements pour l'ouverture et la disponibilité.

Petit cadeau de remerciement.

Annexe 2: Guide pour les professionnel·les

Présentation du projet

Remerciements, présentation enquêtrice, présentation de l'enquêté·e.

1. Entrée en matière

- *Comment se passe une intervention-type d'éducation sexuelle à l'école?*
- *Quelles sont les relations que vous avez avec les acteurs et actrices de l'école (enseignant·es, infirmier·ères, autres)?*
- *Comment décririez-vous les relations que vous avez avec les jeunes (différences genre)?*
- *Quels sont les points positifs et les défis de cette activité?*

2. Droits sexuels

- *Certaines valeurs sont reconnues socialement et représentent des normes. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir ce que vous pensez d'une éducation sexuelle qui se conforme aux droits sexuels. Les droits sexuels sont des droits humains qui se rapportent aux relations et à la sexualité. Les droits humains formulent pour chaque individu un cadre pour une vie décente.*
- *Comment les droits sexuels sont-ils intégrés dans votre travail?*

Introduire les droits sexuels et présentation de chaque droit:

- *Comment comprenez-vous ce droit?*
- *Comment l'amenez-vous dans votre travail? (concrétisation: facile / difficile; obstacles / leviers? Qu'est-ce qui facilite / qu'est-ce qui empêche de traiter de ce droit?)*
- *Avez-vous une idée sur la manière dont ce droit pourrait encore être intégré dans les interventions/cours d'éducation sexuelle?*
- *Nous venons d'aborder certains droits. Quels sont ceux les plus fréquemment thématiques dans vos interventions/cours?*

3. Conclusion

- *Si vous pouviez faire un vœu, décrivez votre éducation sexuelle idéale?*
- *Souhaitez-vous ajouter autre chose qui vous semble important, mais qui n'a pas été évoqué sur les droits sexuels?*

Remerciements et questionnaire sur activité.

Annexe 3: Guide des focus groups pour les jeunes

Contenu	Durée	Qui
<p>Préparation Flipchart, Post-it et feutres à prévoir, préparer la salle (dispositif «table ronde»)</p>	10'	Modératrice
<p>Entrée en matière Salutations</p> <p>Tour de présentation Modératrice se présente Les jeunes se présentent: prénom et activité préférée.</p> <p>Clarification des tâches et des attentes – ce qui est attendu des jeunes? Nous conduisons une étude sur la thématique «éducation sexuelle et droits sexuels en Suisse». Nous discutons avec des parents et des jeunes dans toute la Suisse – c'est la raison de notre présence aujourd'hui ici. En effet, nous aimerions savoir ce que vous pensez de la sexualité et des relations et comment serait, selon vous, une éducation sexuelle idéale.</p> <p>Pour cette discussion, nous avons apporté avec nous différentes histoires de vie de jeunes. Il ne s'agit donc pas de votre histoire de vie personnelle, de ce que vous avez vous-mêmes vécu. Cela vous appartient. Plutôt, nous aimerions savoir ce que vous penserez des histoires que nous vous présenterons. Il s'agit de plusieurs histoires et nous espérons que vous aurez beaucoup à dire.</p> <p>Protection des données et déclaration d'accord Comme déjà mentionné, nous conduisons une étude. Pour cette raison, nous enregistrons la discussion. Cela nous permet de la réécouter lors de l'analyse de nos données.</p> <p>Ensuite, ces données seront rendues anonymes, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas savoir qui avait tenu ces propos.</p> <p>Puisque nous enregistrons la discussion, nous avons encore besoin de votre déclaration d'accord. Cela pour nos archives et aussi comme une assurance pour vous que nous allons respecter l'accord.</p> <p>Faire signer l'accord.</p> <p>Règles pour le groupe Nous aimerions savoir ce que vous pensez de ces histoires. Personne ne doit raconter quoi que ce soit sur son histoire personnelle. Personne n'est obligé de parler. La participation est volontaire et chacun-e décide de ce à quoi et combien il/elle souhaite contribuer.</p> <p>Chacun-e a le droit d'exprimer son opinion, et nous respectons que tout le monde n'est peut-être pas d'accord.</p>	25'	Modératrice avec les jeunes

On s'écoute parler.

Nous aimons bien rigoler, cependant nous ne trouvons pas drôle qu'on se moque les uns des autres.

Il nous importe de considérer cette discussion comme confidentielle. Cela ne signifie pas que vous ne devriez la raconter à personne. Toutefois, il est important que des propos individuels («X a dit ça et ça») restent dans cette pièce et ne circulent pas à l'école, dans le préau ou encore dans d'autres endroits.

Tout ce que nous allons discuter reste aussi pour nous ici. C'est-à-dire que nous n'allons pas en parler à votre maîtresse / assistante sociale de l'école.

Déroulement de la matinée

Quelques mots sur le déroulement de la matinée :

En ouverture, je vais donner quelques explications sur les droits sexuels. Ensuite, nous commencerons avec les différentes histoires et discuterons différentes questions au sujet de chaque histoire. Nous avons environ 15 minutes à disposition par histoire. C'est pour cela que nous avons aussi un chronographe avec nous.

A 10h, nous prendrons une grande pause (20'). Ensuite, nous continuerons avec les histoires. A la fin, nous aimerions encore savoir comment vous imaginez une éducation sexuelle idéale. Nous récolterons vos idées et suggestions. Ensuite, nous terminerons la matinée par un tour de table final et remettrons un petit cadeau de remerciement pour votre participation.

Petit input sur l'intérêt de la recherche

Les droits sexuels dans l'éducation sexuelle

Notre coexistence est régulée par des droits. Ces droits nous disent ce qui est admis dans une société et ce qui est interdit. Nous retrouvons des droits, par exemple, dans des lois. Dans la circulation routière, nous dépendons du fait que chaque participant·e de la circulation connaît les règles de conduite afin de circuler en sécurité et afin de protéger soi-même, ainsi que les autres, des accidents. Ainsi, les droits formulent pour chacun·e de nous le cadre d'une bonne vie. Ces droits existent pour chaque domaine de notre coexistence – aussi pour le domaine des relations et de la sexualité.

Les droits sexuels sont des droits humains qui se réfèrent aux relations et à la sexualité. Nous parlons des droits humains, car chaque être humain dispose de ces droits, indépendamment de son âge, de son sexe ou encore de son origine – sur la base de son appartenance à l'humanité.

Les droits humains concernent ainsi tout le monde. Ces droits régulent d'un côté la liberté personnelle entre adultes, mais aussi entre jeunes, afin que chacun·e puisse vivre et aimer comme il/elle le souhaite, tant que cela ne nuit pas à autrui.

Pour ne pas nuire à autrui, chacun·e a aussi une responsabilité sociale de respecter les besoins et les conceptions des autres individus concernant les relations et la sexualité – tant que ces besoins et ces conceptions ne sont – encore une fois – pas nuisibles à autrui.

5' Modératrice

Afin que chaque être humain puisse vivre une bonne vie relationnelle et sexuelle, nous sommes donc obligé·es de respecter les droits des autres. Ce que cela signifie concrètement, j'aimerais vous le présenter au travers de nos histoires.

Histoires (4 histoires)

Par histoire env. 15'

60' Modératrice avec les jeunes

Pour chaque histoire, les réponses sont notées sur les Post-it de couleur correspondante (cf. ci-dessous).

Introduction

Explication du droit / des droits: dans notre histoire, il s'agit des droits suivants...

Je vais vous lire l'histoire. Nous aimerions savoir ce qui vous passe par la tête en entendant cette histoire.

Lire l'histoire

Questions: Vous avez entendu l'histoire, et je la pose ici, au milieu de la table. Nous aimerions avoir vos réponses à nos questions suivantes:

Qu'est-ce qui vous passe par la tête en entendant cette histoire? (perception du droit) (Post-it blanc)

Comment évaluez-vous cette histoire? (interprétation du droit) (Post-it rouge)

Qu'est-ce qui est normal /habituel («on fait ça comme ça»)?

Qu'est-ce qui n'est pas en ordre, selon vous? Pourquoi?

Comment réagiriez-vous dans cette situation? Et pourquoi? (mise en pratique/réalisation du droit) (Post-it jaune)

Comment pourrait-on encore réagir? Sur quelle base? (Post-it jaune)

Si le temps le permet: faire une brève synthèse des résultats à la fin de chaque histoire (avec l'aide des Post-it)

Pause

15'

Suite des histoires (2 histoires)

Par histoire 15'

30' Modératrice avec les jeunes

Explication du droit

Présentation de l'histoire

Questions

Éducation sexuelle idéale

Brainstorming avec l'aide du flipchart

20' Modératrice avec les jeunes

Questions de relance:

Instances de l'éducation: par qui avez-vous reçu votre éducation?

Moment propice: selon vous, à partir de quel âge devrait-on recevoir une éducation sexuelle?

Contenu: selon vous, sur quoi devrait porter cette éducation?

Quels sont les thèmes importants?

Mode de réalisation: comment devrait se dérouler/avoir lieu cette éducation?

Clôture	15'	Modératrice avec les jeunes
Tour de table final		
Comment vous sentez-vous après cette discussion de groupe?		
Faire remplir feuille avec les données sociodémographiques		
Remerciements et remise du cadeau (bon d'achat librairie pour une valeur de 20 chf)		

Durée totale du FG avec jeunes	180'	
---------------------------------------	------	--

Suivi / débriefing	20'	Modératrice
Rangement, rédaction d'un mémo, etc.		

Annexe 4: Vignettes Focus groups – filles

Histoire numéro 1

*Article 1 : Droit à l'égalité, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre. Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes en situation de handicap ou non. Droit au traitement égalitaire des personnes hétéro-homo-inter-trans**

Kevin et Catherine sont à l'école secondaire. Dans le cadre d'une semaine de projets autour de l'éducation sexuelle, ils présentent un exposé sur « amour et amitié » qu'ils terminent par le message suivant : chacun-e doit pouvoir vivre et aimer comme il/elle le souhaite, tant que cela ne cause pas de tort aux autres. Un camarade demande si ce message vaut aussi pour les gays et les lesbiennes. Kevin et Catherine sont surpris par la question, et ils répondent par un « oui » clair et net. Un débat vif enflamme alors la classe. Divers camarades de classe estiment que l'homosexualité n'est pas normale et que ces personnes sont malades. Kevin et Catherine sont déstabilisés et se demandent si, en préparant leur exposé, ils auraient oublié/ignoré un aspect important.

Histoire numéro 2 (version Suisse latine)

Articles 2 et 8 : Droit à la participation aux programmes de santé sexuelle. Droit à des informations complètes et à l'éducation sur la contraception et sur la sexualité. Droit à la protection contre des IST/MST

Un cours d'éducation sexuelle est organisé dans une classe. A l'arrivée de l'intervenante externe, l'enseignant prend conscience qu'un élève est habituellement dispensé de ces cours sur demande des parents. Comme il n'a reçu aucune information récente des parents, il leur téléphone pour avoir leur avis. Les parents décident de retirer leur enfant de ce cours. Le jeune concerné est déjà en classe et a participé activement au début du cours, il se dit intéressé par le sujet. Malgré tout, il devra sortir de la classe, à la demande de l'enseignant, et ne pourra pas bénéficier du cours d'éducation sexuelle.

Histoire numéro 2 (version Suisse alémanique)

L'instituteur Bodemann distribue un dépliant sur le VIH et demande à ses élèves de le lire tranquillement à la maison. Il ajoute qu'il y aurait bien sûr encore l'une ou l'autre chose à dire sur le thème de la sexualité, mais qu'il ne resterait alors plus suffisamment de temps pour discuter de l'organisation de la course d'école, comme c'était prévu. Bien que certains, dans la classe, se soient exprimés pour l'éducation sexuelle, le maître considère que le sujet est

clos et poursuit sur l'organisation de la course d'école. Ceux, parmi les élèves, qui auraient souhaité en savoir plus sur les relations et la sexualité sont particulièrement déçus de cette façon de faire. Ils se demandent pourquoi leur voix n'est pas entendue.

Histoire numéro 3

Articles 3 et 7: Droit de choisir d'avoir ou non des enfants. Droit aux conseils de professionnel·les et à un traitement médical en cas de grossesse et d'interruption de grossesse

Anna a 17 ans et suit un apprentissage. Elle sait, depuis quelques jours, qu'elle est enceinte de neuf semaines. Elle ne sait pas si elle veut poursuivre sa grossesse et si elle doit ou non l'interrompre.

Elle est avec son ami depuis deux ans, et lui ne veut pas devenir père. Elle a demandé conseil à ses parents qui ne sont pas d'accord entre eux: le père voit l'avenir professionnel et privé d'Anna menacé. Sa mère est d'un autre avis. Elle ne souhaite pas qu'Anna souffre plus tard du fait que d'autres personnes ont pris des décisions à sa place au sujet de sa grossesse. Anna n'en parle pas à ses amies par crainte des ragots. Elle ne trouve aucune information utile et rassurante sur le Net. Elle ne sait pas ce qu'elle doit faire.

Histoire numéro 4

Articles 3 et 4 et 10: Droit au respect de la vie privée. Droit à la protection contre les violences sexuelles et le harcèlement sexuel. Droit à la réparation

Mélanie a 14 ans et elle sort depuis peu avec un garçon. Comme preuve d'amour, il voulait une photo d'elle avec sa poitrine dénudée, car il la trouve très belle. Elle vient d'apprendre que son ami a publié cette photo via *Instagram*. Toute l'école discute de ça dans le dos de Mélanie. Elle est choquée, en colère, angoissée des réactions et très déçue de son copain. Elle sait qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi, mais elle n'a aucune idée de ce qu'elle peut faire ni quels sont «ses droits». A vrai dire, elle aimerait que cet acte soit puni.

Histoire numéro 5

Article 5: Droit des jeunes à vivre leur sexualité. Responsabilité vis-à-vis de son propre corps, de vivre la sexualité dans un respect mutuel

Carole a 15 ans et sort depuis peu avec son ami dont elle est très amoureuse. Il s'appelle Stéphane et il a aussi 15 ans. Ils sont très heureux ensemble. Stéphane veut impérativement coucher avec elle. Carole, cependant, estime qu'elle est encore trop jeune. Quand ils essaient d'en discuter, Stéphane argumente

à chaque fois que pour lui, amour et sexe vont ensemble et que les autres ont aussi des rapports sexuels. Carole, qui a des sentiments pour lui mais qui ne veut pas encore avoir de relation sexuelle, ne sait pas comment gérer cette situation.

Histoire numéro 6

Article 9: Droit de choisir de se marier ou non

Alma a 15 ans. Sa famille est originaire d'un autre pays. Elle vit depuis longtemps en Suisse et depuis six mois, en secret, elle a une relation amoureuse avec Marcus, un camarade de classe. Récemment, sa mère a découvert par hasard cette relation. Les parents d'Alma ne souhaitent pas qu'elle sorte avec un Suisse. Ils laissent entendre depuis quelques semaines que dans leur pays d'origine, un homme attend Alma, et c'est lui, la personne qu'il lui faut car il vient d'une très bonne famille. Quand elle essaie d'en discuter avec ses parents, ceux-ci refusent la discussion. Jusqu'à maintenant, elle s'est toujours réjouie de passer les vacances en famille dans le pays d'origine. Pour la première fois, elle appréhende les vacances car elle craint qu'on la présente à cet homme qu'elle ne connaît pas et ne sait pas ce qu'elle doit faire.

Annexe 5: Vignettes Focus groups – garçons

Histoire numéro 1

*Article 1: Droit à l'égalité, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre. Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes en situation de handicap ou non. Droit au traitement égalitaire des personnes hétéro-homo-inter-trans**

Kevin et Catherine sont à l'école secondaire. Dans le cadre d'une semaine de projets autour de l'éducation sexuelle, ils présentent un exposé sur « amour et amitié » qu'ils terminent par le message suivant: chacun-e doit pouvoir vivre et aimer comme il/elle le souhaite, tant que cela ne cause pas de tort aux autres. Un camarade demande si ce message vaut aussi pour les gays et les lesbiennes. Kevin et Catherine sont surpris par la question, et ils répondent par un « oui » clair et net. Un débat vif enflamme alors la classe. Divers camarades de classe estiment que l'homosexualité n'est pas normale et que ces personnes sont malades. Kevin et Catherine sont déstabilisés et se demandent si, en préparant leur exposé, ils auraient oublié/ignoré un aspect important.

Histoire numéro 2 (version Suisse romande)

Articles 2 et 8: Droit à la participation aux programmes de santé sexuelle. Droit à des informations complètes et à l'éducation sur la contraception et sur la sexualité. Droit à la protection contre des IST/MST

Un cours d'éducation sexuelle est organisé dans une classe. A l'arrivée de l'intervenante externe, l'enseignant prend conscience qu'un élève est habituellement dispensé de ces cours sur demande des parents. Comme il n'a reçu aucune information récente des parents, il leur téléphone pour avoir leur avis. Les parents décident de retirer leur enfant de ce cours. Le jeune concerné est déjà en classe et a participé activement au début du cours, il se dit intéressé par le sujet. Malgré tout, il devra sortir de la classe, à la demande de l'enseignant, et ne pourra pas bénéficier du cours d'éducation sexuelle.

Histoire numéro 2 (version Suisse alémanique)

L'instituteur Bodemann distribue un dépliant sur le VIH et demande à ses élèves de le lire tranquillement à la maison. Il ajoute qu'il y aurait bien sûr encore l'une ou l'autre chose à dire sur le thème de la sexualité, mais qu'il ne resterait alors plus suffisamment de temps pour discuter de l'organisation de la course d'école, comme c'était prévu. Bien que certains, dans la classe, se soient exprimés pour l'éducation sexuelle, le maître considère que le sujet est

clos et poursuit sur l'organisation de la course d'école. Ceux, parmi les élèves, qui auraient souhaité en savoir plus sur les relations et la sexualité sont particulièrement déçus de cette façon de faire. Ils se demandent pourquoi leur voix n'est pas entendue.

Histoire numéro 3

Articles 3 et 7 : Droit de choisir d'avoir ou non des enfants. Droit aux conseils de professionnel·les et à un traitement médical en cas de grossesse et d'interruption de grossesse

Philippe a 17 ans et est en apprentissage. Il sait qu'il devrait utiliser un préservatif lors des rapports sexuels, d'autant plus qu'il ne souhaite pas encore devenir père. Mais il ne se débrouille pas bien avec. La plupart du temps, il invente des excuses. Il flirte longtemps avec sa copine jusqu'à ce qu'ils aient des rapports sexuels non protégés. Il s'efforce de retirer son pénis du vagin à temps, mais parfois il échoue. Quand cela arrive, il se sent mal à l'aise et craint que sa copine tombe enceinte. Si cela arrivait, il sait qu'il ne souhaite pas devenir père. Mais pourrait-il décider tout seul, sans prendre en compte l'avis de sa copine et de ses parents ?

Histoire numéro 4

Articles 3 et 4 et 10 : Droit au respect de la vie privée. Droit à la protection contre les violences sexuelles et le harcèlement sexuel. Droit à la réparation

Michel et Petra sont camarades de classe. Depuis peu, ils ont une relation secrète et couchent ensemble. Le week-end passé, Petra a pris une photo avec son portable de Michel, nu sur son lit, car elle le trouvait beau. Comme elle partage tout avec sa meilleure copine Susanne, elle lui a envoyé la photo. D'une manière ou d'une autre, la photo a circulé dans l'école. Michel est tombé des nues quand son pote Serge lui a envoyé la photo : il ne savait pas que cette photo avait été rendue publique. Il est choqué, en colère, angoissé des réactions et très déçu de sa copine. Il sait qu'elle n'a pas le droit d'agir ainsi, mais il n'a aucune idée de ce qu'il peut faire ni quels sont « ses droits ». A vrai dire, il aimerait bien que cet acte soit puni.

Histoire numéro 5

Article 5 : Droit des jeunes à vivre leur sexualité. Responsabilité vis-à-vis de son propre corps, de vivre la sexualité dans un respect mutuel

Stéphane a 15 ans et sort depuis peu avec son amie dont il est très amoureux. Elle s'appelle Carole et elle a également 15 ans. Ils sont très heureux ensemble.

Stéphane veut impérativement coucher avec elle. Mais Carole trouve toujours des excuses. Quand ils essaient d'en discuter, Stéphane argumente à chaque fois que pour lui, amour et sexe vont ensemble. Il la harcèle à chaque occasion qui se présente. Il est énervé par cette situation car il trouve qu'elle le fait attendre/languir, et il ne comprend pas pourquoi. D'un autre côté, il a mauvaise conscience, parce qu'il la harcèle tellement.

Histoire numéro 6

Article 9: Droit de choisir de se marier ou non

Sam a 17 ans. Il revient chez lui en Suisse après les vacances d'été passées dans le pays d'origine de sa famille et raconte à son ami que sa famille lui a présenté sa future épouse. Il devra la marier dès qu'il aura 18 ans. Mais sa copine, qui s'appelle Aline et dont il est amoureux, vit en Suisse, et c'est avec elle qu'il veut se marier. Quand il essaie d'en discuter avec ses parents, ceux-ci refusent la discussion et lui disent que cette femme choisie pour lui par la famille est la bonne car sa famille a une réputation impeccable. Ses parents sont enthousiastes de ce mariage qui représente un grand honneur pour toute la famille. Cependant, Sam doute que cela soit juste et bon pour lui. Il n'ose pas retenter la discussion avec ses parents et ne sait pas ce qu'il doit faire.

Le social dans la cité

Dernières parutions

18

La vitalisation au cœur de l'intervention.

Analyse d'activités éducatives auprès d'adultes

en situation de handicap psychique

Kim Stroumza Boesch, Claude de Jonckheere, Philippe Boisadan,

Yves Lohri, Julie Prada et Kim Ramirez

978-2-88224-095-8 | 112 p.

19

Le travail social entre résistance et innovation /

Soziale Arbeit zwischen Widerstand und Innovation.

Sous la direction de Sabine Voélin,

Miryam Eser Davolio et Mathias Lindenau

978-2-88224-097-2 | 388 p.

20

La part sensible de l'acte.

Présence au quotidien en éducation sociale

Joëlle Libois

978-2-88224-099-6 | 304 p.

21

Handicap, migration et famille.

Enjeux et ressources pour l'intervention interculturelle

Geneviève Piérart

978-2-88224-126-9 | 224 p.

22

Dynamiques du travail social en pays francophones

Sous la direction de Marc Fourdrignier, Yvette Molina

et Françoise Tschopp

978-2-88224-127-6 | 224 p.

23

Sans garantie de mixité

Les sinueux chemins de l'égalité des sexes dans le travail social et la santé

Sous la direction de Marie Anderfuhren et Sophie Rodari

978-2-88224-128-3 | 168 p.

24

Au risque de la prévention.

Enfance, jeunesse, familles et travail social :

de la prévention précoce à la participation sociale

Sous la direction de Brigitte Vittori

978-2-88224-146-7 | 256 p.

25

Conceptualiser l'animation socioculturelle.

Un agir professionnel en vue de la participation

démocratique et de la cohésion sociale

Barbara Emmenegger, Martin Hafen, Annette Hug,

Gregor Husi, Reto Stäheli, Bernard Wandeler,

Alex Willener et Ulrike Armbruster Elatifi

978-2-88224-145-0 | 240 p.

26

Autorité et gestion de l'intervention sociale.

Entre servitude et acte-pouvoir

Michel Parazelli, Isabelle Ruelland

Avec la collaboration de Ghislaine Legendre,

Gilles Tardif et Nayiri Tavlian

978-2-88224-153-5 | 160 p.

27

Enquêter, former, publier au cœur de la cité

Sous la direction de Monica Battaglini, Stéphanie Fretz,
Eva Nada et Laurence Ossipow

978-2-88224-200-6 | 256 p.

28

En transition.

*Trajectoires de formation de jeunes migrant-e-s
en situation juridique précaire*

Claudio Bolzman, Alexandra Felder

et Antonio Fernández

978-2-88224-218-1 | 160 p.

29

Accessibilité et participation sociale.

*Vers une mise en œuvre de la Convention relative
aux droits des personnes*

Sous la direction de Manon Masse, Geneviève Piérart,
Francine Julien-Gauthier et Danièle Wolf

978-2-88224-217-4 | 288 p.

30

Co-construire l'autodétermination au quotidien.

*Vers un partenariat entre professionnel·le-s
et personnes avec une déficience intellectuelle*

Annick Cudré-Mauroux, Geneviève Piérart et

Carla Vaucher

978-2-88224-219-8 | 176 p.

Droits humains et éducation sexuelle
a été achevé d'imprimer en septembre 2021